



QUATRIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2023



LES INDUSTRIES DOREL INC. RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion sur la situation financière et les résultats opérationnels (le « rapport ») doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés de Les Industries Dorel inc. (« Dorel » ou « la Société ») aux 30 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces mêmes dates (« les états financiers consolidés »), ainsi qu'avec les notes afférentes à ces états financiers consolidés. Toutes les données financières contenues dans ce rapport et dans les états financiers consolidés de la Société sont exprimées en dollars US, à moins d'indication contraire, et ont été établies conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS » ou « PCGR »), en utilisant le dollar US comme monnaie de présentation.

Les états financiers annuels consolidés audités et le présent rapport ont été examinés par le comité d'audit de la Société et ont été approuvés par son conseil d'administration qui en a aussi autorisé la publication. Les données contenues dans le présent rapport étaient à jour au 11 mars 2024.

Ce rapport contient des déclarations prospectives. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les informations prospectives » présentée à la fin de ce rapport pour une analyse des risques, incertitudes et hypothèses que comportent ces déclarations. Les facteurs de risque liés à la Société sont décrits à la section intitulée « Risques et incertitudes du marché » du présent rapport. Les documents publics déposés par Dorel, y compris la notice annuelle de la Société, fournissent de plus amples renseignements et seront accessibles en ligne dans les délais prévus par la réglementation au <https://www.sedarplus.ca/> et sur le site Web de Dorel au www.dorel.com.

Note : Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent différer en raison de l'arrondissement.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Le siège social de Dorel est situé à Westmount, dans la province de Québec, au Canada. Fondée en 1962, la Société exploite des activités dans vingt-deux pays, réalise des ventes à l'échelle mondiale et emploie environ 3 900 personnes. L'objectif de Dorel consiste à fabriquer des produits innovants et de qualité et à combler les besoins des consommateurs tout en maximisant les résultats financiers pour ses actionnaires. Elle exploite deux divisions distinctes, soit Dorel Produits de puériculture et Dorel Maison.

a) **Stratégie**

Dorel est une entreprise mondiale qui exerce ses activités dans deux secteurs distincts, soit les produits de puériculture et les produits de maison. La force de Dorel tient à la diversité, à l'innovation et à la qualité de ses produits ainsi qu'à la supériorité de ses marques. La division Dorel Produits de puériculture possède un portefeuille de marques de grande notoriété, notamment les marques mondiales Maxi-Cosi, Safety 1st et Tiny Love, auxquelles s'ajoutent des marques régionales comme BebeConfort, Cosco, Mother's Choice et Infanti. La division Dorel Maison, qui a développé une plateforme complète de commerce électronique, commercialise un vaste assortiment de meubles dont certains sont fabriqués au pays et d'autres sont importés.

On retrouve au sein des deux divisions de la Société plusieurs unités d'exploitation ou filiales. Chaque division a son propre président et chef de la direction et est gérée de manière autonome par une équipe de gestion distincte. La haute direction de la Société coordonne les activités de chacune des deux divisions et tire le maximum des ventes réciproques et du marketing croisé, de l'approvisionnement et des occasions d'affaires complémentaires.

Les réseaux de distribution de Dorel varient d'une division à l'autre, mais en général, ses plus importants clients sont de grandes chaînes de détaillants et des détaillants sur Internet. Les chaînes de détaillants comprennent des chaînes à bas prix sur le marché de masse, des grands magasins, des magasins-entrepôts et des centres de rénovation, tandis que les détaillants sur Internet comptent dans leurs rangs aussi bien les sites de détaillants sur le marché de masse comme Walmart.com que ceux de détaillants qui vendent exclusivement sur Internet, comme Amazon. La division Dorel Produits de puériculture réalise aussi des ventes par l'entremise de boutiques indépendantes et de magasins spécialisés dans les produits pour enfants. Dorel possède et exploite également environ 94 magasins de détail au Chili et au Pérou, de même que des magasins d'usine en Europe et au Brésil.

Dorel a recours à diverses méthodes de vente et de distribution qui font intervenir des employés salariés; des agents individuels qui distribuent les produits de la Société, exclusivement ou non; des agents spécialisés qui vendent divers produits, dont ceux de Dorel, à un client unique, par exemple une importante chaîne de magasins à bas prix; et des agences commerciales ayant leurs propres forces de vente.

Les deux divisions commercialisent et annoncent leurs produits et en font la promotion au moyen de publicités en ligne, sur les médias sociaux ainsi que sur les sites Web de la Société, dans des magazines ciblés, dans des brochures multiproduits et dans d'autres médias. Les principaux détaillants clients de la Société font également de la publicité pour les produits de Dorel, en ligne et au moyen de circulaires et de brochures.

Dorel estime que son engagement à offrir un niveau de service de haute qualité sans pareil dans l'industrie lui a permis de développer des relations d'affaires fructueuses et mutuellement avantageuses avec d'importants détaillants. Un niveau élevé de satisfaction de la clientèle a été atteint grâce au développement de relations particulièrement étroites entre les représentants des ventes de Dorel et les clients. Des équipes dédiées ont été mises sur pied pour s'occuper spécifiquement de certains comptes importants afin de s'assurer que les exigences des clients en matière de stocks et d'approvisionnement sont satisfaites et de veiller à régler immédiatement tout problème susceptible de survenir. Les ventes réalisées au moyen du commerce électronique sont devenues importantes pour les deux divisions, et Dorel a mis en place des capacités hors pair pour desservir ce réseau avec succès.

Dorel est un concepteur et fabricant d'une vaste gamme de produits, en plus d'être un importateur de produits finis, dont la plupart proviennent de fournisseurs outre-mer. À ce titre, la Société compte sur ses fournisseurs pour son approvisionnement en produits finis et en matières premières et elle a toujours été fière de sa capacité d'établir des relations fructueuses à long terme avec des fournisseurs, aussi bien nationaux qu'internationaux. La Société a des effectifs en Chine continentale dont le rôle est d'assurer que ses produits répondent aux normes de qualité les plus élevées et de veiller à la continuité du flux de produits.

Outre la solidité de sa chaîne d'approvisionnement, la qualité de ses produits et son service à la clientèle dédié, la notoriété de ses marques auprès des consommateurs constitue l'un des éléments importants de la stratégie de Dorel. Maxi-Cosi est reconnue dans le monde entier en tant que marque de produits de puériculture de premier plan, s'étant d'abord fait connaître grâce à ses sièges d'auto munis de dispositifs de sécurité et ayant depuis élargi sa gamme aux poussettes et au matériel pour la maison. Safety 1st est également une marque très réputée sur le marché des produits de puériculture en Amérique du Nord. Sur la plupart des marchés d'Amérique latine où Dorel est présente, la marque Infanti est l'un des chefs de file de la division Dorel Produits de puériculture dans le créneau des produits d'entrée et de milieu de gamme.

Ces marques, et le fait que Dorel possède une vaste gamme d'autres noms de marque, permettent la différenciation des produits et des prix au sein des mêmes catégories de produits. Le développement de produits est un élément important de la croissance passée et future de Dorel. Dorel a effectué des investissements considérables dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'innovation, la qualité, la sécurité et la rapidité de mise en marché grâce à ses nombreux centres de conception et de développement de produits.

b) Secteurs opérationnels

Dorel Produits de puériculture

La division Dorel Produits de puériculture fabrique et distribue des produits tels que des sièges d'auto pour enfants, des poussettes, du matériel pour la maison, des jouets d'éveil et des articles de soins et dispositifs de sécurité pour enfants. L'ensemble des activités internationales de Dorel dans le secteur des produits de puériculture en fait l'une des plus grandes sociétés de produits de puériculture au monde dans ses principales catégories de produits. Les produits innovants et un portefeuille de marques de grande notoriété font partie intégrante de la stratégie commerciale de la division Dorel Produits de puériculture.

Les marques Maxi-Cosi, Safety 1st et Tiny Love sont des marques mondiales vendues sur la quasi-totalité des marchés desservis par Dorel Produits de puériculture. D'autres marques comme BebeConfort, Cosco, Mother's Choice et Infanti sont des marques régionales réputées, et la division Dorel Produits de puériculture est en mesure d'offrir toutes les gammes de prix grâce à son éventail de marques et de produits. De plus, certains produits sont également vendus sous des marques utilisées sous licence comme Disney, principalement en Amérique du Nord. Les produits peuvent également être vendus sous les marques maison exclusives de certains clients. La division Dorel Produits de puériculture compte des unités d'exploitation en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine, en Chine, en Israël, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Au total, la division vend des produits dans plus de 100 pays à travers le monde. En 2023, la division Dorel Produits de puériculture a représenté 60 % du chiffre d'affaires de Dorel.

Le siège social américain de la division Dorel Produits de puériculture est situé à Foxboro, au Massachusetts. À l'exception des sièges d'auto, la plupart de ses produits sont conçus, mis au point et développés à Foxboro. Les activités de fabrication et l'entrepôt sont basés à Columbus, en Indiana, où le développement des sièges d'auto est centralisé au site à la fine pointe de la technologie Dorel Technical Center for Child Safety. D'autres entrepôts de la Côte Ouest sont situés dans la ville d'Ontario, en Californie. Le siège social de Dorel Juvenile Canada se trouve à Toronto, en Ontario, son entrepôt est à Montréal, au Québec, et elle vend à des clients partout au Canada. Les principales marques vendues en Amérique du Nord sont Safety 1st, Cosco, Maxi-Cosi et Tiny Love.

En Amérique du Nord, la majeure partie des ventes de produits de puériculture est réalisée auprès de grands détaillants, dont des commerçants sur le marché de masse, des détaillants en ligne et des grands magasins, où magasinent des consommateurs soucieux du design qui privilégient la sécurité et la qualité à des prix raisonnables. On dénombre plusieurs grandes sociétés de produits de puériculture sur le marché nord-américain et Dorel est l'une des plus importantes avec Graco (qui fait partie de Newell Brands Inc.), Evenflo Company Inc. (une filiale de Goodbaby International Holdings Limited), Uppababy, Chicco et Britax. La division Dorel Produits de puériculture mise sur les marques haut de gamme et les produits de conception novatrice pour les catégories de milieu et haut de gamme offertes dans les petites boutiques, en ligne et dans les magasins spécialisés. Cette collection nord-américaine, qui est offerte principalement sous la marque Maxi-Cosi, livre aussi concurrence aux produits de puériculture haut de gamme offerts par d'autres sociétés de moindre envergure.

Le siège social de l'unité d'exploitation Dorel Juvenile Europe est situé à Helmond, aux Pays-Bas, où se trouvent ses principales installations de conception de produits. On retrouve des services de ventes, de même que des usines de fabrication et d'assemblage aux Pays-Bas et au Portugal. Des filiales exploitant des activités de vente et/ou de distribution sont également situées en France, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Pologne. La principale marque vendue en Europe est Maxi-Cosi, et les marques BebeConfort, Safety 1st et Tiny Love sont offertes dans des réseaux et pour des catégories de produits spécifiques.

En Europe, Dorel vend la majorité de ses produits dans le milieu et haut de gamme sous la marque Maxi-Cosi. Grâce à la grande notoriété des marques de Dorel et à ses produits de conception et de qualité supérieures, la plupart de ces ventes sont réalisées auprès d'importantes chaînes européennes de magasins spécialisés dans les produits pour enfants, de détaillants en ligne ainsi qu'auprès de boutiques indépendantes et de magasins spécialisés. Les ventes dans le réseau du marché de masse sont principalement effectuées sous la marque BebeConfort et sous les marques maison de ces clients. Dorel est l'une des plus grandes entreprises de produits pour enfants en Europe, où elle est en concurrence avec Britax, Nania (groupe Team-Tex), Joie Baby, Artsana (Chicco) et Cybex (une filiale de Goodbaby International Holdings Limited), ainsi que plusieurs autres entreprises de moindre envergure.

En Amérique latine, la division Dorel Produits de puériculture exerce des activités au Brésil, au Chili, au Pérou et au Mexique. Dorel Juvenile Brésil, l'une des plus grandes sociétés de produits de puériculture du pays, fabrique des sièges d'auto localement et importe d'autres produits de puériculture, tels que des poussettes. La majorité des ventes sont réalisées par l'entremise du commerce électronique et dans les magasins spécialisés. Les marques vendues au Brésil comprennent les marques locales Infanti et Voyage, de même que les marques internationales de Dorel comme Safety 1st, Cosco et Maxi-Cosi. Dorel Juvenile Chili est établie au Chili et au Pérou et elle exploite 94 magasins sous la bannière Infanti, qui est aussi la principale marque de Dorel, laquelle propose un large éventail de produits et se concentre sur les produits d'entrée et de milieu de gamme. Infanti est la principale chaîne de vente au détail de produits de puériculture dans la région et elle vend de nombreuses catégories de produits de puériculture, y compris des produits d'autres marques n'appartenant pas à Dorel. Elle réalise aussi des ventes par l'entremise de sites Web de commerce électronique qui lui appartiennent, à des grands détaillants omnicanal ainsi qu'en Bolivie, en Argentine, en Colombie, au Panama et dans les Caraïbes par l'intermédiaire de distributeurs locaux.

Dorel Juvenile Australie, qui dessert l'Australie et la Nouvelle-Zélande, distribue ses produits principalement sous la marque Maxi-Cosi ainsi que sous la marque locale Mother's Choice, et ces produits sont vendus à des grands détaillants et à des magasins spécialisés. Le commerce électronique représente un petit réseau, quoiqu'en plein essor. Les marchés asiatiques sont desservis par l'entremise d'un réseau de distributeurs tiers. Tiny Love, qui est située à Tel-Aviv, en Israël, est reconnue pour son innovation dans la catégorie des jouets d'éveil, qui comprend des produits comme des tapis d'activités, des mobiles, des articles de confort et des jouets spécifiquement conçus pour les bébés et les tout-petits. Les produits de Tiny Love, qui est l'une des marques mondiales de Dorel, sont vendus dans environ 80 pays à travers le monde par l'entremise de filiales de Dorel et d'un réseau international de distributeurs.

Dorel Maison

Dorel se classe parmi les cinq entreprises de fabrication et de commercialisation de meubles les plus importantes en Amérique du Nord et elle est solidement implantée aussi bien dans la fabrication nord-américaine que dans l'importation de meubles. Une part importante des produits qu'elle commercialise provient de ses propres usines de fabrication, tandis que le reste de son approvisionnement provient de l'Asie. Dorel se classe aussi au deuxième rang des fabricants de meubles prêts-à-assembler (« PAA ») en Amérique du Nord. Les produits sont distribués à partir des installations de fabrication nord-américaines de Dorel et de plusieurs centres de distribution. En 2023, la division Dorel Maison a représenté 40 % du chiffre d'affaires de Dorel.

La division Dorel Maison se compose de quatre unités d'exploitation, soit Ameriwood Home (« Ameriwood »), Cosco Home & Office (« Cosco »), DHP Furniture (« DHP ») et Dorel Home Europe (« Notio Living »). Ameriwood Home se spécialise à la fois dans la fabrication nationale et l'importation de meubles prêts-à-assembler, et son siège social est situé à Wright City, au Missouri. Les installations de fabrication d'Ameriwood sont situées à Tiffin, en Ohio, et à Cornwall, en Ontario. Ameriwood se consacre à la conception, à la fabrication et à l'importation de mobilier, principalement dans les catégories divertissement à la maison, chambre à coucher et bureau à la maison. Cosco est située à Columbus, dans l'Indiana, et la majeure partie de ses ventes est constituée de meubles pliants, de tabourets-escabeaux, de chariots manuels, d'échelles à usages spécifiques et de mobilier extérieur. DHP est située à Montréal, au Québec, et est un chef de file dans la fabrication et l'importation de futons, de matelas et de mobilier de chambre à coucher de qualité. Elle importe aussi des articles rembourrés et du mobilier de cuisine, de puériculture et de salle à manger. DHP a été créée à partir du regroupement des unités d'exploitation Dorel Home Products et Dorel Living en 2019. On retrouve de grands centres de distribution pour les trois unités d'exploitation au Québec, en Californie, au Michigan et en Géorgie. Le siège social de Dorel Home Europe se trouve au Danemark et ses entrepôts et magasins sont situés au Royaume-Uni et au Danemark. Dorel Home Europe distribue, principalement par l'entremise des réseaux de commerce électronique, un assortiment de meubles importés, notamment du mobilier de chambre à coucher, de bureau, de cuisine, de salle de séjour, de salle à manger, d'audiovisuel et des meubles rembourrés, au Royaume-Uni et en Europe continentale.

En raison de la baisse globale de la demande générée par le commerce en ligne en 2023 et du recul de la demande chez les détaillants à grande surface, le chiffre d'affaires de Dorel Maison a fléchi d'environ 26,5 %. La division Dorel Maison détient une part de marché importante dans ses catégories de produits et jouit d'une forte présence auprès de sa clientèle. Les ventes sont concentrées auprès des détaillants en ligne, des détaillants sur le marché de masse, des magasins-entrepôts, des centres de rénovation et des grandes surfaces spécialisées dans le matériel de bureau et l'électronique. Les ventes en ligne représentent une part importante du chiffre d'affaires de la division Dorel Maison, et la division a effectué de nombreux investissements dans ce réseau. La division Dorel Maison commercialise ses produits sous les marques maison génériques de sa clientèle de détaillants et sous une gamme de marques, notamment Ameriwood, Altra, System Build, DHP, Dorel Fine Furniture, Dorel Living, Signature Sleep, Cosmo Living, Novagratz, Little Seeds, Queer Eye, Cosco, Alphason, Notio et Ren Home. La division Dorel Maison compte de nombreux concurrents, notamment Sauder Manufacturing, Southshore Furniture et Whalen Furniture dans la catégorie des meubles PAA, Mecor dans la catégorie des meubles pliants, Tricam dans la catégorie des tabourets-escabeaux, Werner dans la catégorie des échelles et Zinus dans celle des matelas.

2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN 2023

Facilité d'emprunt à terme et facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs (la « facilité de crédit garantie par des actifs »)

Le 8 décembre 2023, la Société a conclu une nouvelle convention de crédit à terme garantie de premier rang de 88,0 millions de dollars avec un groupe de prêteurs dirigé par First Eagle Investments qui agit à titre d'arrangeur principal, d'unique teneur de livres et d'agent administratif. L'emprunt à terme, qui est garanti par certaines filiales de Dorel, viendra à échéance le 8 décembre 2026 ou, si celle-ci est antérieure, à la date d'échéance de la facilité de crédit garantie par des actifs de Dorel, prévue le 11 juin 2026, à moins qu'elle soit prorogée conformément aux modalités de la convention de crédit connexe.

La somme prélevée porte intérêt à un taux variable établi selon le taux préférentiel, plus une marge. La facilité d'emprunt à terme est remboursable le dernier jour civil de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre avant la date d'échéance, à raison d'un montant équivalant à 2,50 % du capital initial global de l'emprunt.

Par suite de la conclusion d'une nouvelle convention de crédit à terme garantie de premier rang de 88,0 millions de dollars le 8 décembre 2023, la Société a également modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de ramener le montant total disponible à 275,0 millions de dollars.

3. RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

a) Conjoncture macroéconomique

L'incertitude macroéconomique se poursuit, dont les pressions inflationnistes persistantes, l'évolution des habitudes en matière de dépenses de consommation, les variations des taux de change et les taux d'intérêt élevés. Il est difficile d'évaluer l'incidence de ces circonstances sur la clientèle de Dorel, sur les marchés finaux qu'elle dessert et sur ses activités, tant à court terme qu'à long terme. En dépit de ces risques et incertitudes, Dorel continue à surveiller de près sa situation de trésorerie et à contrôler ses dépenses, tout en gérant ses niveaux de stocks afin qu'ils cadrent avec les changements sans précédent du comportement de la demande.

Par ailleurs, les guerres entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas ont créé une incertitude économique mondiale et devraient continuer de le faire. Nous continuerons de suivre la situation de près, mais à ce jour nos activités d'exploitation n'ont pas été perturbées puisque nous n'avons pas d'activités, de clients ou de relations avec des fournisseurs d'importance en Russie, en Biélorussie, en Ukraine ou en Israël. Il est toutefois difficile de prévoir les conséquences plus générales qu'auront les conflits sur les économies mondiales et leurs répercussions sur nos activités.

Veillez consulter les rubriques « Revue des activités opérationnelles consolidées — Activités poursuivies » et « Revue des activités opérationnelles par secteur » pour obtenir de plus amples renseignements relativement aux répercussions sur les activités de Dorel au cours du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 30 décembre 2023.

b) Ratios et mesures financières non conformes aux PCGR

Dorel utilise des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer la performance opérationnelle et la situation de trésorerie de la Société. La réglementation sur les valeurs mobilières exige des sociétés qu'elles préviennent le lecteur que le bénéfice et d'autres mesures ajustées par rapport à un référentiel autre que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et que, par conséquent, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. De ce fait, elles ne devraient pas être considérées de façon isolée. Dans le présent rapport de gestion, la direction, tout comme certains investisseurs et analystes, utilise des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice brut ajusté, la marge brute ajustée, le bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e), le bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies, le bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies par action dilué(e), ainsi que l'augmentation (la diminution) des produits sur une base comparable et l'augmentation (la diminution) des produits sur une base comparable ajustés pour mesurer la performance et la situation financière de la Société d'une période à l'autre, qui excluent la variation causée par certains ajustements qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances de la performance opérationnelle de la Société, et parce que la direction croit que ces mesures fournissent de l'information pertinente aux investisseurs et aux analystes concernant la situation financière et la performance financière de la Société. Dorel utilise également d'autres ratios et mesures financières non conformes aux PCGR, notamment la dette totale, le ratio capitaux d'emprunt/capitaux propres et les flux de trésorerie disponibles.

Nous invitons le lecteur à consulter la rubrique intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de la définition et du rapprochement complet de l'ensemble des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR utilisés et présentés par Dorel avec les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

c) Résultats opérationnels du quatrième trimestre et de fin d'exercice

	Quatrièmes trimestres clos les				Exercices clos les			
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation		30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
ACTIVITÉS POURSUIVIES								
Produits	350 679	340 261	10 418	3,1 %	1 388 748	1 570 274	(181 526)	(11,6) %
Coût des produits vendus	279 842	311 660	(31 818)	(10,2) %	1 144 968	1 365 261	(220 293)	(16,1) %
Bénéfice brut	70 837	28 601	42 236	147,7 %	243 780	205 013	38 767	18,9 %
Frais de vente	30 258	31 757	(1 499)	(4,7) %	126 096	126 770	(674)	(0,5) %
Frais généraux et administratifs	36 645	28 877	7 768	26,9 %	139 696	141 780	(2 084)	(1,5) %
Frais de recherche et de développement	5 979	7 857	(1 878)	(23,9) %	24 536	26 758	(2 222)	(8,3) %
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients	837	(795)	1 632	n. s.	1 117	239	878	367,4 %
Frais de restructuration	4 532	1 636	2 896	177,0 %	4 532	8 445	(3 913)	(46,3) %
Perte opérationnelle	(7 414)	(40 731)	(33 317)	(81,8) %	(52 197)	(98 979)	(46 782)	(47,3) %
Perte opérationnelle ajustée ¹⁾	(2 882)	(39 095)	(36 213)	(92,6) %	(47 665)	(90 534)	(42 869)	(47,4) %
Frais financiers	5 963	6 771	(808)	(11,9) %	24 726	28 999	(4 273)	(14,7) %
Perte avant impôts sur le résultat	(13 377)	(47 502)	(34 125)	(71,8) %	(76 923)	(127 978)	(51 055)	(39,9) %
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(9 620)	(6 150)	3 470	56,4 %	(14 573)	(9 065)	5 508	60,8 %
Perte nette liée aux activités poursuivies	(3 757)	(41 352)	(37 595)	(90,9) %	(62 350)	(118 913)	(56 563)	(47,6) %
Bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies ¹⁾	189	(39 796)	(39 985)	(100,5) %	(58 404)	(110 961)	(52 557)	(47,4) %
Perte par action liée aux activités poursuivies — De base	(0,12)	(1,27)	(1,15)	(90,6) %	(1,92)	(3,65)	(1,73)	(47,4) %
Perte par action liée aux activités poursuivies — Diluée	(0,12)	(1,27)	(1,15)	(90,6) %	(1,92)	(3,65)	(1,73)	(47,4) %
Bénéfice (perte) par action ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies — Dilué(e) ¹⁾	0,01	(1,22)	(1,23)	(100,8) %	(1,79)	(3,41)	(1,62)	(47,5) %
ACTIVITÉ ABANDONNÉE								
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite des impôts	—	398	(398)	(100,0) %	—	254 876	(254 876)	(100,0) %
(Perte) bénéfice net(te)	(3 757)	(40 954)	(37 197)	(90,8) %	(62 350)	135 963	(198 313)	n. s.
(Perte) bénéfice par action — De base	(0,12)	(1,26)	(1,14)	(90,5) %	(1,92)	4,18	(6,10)	n. s.
(Perte) bénéfice par action — Dilué(e)	(0,12)	(1,26)	(1,14)	(90,5) %	(1,92)	4,07	(5,99)	n. s.
Nombre moyen pondéré d'actions — De base	32 552 430	32 537 617	s. o.	s. o.	32 541 953	32 536 991	s. o.	s. o.
Nombre moyen pondéré d'actions — Dilué	32 552 430	32 537 617	s. o.	s. o.	32 541 953	33 383 404	s. o.	s. o.
Marge brute ²⁾	20,2 %	8,4 %	s. o.	1 180 pb	17,6 %	13,1 %	s. o.	450 pb
Frais de vente en pourcentage des produits ³⁾	8,6 %	9,3 %	s. o.	(70) pb	9,1 %	8,1 %	s. o.	100 pb
Frais généraux et administratifs en pourcentage des produits ⁴⁾	10,4 %	8,5 %	s. o.	190 pb	10,1 %	9,0 %	s. o.	110 pb

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

pb = point de base

1) Il s'agit d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les produits.

3) Les frais de vente en pourcentage des produits correspondent aux frais de vente divisés par les produits.

4) Les frais généraux et administratifs en pourcentage des produits correspondent aux frais généraux et administratifs divisés par les produits.

d) Perte de valeur du goodwill et frais de restructuration – Activités poursuivies

Perte de valeur du goodwill

Le 31 octobre 2023, la Société a procédé au test de dépréciation annuel du goodwill et des marques de commerce. Les valeurs recouvrables des UGT étant supérieures à leur valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Frais de restructuration

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a comptabilisé des frais de restructuration liés aux activités poursuivies de 4,5 millions de dollars et 4,5 millions de dollars, respectivement (1,6 million de dollars et 8,4 millions de dollars, respectivement) dont la totalité a été comptabilisée à un poste distinct des états consolidés du résultat.

Les détails relatifs aux frais de restructuration liés aux activités poursuivies sont présentés ci-après :

	Quatrièmes trimestres clos les		Exercices clos les	
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	30 déc. 2023	30 déc. 2022
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	4 585	1 120	4 585	5 262
Profit sur les compressions des passifs nets au titre des prestations définies de retraite ¹⁾	(53)	(8)	(53)	(212)
Dépréciation d'immobilisations corporelles ¹⁾	-	2	-	73
Autres coûts connexes	-	522	-	3 322
Total des frais de restructuration comptabilisés à un poste distinct des états consolidés du résultat	4 532	1 636	4 532	8 445
1) Charges sans effet sur la trésorerie d'un montant total de :	(53)	(6)	(53)	(139)

Plan de restructuration de 2023

À la lumière de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique qui persiste, y compris le contexte actuel de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, la Société a entrepris un nouveau plan de restructuration au quatrième trimestre de 2023. La conjoncture actuelle a limité le pouvoir d'achat des consommateurs, obligeant ceux-ci à équilibrer les besoins de leur ménage et à privilégier les achats quotidiens par rapport aux biens de consommation de plus grande envergure. Cette situation touche tout particulièrement Dorel Maison, les ventes de mobilier en général ayant diminué par rapport aux ventes globales, mais elle touche aussi Dorel Produits de puériculture, puisque ce secteur d'activité n'affiche pas de croissance.

Ces initiatives de restructuration devraient se poursuivre en 2024 alors que la Société continue de procéder à d'autres améliorations opérationnelles et d'évaluer sa structure de coûts.

Dorel Produits de puériculture

Dorel Produits de puériculture a cerné des possibilités de réduire la redondance et de réaliser des gains d'efficacité, en plus de procéder à des réductions des effectifs dans plusieurs divisions au quatrième trimestre. Par conséquent, elle a engagé des coûts de restructuration de 1,6 million de dollars qui se composent principalement d'indemnités de cessation d'emploi et de licenciement.

Dorel Maison

Le plan de restructuration de Dorel Maison consiste à simplifier la structure de direction de la division en regroupant plusieurs postes de direction clés afin d'éliminer certains rôles redondants. Ce regroupement a donné lieu à une réduction d'environ 5 % des effectifs totaux de Dorel Maison en Amérique du Nord, ce qui débouchera sur des gains d'efficacité opérationnelle, une simplification des processus décisionnels et une réduction des coûts globaux.

Les coûts de restructuration pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 30 décembre 2023 comprennent des indemnités de cessation d'emploi et de licenciement de 3,0 millions de dollars liées à ce programme de restructuration.

Plan de restructuration de 2021

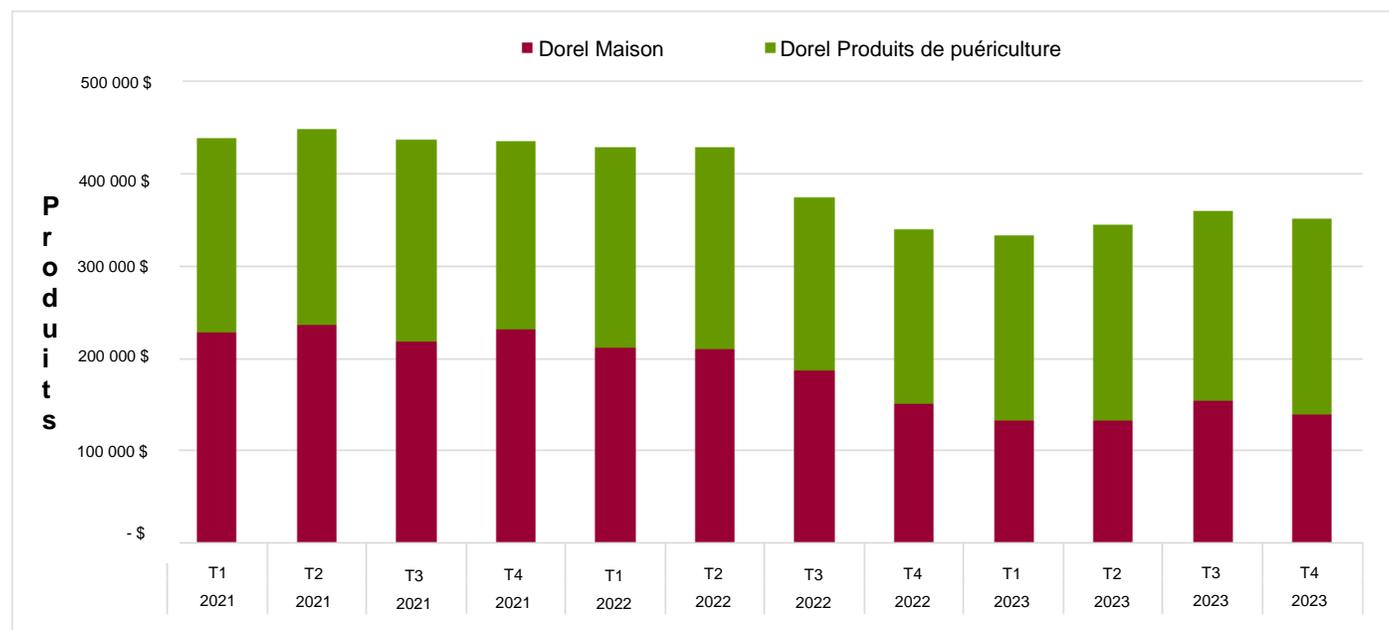
Au quatrième trimestre de 2021, un programme de restructuration a été approuvé pour les marchés américains et européens de la division Dorel Produits de puériculture. Aux États-Unis, plusieurs divisions opérationnelles ont été regroupées en une organisation. Les principaux avantages attendus de ce changement concernaient les services de vente et de commercialisation, où l'harmonisation des processus et la création d'une organisation plus agile devaient permettre de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité. En Europe, en raison de la réalisation réussie de la première phase du plan de restructuration entrepris en 2019, d'autres possibilités de réduction des coûts ont été repérées grâce au programme de conception conjointe de nouveaux produits et au regroupement des activités de fabrication dans une seule usine européenne. Ce programme de restructuration a été poursuivi et achevé en 2022, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de frais de restructuration supplémentaires en 2022.

e) Principales informations financières

Variations des produits des divisions de la Société pour les quatrièmes trimestres et les exercices clos les 30 décembre :

	Quatrièmes trimestres clos les				Exercices clos les			
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation		30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits de Dorel produits de puériculture	212 035	188 923	23 112	12,2 %	829 778	810 191	19 587	2,4 %
Produits de Dorel Maison	138 644	151 338	(12 694)	(8,4) %	558 970	760 083	(201 113)	(26,5) %
Total des produits	350 679	340 261	10 418	3,1 %	1 388 748	1 570 274	(181 526)	(11,6) %

Même si les produits de certains secteurs opérationnels peuvent connaître des fluctuations saisonnières, la Société dans son ensemble ne subit pas de variations importantes d'un trimestre à l'autre, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Le tableau qui suit présente les principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos les :

	2023				2022			
	30 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	30 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Produits liés aux activités poursuivies	350 679	359 661	345 211	333 197	340 261	374 143	427 835	428 035
Perte nette liée aux activités poursuivies	(3 757)	(10 360)	(16 724)	(31 509)	(41 352)	(36 747)	(13 596)	(27 218)
Par action – De base	(0,12)	(0,32)	(0,51)	(0,97)	(1,27)	(1,13)	(0,42)	(0,84)
Par action – Diluée	(0,12)	(0,32)	(0,51)	(0,97)	(1,27)	(1,13)	(0,42)	(0,84)
(Perte) bénéfice net(te)	(3 757)	(10 360)	(16 724)	(31 509)	(40 954)	(36 747)	(20 831)	234 495
Par action – De base	(0,12)	(0,32)	(0,51)	(0,97)	(1,26)	(1,13)	(0,64)	7,20
Par action – Diluée(e)	(0,12)	(0,32)	(0,51)	(0,97)	(1,26)	(1,13)	(0,64)	7,03

Pour le premier trimestre de 2023, la diminution des produits par rapport au premier trimestre de 2022 est attribuable à la baisse des produits de la division Dorel Maison et de la division Dorel Produits de puériculture. La diminution du bénéfice net par rapport au premier trimestre de 2022 est principalement attribuable au bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, comptabilisé au premier trimestre de 2022.

Pour le deuxième trimestre de 2023, la diminution des produits par rapport au deuxième trimestre de 2022 est attribuable à une baisse des produits de la division Dorel Maison et de la division Dorel Produits de puériculture, la division Dorel Maison ayant enregistré la baisse la plus importante.

Pour le troisième trimestre de 2023, la diminution des produits par rapport au troisième trimestre de 2022 est attribuable à la baisse des produits de la division Dorel Maison, en partie contrebalancée par les améliorations de la division Dorel Produits de puériculture. La diminution de la perte nette liée aux activités poursuivies par rapport au troisième trimestre de 2022 s'explique surtout par la hausse du bénéfice brut de la division Dorel Produits de puériculture et de la division Dorel Maison.

Pour le quatrième trimestre de 2023, la diminution de la perte nette liée aux activités poursuivies par rapport au quatrième trimestre de 2022 s'explique surtout par la hausse du bénéfice brut de la division Dorel Produits de puériculture et de la division Dorel Maison.

Principales informations financières tirées des états consolidés de la situation financière et des états consolidés du résultat aux 30 décembre et pour les exercices clos à ces dates :

	30 décembre 2023	30 décembre 2022	30 décembre 2021
Produits	1 388 748	1 570 274	1 758 705
Perte nette liée aux activités poursuivies	(62 350)	(118 913)	(111 835)
Par action – De base	(1,92)	(3,65)	(3,44)
Par action – Diluée	(1,92)	(3,65)	(3,44)
(Perte nette) bénéfice net	(62 350)	135 963	(31 624)
Par action – De base	(1,92)	4,18	(0,97)
Par action – Diluée(e)	(1,92)	4,07	(0,97)
Dividendes en espèces déclarés par action	–	12,00	–
Total des actifs	1 000 927	1 060 448	1 851 068
Total des passifs financiers non courants	330 031	382 918	511 401

f) Revue des activités opérationnelles consolidées — Activités poursuivies

(Diminution) augmentation des produits, des produits sur une base comparable et des produits sur une base comparable ajustés :

	Quatrièmes trimestres clos les 30 décembre											
	Chiffres consolidés				Dorel Produits de puériculture				Dorel Maison			
	2023		2022		2023		2022		2023		2022	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Produits de la période	350 679		340 261		212 035		188 923		138 644		151 338	
Produits de la période comparative	(340 261)		(435 269)		(188 923)		(204 529)		(151 338)		(230 740)	
Augmentation (diminution) des produits	10 418	3,1	(95 008)	(21,8)	23 112	12,2	(15 606)	(7,6)	(12 694)	(8,4)	(79 402)	(34,4)
Incidence des fluctuations des taux de change	(5 843)	(1,8)	10 276	2,3	(5 472)	(2,9)	8 968	4,4	(371)	(0,2)	1 308	0,6
Augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ¹⁾	4 575	1,3	(84 732)	(19,5)	17 640	9,3	(6 638)	(3,2)	(13 065)	(8,6)	(78 094)	(33,8)
Incidence des entreprises acquises	-	-	(4 560)	(1,0)	-	-	-	-	-	-	(4 560)	(2,0)
Augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajustés ¹⁾	4 575	1,3	(89 292)	(20,5)	17 640	9,3	(6 638)	(3,2)	(13 065)	(8,6)	(82 654)	(35,8)

1) Il s'agit d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

	Exercices clos les 30 décembre											
	Chiffres consolidés				Dorel Produits de puériculture				Dorel Maison			
	2023		2022		2023		2022		2023		2022	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Produits de la période	1 388 748		1 570 274		829 778		810 191		558 970		760 083	
Produits de la période comparative	(1 570 274)		(1 758 705)		(810 191)		(844 361)		(760 083)		(914 344)	
(Diminution) augmentation des produits	(181 526)	(11,6)	(188 431)	(10,7)	19 587	2,4	(34 170)	(4,0)	(201 113)	(26,5)	(154 261)	(16,9)
Incidence des fluctuations des taux de change	(9 905)	(0,6)	40 210	2,3	(9 899)	(1,2)	36 698	4,3	(6)	-	3 512	0,4
(Diminution) augmentation des produits sur une base comparable ¹⁾	(191 431)	(12,2)	(148 221)	(8,4)	9 688	1,2	2 528	0,3	(201 119)	(26,5)	(150 749)	(16,5)
Incidence des entreprises acquises	-	-	(24 469)	(1,4)	-	-	-	-	-	-	(24 469)	(2,7)
Incidence de la vente de divisions	-	-	5 547	0,3	-	-	5 547	0,7	-	-	-	-
(Diminution) augmentation des produits sur une base comparable ajustés ¹⁾	(191 431)	(12,2)	(167 143)	(9,5)	9 688	1,2	8 075	1,0	(201 119)	(26,5)	(175 218)	(19,2)

1) Il s'agit d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

Produits

Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, les produits de Dorel ont augmenté de 10,4 millions de dollars, soit 3,1 %, pour s'établir à 350,7 millions de dollars, par rapport à 340,3 millions de dollars un an plus tôt. Si l'on exclut l'incidence des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, les produits sur une base comparable ont augmenté d'environ 1,3 %. La hausse des produits et des produits sur une base comparable provient de la division Dorel Produits de puériculture, en partie contrée par le recul de la division Dorel Maison. En ce qui concerne la division Dorel Produits de puériculture, des hausses des produits et des produits sur une base comparable ont été enregistrées sur la majorité des marchés, tout particulièrement aux États-Unis et en Europe, ces deux marchés ayant enregistré une croissance à deux chiffres qui a été contrebalancée en partie par la diminution des produits sur les marchés du Chili et du Pérou. La baisse des produits et des produits sur une base comparable de la division Dorel Maison s'explique surtout par la réduction des

ventes en ligne découlant de la baisse générale de la demande des consommateurs en ligne qui a persisté au cours des derniers trimestres, en partie contrebalancée par la hausse des ventes dans les magasins ayant pignon sur rue.

Pour l'exercice complet, les produits de Dorel ont diminué de 181,5 millions de dollars, soit 11,6 %, pour s'établir à 1 388,7 millions de dollars, par rapport à un an plus tôt. Les produits sur une base comparable ont reculé d'environ 12,2 % exclusion faite des variations des taux de change d'un exercice à l'autre. La diminution des produits et des produits sur une base comparable provient pour l'essentiel de la division Dorel Maison et s'explique principalement par la réduction des ventes en ligne découlant de la baisse générale de la demande des consommateurs en ligne tout au long de l'exercice, ainsi que par la réduction des ventes dans les magasins ayant pignon sur rue au cours du premier semestre de l'exercice uniquement, car les magasins ayant pignon sur rue ont enregistré une augmentation des commandes de réapprovisionnement au deuxième semestre de l'exercice. Les produits et les produits sur une base comparable de la division Dorel Produits de puériculture ont augmenté pour un deuxième trimestre consécutif grâce au lancement de nouveaux produits qui continuent d'avoir du succès et aux gains de parts de marché. Les hausses des produits et des produits sur une base comparable ont été enregistrées surtout sur les marchés européens et canadien, contrebalancées en partie par la diminution des produits sur les marchés du Chili et du Pérou.

Bénéfice brut et marge brute

Au quatrième trimestre, le bénéfice brut a augmenté de 42,2 millions de dollars, soit 147,7 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la marge brute s'est établie à 20,2 %, ce qui représente une amélioration de 1 180 points de base, par rapport à 8,4 % un an plus tôt. L'amélioration notable du bénéfice brut enregistré pendant le trimestre provient à la fois de la division Dorel Produits de puériculture et de la division Dorel Maison. L'amélioration pour la division Dorel Produits de puériculture s'explique par la baisse des coûts des produits, une meilleure absorption des coûts indirects, l'amélioration de la composition des ventes et les profits de change. Pour la division Dorel Maison, l'amélioration s'explique également par la baisse des coûts des produits ainsi que par l'absorption supérieure des coûts indirects des usines découlant de la légère augmentation des activités de fabrication nationales.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice brut s'est accru de 38,8 millions de dollars, soit 18,9 %, par rapport à un an plus tôt. La marge brute a augmenté de 450 points de base en pourcentage des produits depuis le début de l'exercice pour s'établir à 17,6 %, contre 13,1 % en 2022. La hausse du bénéfice brut enregistrée depuis le début de l'exercice provient de la division Dorel Produits de puériculture, contrée en partie par un recul pour la division Dorel Maison. En ce qui concerne la division Dorel Produits de puériculture, la hausse enregistrée est attribuable aux mêmes facteurs que ceux indiqués pour le trimestre. En outre, les améliorations enregistrées à compter du deuxième trimestre ont plus que contrebalancé les reculs du premier trimestre, qui tenaient compte des ventes de stocks plus coûteux compris dans les stocks d'ouverture. Dans le cas de la division Dorel Maison, l'augmentation du bénéfice brut au deuxième semestre de l'exercice n'a pas été suffisante pour compenser les reculs marqués au premier semestre de l'exercice, découlant de la baisse du volume de ventes et de la diminution des ventes en ligne qui génèrent des marges plus élevées.

Frais de vente

Les frais de vente ont diminué de 1,5 million de dollars, soit 4,7 %, au quatrième trimestre pour s'établir à 30,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 70 points de base en pourcentage des produits. La diminution pour le trimestre est principalement imputable à la baisse des commissions découlant de la réduction des ventes et à la baisse des dépenses promotionnelles de la division Dorel Maison.

Pour l'exercice complet, les frais de vente ont diminué de 0,7 million de dollars, soit 0,5 %, pour se chiffrer à 126,1 millions de dollars. Ils ont toutefois augmenté de 100 points de base en pourcentage des produits du fait de la contraction du volume des ventes. La diminution enregistrée depuis le début de l'exercice est imputable aux mêmes facteurs que ceux indiqués pour le trimestre dans le cas de la division Dorel Maison, partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts liés au marketing et des dépenses promotionnelles de la division Dorel Produits de puériculture.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs du quatrième trimestre ont enregistré une hausse de 7,8 millions de dollars, soit 26,9 %, pour s'établir à 36,6 millions de dollars, et une hausse de 190 points de base en pourcentage des produits. L'augmentation pour le trimestre est principalement attribuable à la croissance des charges du siège social qui s'explique avant tout par les pertes de change et l'augmentation des frais d'assurance responsabilité produits pour la division Dorel Maison.

Pour l'exercice complet, les frais généraux et administratifs ont diminué de 2,1 millions de dollars, soit 1,5 %, pour s'établir à 139,7 millions de dollars. Ils ont toutefois augmenté de 110 points de base en pourcentage des produits du fait de la contraction du volume des ventes. La diminution depuis le début de l'exercice découle principalement de la baisse des charges du siège social qui s'explique avant tout par les profits de change et de la réduction globale des frais d'assurance responsabilité produits pour la division Dorel Maison, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par la hausse globale des honoraires professionnels et des frais juridiques ainsi que de la charge de rémunération incitative des membres de la direction pour la division Dorel Produits de puériculture.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ont diminué de 1,9 million de dollars, soit 23,9 %, au quatrième trimestre pour se chiffrer à 6,0 millions de dollars, tandis que depuis le début de l'exercice, ces frais ont baissé de 2,2 millions de dollars, soit 8,3 %, pour s'établir à 24,5 millions de dollars. La diminution pour le trimestre et depuis le début l'exercice est essentiellement attribuable à la division Dorel Produits de puériculture, en raison de la réduction de valeur des frais de développement différés au titre des articles sous-performants enregistrée au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les frais de recherche et de développement de la division Dorel Maison sont demeurés comparables à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients

La perte de valeur sur les créances clients pour le quatrième trimestre a augmenté de 1,6 million de dollars, car la perte de valeur sur les créances clients pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent tenait compte de la reprise de perte de valeur sur les créances clients qui ont été réglées au cours du trimestre dans la division Dorel Produits de puériculture. La perte de valeur depuis le début de l'exercice a augmenté de 0,9 million de dollars et s'explique principalement par les mêmes facteurs que ceux décrits précédemment pour le trimestre. Pour la division Dorel Maison, la perte de valeur sur les créances clients est demeurée comparable à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Perte opérationnelle

Au quatrième trimestre, Dorel a déclaré une perte opérationnelle de 7,4 millions de dollars, comparativement à 40,7 millions de dollars en 2022. Si l'on exclut les frais de restructuration, la perte opérationnelle ajustée du trimestre a diminué de 36,2 millions de dollars pour atteindre 2,9 millions de dollars, par rapport à 39,1 millions de dollars un an plus tôt. La diminution de la perte opérationnelle et de la perte opérationnelle ajustée pour le trimestre est principalement attribuable à la hausse du bénéfice brut attribuable à l'accroissement des ventes et à l'augmentation de la marge brute exprimée en pourcentage des produits, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse globale des frais opérationnels décrite plus haut.

Depuis le début de l'exercice, Dorel a déclaré une perte opérationnelle de 52,2 millions de dollars, comparativement à 99,0 millions de dollars en 2022. Si l'on exclut les frais de restructuration, la perte opérationnelle ajustée pour l'exercice complet a diminué de 42,9 millions de dollars pour atteindre 47,7 millions de dollars. La diminution de la perte opérationnelle et de la perte opérationnelle ajustée pour l'exercice complet est principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice brut et à la baisse globale des frais opérationnels décrites plus haut.

Frais financiers

Les détails des frais financiers sont résumés ci-dessous :

	Quatrièmes trimestres clos les				Exercices clos les			
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation \$	%	30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation \$	%
Intérêts sur la dette à long terme — y compris l'incidence de la couverture de flux de trésorerie relative aux swaps de taux d'intérêt et l'intérêt au titre de la désactualisation relatif à la dette à long terme portant intérêt à taux fixes	4 548	3 485	1 063	30,5 %	15 751	13 367	2 384	17,8 %
Intérêts sur les obligations locatives	1 614	1 696	(82)	(4,8) %	6 655	5 945	710	11,9 %
Frais de remboursement anticipé sur le remboursement des effets non garantis de premier rang	—	—	—	s. o.	—	6 375	(6 375)	(100,0) %
Autres (revenus) frais d'intérêts	(199)	1 590	(1 789)	n. s.	2 320	3 312	(992)	(30,0) %
Frais financiers	5 963	6 771	(808)	(11,9) %	24 726	28 999	(4 273)	(14,7) %

s. o. = sans objet
n. s. = non significatif

Les frais financiers ont diminué de 0,8 million de dollars au quatrième trimestre pour s'établir à 6,0 millions de dollars par rapport à un an plus tôt. Depuis le début de l'exercice, les frais financiers ont diminué de 4,3 millions de dollars pour s'établir à 24,7 millions de dollars par rapport à un an plus tôt. La diminution s'explique essentiellement par les frais de remboursement anticipé des effets non garantis de premier rang de 6,4 millions de dollars à la suite de la vente de la division Dorel Sports au premier trimestre de 2022, en partie contrebalancés par la hausse des charges d'intérêts sur la dette à long terme découlant d'une hausse des taux d'intérêt moyens par rapport à un an plus tôt.

Recouvrement d'impôts sur le résultat

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 30 décembre 2023, les taux d'imposition effectifs de la Société se sont établis respectivement à 71,9 % et à 18,9 %, contre des taux respectifs de 12,9 % et de 7,1 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. En tant que société multinationale, Dorel est résidente de plusieurs pays et, de ce fait, elle est assujettie à différents taux d'imposition dans ces diverses juridictions fiscales, à l'interprétation et à l'application des lois fiscales ainsi qu'à l'application des traités fiscaux conclus entre différents pays. Par conséquent, d'importantes fluctuations peuvent survenir d'un exercice à l'autre ou encore d'un trimestre à l'autre au cours d'un même exercice.

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, le taux d'imposition effectif a principalement subi l'incidence de la non-comptabilisation d'avantages fiscaux liés à des pertes fiscales et à des différences temporaires, déduction faite de la reprise de la dépréciation antérieure d'un actif d'impôt différé et de l'incidence de la différence permanente. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2022, le taux d'imposition effectif a principalement subi l'incidence de la non-comptabilisation d'avantages fiscaux liés à des pertes fiscales et à des différences temporaires ainsi que de l'incidence des différences permanentes.

Les composantes du taux d'imposition de Dorel de 2023 et 2022 sont résumées ci-dessous :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Perte avant impôts sur le résultat liée aux activités poursuivies	(76 923)	—	(127 978)	—
Recouvrement d'impôts sur le résultat ¹⁾	(20 154)	26,2	(33 530)	26,2
Ajouter (déduire) l'incidence des facteurs suivants :				
Écart des taux d'imposition des filiales étrangères prévus par la loi	1 936	(2,5)	1 716	(1,4)
Non-comptabilisation d'avantages fiscaux liés à des pertes fiscales et à des différences temporaires	14 714	(19,1)	29 846	(23,3)
Avantage découlant des pertes fiscales et des différences temporaires d'une période antérieure non précédemment comptabilisées	(303)	0,4	—	—
Reprise de la dépréciation antérieure d'un actif d'impôt différé	(7 935)	10,3	—	—
Incitatifs fiscaux	(550)	0,7	(757)	0,6
Différences permanentes	(3 024)	3,9	(5 157)	4,1
Variations des taux d'imposition	—	—	(24)	—
Effet du change et autres — montant net	743	(1,0)	(1 159)	0,9
	(14 573)	18,9	(9 065)	7,1

1) Le taux d'imposition prévu par la loi est de respectivement 26,2 % et 26,2 % pour les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022. Le taux d'imposition s'appliquant à la Société est le taux combiné canadien en vigueur dans les ressorts territoriaux où la Société exerce ses activités.

Des lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié la modification d'IAS 12 intitulée *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* qui prévoit une exception temporaire obligatoire à l'exigence de comptabilisation et de présentation des impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. La Société a appliqué l'exception temporaire dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

La Société a évalué son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant du Pilier 2. Cette évaluation repose sur les plus récentes informations disponibles concernant la performance financière des entités constitutives de la Société. Selon cette évaluation, les taux d'impôt effectifs découlant du Pilier 2 dans la plupart des territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités sont supérieurs à 15 %. Cependant, il y a un nombre limité de territoires où le régime de protection transitoire ne s'applique pas. Néanmoins, la Société ne s'attend pas à ce que l'adoption du modèle de règles du Pilier 2 ait une incidence importante sur son taux d'imposition effectif global, qui est actuellement de 18,9 %.

Perte nette liée aux activités poursuivies

Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, la perte nette liée aux activités poursuivies s'est élevée à 3,8 millions de dollars, soit 0,12 \$ par action après dilution, comparativement à 41,4 millions de dollars, soit 1,27 \$ par action après dilution, en 2022. Si l'on exclut les frais de restructuration, le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies pour le trimestre s'est chiffré à 0,2 million de dollars, soit 0,01 \$ par action après dilution, comparativement à une perte nette ajustée liée aux activités poursuivies de 39,8 millions de dollars, soit 1,22 \$ par action après dilution, un an plus tôt.

Pour l'exercice complet, la perte nette liée aux activités poursuivies s'est établie à 62,4 millions de dollars, soit 1,92 \$ par action après dilution, comparativement à 118,9 millions de dollars, soit 3,65 \$ par action après dilution, en 2022. Si l'on exclut les frais de restructuration, la perte nette ajustée liée aux activités poursuivies pour l'exercice complet s'est chiffrée à 58,4 millions de dollars, soit 1,79 \$ par action après dilution, comparativement à 111,0 millions de dollars, soit 3,41 \$ par action après dilution, un an plus tôt.

g) Revue des activités opérationnelles par secteur

Les résultats sectoriels sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés de la Société. De plus amples informations sur les secteurs opérationnels sont présentées ci-dessous.

Dorel Produits de puériculture

	Quatrièmes trimestres clos les				Exercices clos les			
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation		30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits	212 035	188 923	23 112	12,2 %	829 778	810 191	19 587	2,4 %
Coût des produits vendus	147 679	158 273	(10 594)	(6,7) %	610 669	654 160	(43 491)	(6,6) %
Bénéfice brut	64 356	30 650	33 706	110,0 %	219 109	156 031	63 078	40,4 %
Frais de vente	24 288	24 590	(302)	(1,2) %	101 185	98 385	2 800	2,8 %
Frais généraux et administratifs	21 921	22 153	(232)	(1,0) %	89 751	86 501	3 250	3,8 %
Frais de recherche et de développement	4 689	6 566	(1 877)	(28,6) %	19 345	21 568	(2 223)	(10,3) %
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients	608	(794)	1 402	n. s.	866	242	624	257,9 %
Frais de restructuration	1 551	1 636	(85)	(5,2) %	1 551	8 445	(6 894)	(81,6) %
Bénéfice (perte) opérationnel(le)	11 299	(23 501)	34 800	n. s.	6 411	(59 110)	65 521	n. s.
Bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) ¹⁾	12 850	(21 865)	34 715	n. s.	7 962	(50 665)	58 627	n. s.
Marge brute ²⁾	30,4 %	16,2 %	s. o.	1 420 pb	26,4 %	19,3 %	s. o.	710 pb
Frais de vente en pourcentage des produits ³⁾	11,5 %	13,0 %	s. o.	(150) pb	12,2 %	12,1 %	s. o.	10 pb
Frais généraux et administratifs en pourcentage des produits ⁴⁾	10,3 %	11,7 %	s. o.	(140) pb	10,8 %	10,7 %	s. o.	10 pb

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

pb = point de base

1) Il s'agit d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les produits.

3) Les frais de vente en pourcentage des produits correspondent aux frais de vente divisés par les produits.

4) Les frais généraux et administratifs en pourcentage des produits correspondent aux frais généraux et administratifs divisés par les produits.

Les produits de la division Dorel Produits de puériculture ont augmenté de 23,1 millions de dollars, soit 12,2 %, au quatrième trimestre pour s'établir à 212,0 millions de dollars, par rapport à 188,9 millions de dollars un an plus tôt. Les produits sur une base comparable ont augmenté d'environ 9,3 %, compte non tenu de l'incidence de la variation des taux de change d'un exercice à l'autre. L'augmentation des produits et des produits sur une base comparable au quatrième trimestre a été enregistrée sur la majorité des marchés, tout particulièrement aux États-Unis et en Europe, et est attribuable en partie aux gains de parts de marché. Aux États-Unis, l'augmentation a touché l'ensemble des marques et des catégories de produits. En Europe, les produits ont enregistré une croissance à deux chiffres pour le troisième trimestre consécutif grâce au lancement de nouveaux produits qui continuent d'avoir du succès, et ce, dans le réseau des boutiques spécialisées et le réseau du commerce électronique. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la baisse des produits sur les marchés du Chili et du Pérou dans l'ensemble des réseaux, en raison de la baisse de la demande des consommateurs qui persiste sur ces marchés.

Pour l'exercice complet, les produits de la division ont augmenté de 19,6 millions de dollars, soit 2,4 %, pour s'établir à 829,8 millions de dollars, par rapport à 810,2 millions de dollars un an plus tôt. Les produits sur une base comparable ont augmenté d'environ 1,2 %, compte non tenu de l'incidence de la variation des taux de change d'un exercice à l'autre. Les hausses des produits et des produits sur une base comparable depuis le début de l'exercice se sont concentrées surtout sur les marchés en Europe et au Canada. La hausse des produits et des produits sur une base comparable en Europe est attribuable aux mêmes facteurs que ceux indiqués ci-dessus pour le trimestre, tandis qu'au Canada, la hausse découle de la forte croissance de la marque Maxi-Cosi sur ce marché au cours de l'exercice. Aux États-Unis, l'amélioration au deuxième semestre de l'exercice n'a pas été suffisante pour compenser la diminution des produits du

premier semestre de l'exercice, qui était en partie attribuable à la baisse des produits découlant de l'incident lié à la sécurité des réseaux qui a empêché les expéditions au cours des deux premières semaines d'avril. Enfin, le recul sur les marchés du Chili et du Pérou est principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux indiqués pour le trimestre.

Le bénéfice brut du quatrième trimestre a augmenté de 33,7 millions de dollars, soit 110,0 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la marge brute s'est établie à 30,4 %, ce qui représente une amélioration de 1 420 points de base, par rapport à 16,2 % un an plus tôt. La hausse du bénéfice brut et de la marge brute au quatrième trimestre s'explique par la baisse des coûts des produits, alors que les chiffres du quatrième trimestre de l'exercice précédent tenaient compte des coûts de transport par conteneur plus élevés. En outre, l'absorption supérieure des coûts indirects, l'amélioration des marges découlant de l'accroissement des ventes de nouveaux produits et les profits de change ont contribué à la hausse des marges. Par ailleurs, le bénéfice brut et la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent ont subi l'incidence négative des offres promotionnelles incitatives plus importantes sur différents marchés visant à réduire les niveaux des stocks, des ventes moins élevées qui se sont traduites par une absorption moindre des coûts indirects des usines et du démarquage de stocks.

Pour l'exercice complet, le bénéfice brut a augmenté de 63,1 millions de dollars, soit 40,4 %, par rapport à un an plus tôt et la marge brute s'est améliorée de 710 points de base pour s'établir à 26,4 %. L'amélioration depuis le début de l'exercice est attribuable aux mêmes facteurs que ceux indiqués pour le trimestre. Les améliorations à compter du deuxième trimestre ont plus que compensé les reculs du premier trimestre, qui tenaient compte des ventes de stocks plus coûteux compris dans les stocks d'ouverture.

Les frais de vente du quatrième trimestre ont diminué de 0,3 million de dollars, soit 1,2 %, pour s'établir à 24,3 millions de dollars, et de 150 points de base en pourcentage des produits en raison de la hausse du volume des ventes. Pour l'exercice complet, les frais de vente ont augmenté de 2,8 millions de dollars, soit 2,8 %, pour atteindre 101,2 millions de dollars. Ils sont toutefois restés stables en pourcentage des produits en raison de la hausse du volume des ventes. L'augmentation des frais de vente depuis le début de l'exercice est principalement imputable à la hausse globale des coûts liés au marketing et des dépenses promotionnelles relatifs aux lancements de nouveaux produits à compter du deuxième trimestre de l'exercice considéré ainsi qu'à la hausse des coûts liés aux effectifs.

Les frais généraux et administratifs sont demeurés stables au quatrième trimestre, mais ils ont baissé de 140 points de base en pourcentage des produits en raison de la hausse du volume des ventes. Pour l'exercice complet, les frais généraux et administratifs ont augmenté de 3,3 millions de dollars, soit 3,8 %, pour s'établir à 89,8 millions de dollars. Ils sont toutefois restés stables en pourcentage des produits en raison de la hausse du volume des ventes. La hausse des frais généraux et administratifs depuis le début de l'exercice est surtout imputable à l'augmentation globale des honoraires professionnels et des frais juridiques ainsi qu'à la hausse de la charge de rémunération incitative des membres de la direction.

Les frais de recherche et de développement du quatrième trimestre ont diminué de 1,9 million de dollars, soit 28,6 %, pour s'établir à 4,7 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la réduction de valeur des frais de développement différés au titre des articles sous-performants comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Pour l'exercice complet, les frais de recherche et de développement ont diminué de 2,2 millions de dollars, soit 10,3 %, essentiellement pour les mêmes raisons que celles indiquées pour le trimestre.

La perte de valeur sur les créances clients a augmenté de 1,4 million de dollars au quatrième trimestre, car la perte de valeur pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent tenait compte de la reprise de perte de valeur sur les créances clients qui ont été réglées au cours de ce trimestre. La perte de valeur depuis le début de l'exercice a augmenté de 0,6 million de dollars et est principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux indiqués pour le trimestre.

Les frais de restructuration se sont établis à 1,6 million de dollars pour le quatrième trimestre et sont attribuables au plan de restructuration entrepris au quatrième trimestre de l'exercice considéré. Les frais de restructuration comptabilisés à l'exercice précédent découlent d'un plan de restructuration entrepris au cours d'exercices antérieurs et achevé en 2022. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Frais de restructuration » de la section traitant des résultats opérationnels pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice opérationnel de la division Dorel Produits de puériculture s'est chiffré à 11,3 millions de dollars au quatrième trimestre, par rapport à une perte opérationnelle de 23,5 millions de dollars en 2022. Si l'on exclut les frais de restructuration, le bénéfice opérationnel ajusté a augmenté de 34,7 millions de dollars, donnant lieu à un bénéfice opérationnel ajusté de 12,9 millions de dollars. L'augmentation du bénéfice opérationnel au quatrième trimestre résulte surtout de l'augmentation du bénéfice brut exprimé en dollars découlant de la hausse du volume des ventes et de l'accroissement de la marge brute décrits plus haut. Le bénéfice opérationnel s'est établi à 6,4 millions de dollars depuis

le début de l'exercice, contre une perte opérationnelle de 59,1 millions de dollars un an plus tôt. Si l'on exclut les frais de restructuration, le bénéfice opérationnel ajusté a augmenté de 58,6 millions de dollars, donnant lieu à un bénéfice opérationnel ajusté de 8,0 millions de dollars. L'augmentation du bénéfice opérationnel depuis le début de l'exercice s'explique essentiellement par les mêmes facteurs que ceux indiqués pour le trimestre. Par ailleurs, l'augmentation du bénéfice opérationnel et du bénéfice opérationnel ajusté a été partiellement contrée par la hausse globale des charges décrite plus haut.

Dorel Maison

	Quatrièmes trimestres clos les				Exercices clos les			
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation		30 déc. 2023	30 déc. 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits	138 644	151 338	(12 694)	(8,4) %	558 970	760 083	(201 113)	(26,5) %
Coût des produits vendus	132 163	153 387	(21 224)	(13,8) %	534 299	711 101	(176 802)	(24,9) %
Bénéfice brut	6 481	(2 049)	8 530	416,3 %	24 671	48 982	(24 311)	(49,6) %
Frais de vente	5 970	6 964	(994)	(14,3) %	24 911	27 648	(2 737)	(9,9) %
Frais généraux et administratifs	8 813	7 971	842	10,6 %	31 570	34 657	(3 087)	(8,9) %
Frais de recherche et de développement	1 290	1 291	(1)	n. s.	5 191	5 190	1	n. s.
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients	229	(1)	230	n. s.	251	(3)	254	n. s.
Frais de restructuration	2 981	–	2 981	100,0 %	2 981	–	2 981	100,0 %
Perte opérationnelle	(12 802)	(18 274)	(5 472)	(29,9) %	(40 233)	(18 510)	21 723	117,4 %
Perte opérationnelle ajustée ¹⁾	(9 821)	(18 274)	(8 453)	(46,3) %	(37 252)	(18 510)	18 742	101,3 %
Marge brute ²⁾	4,7 %	(1,4) %	s. o.	610 pb	4,4 %	6,4 %	s. o.	(200) pb
Frais de vente en pourcentage des produits ³⁾	4,3 %	4,6 %	s. o.	(30) pb	4,5 %	3,6 %	s. o.	90 pb
Frais généraux et administratifs en pourcentage des produits ⁴⁾	6,4 %	5,3 %	s. o.	110 pb	5,6 %	4,6 %	s. o.	100 pb

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

pb = point de base

1) Il s'agit d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les produits.

3) Les frais de vente en pourcentage des produits correspondent aux frais de vente divisés par les produits.

4) Les frais généraux et administratifs en pourcentage des produits correspondent aux frais généraux et administratifs divisés par les produits.

Les produits de la division Dorel Maison ont diminué de 12,7 millions de dollars au quatrième trimestre, soit 8,4 %, pour se chiffrer à 138,6 millions de dollars, contre 151,3 millions de dollars un an plus tôt. La diminution des produits au quatrième trimestre s'explique surtout par la réduction des ventes en ligne découlant de la baisse générale de la demande des consommateurs en ligne qui a persisté au cours des derniers trimestres, en partie contrebalancée par la hausse des ventes réalisées auprès des détaillants ayant pignon sur rue. La hausse des ventes réalisées auprès des détaillants ayant pignon sur rue s'explique par l'augmentation des commandes de réapprovisionnement, alors que les ventes dans les points de vente ont excédé considérablement les commandes de réapprovisionnement au cours des derniers mois. Bien que l'inflation aux États-Unis au cours des derniers mois ait été légèrement plus élevée qu'en juin, alors qu'elle avait atteint son niveau le plus bas en plus de deux ans, les prix des biens de consommation courante restent très élevés, ce qui continue d'influer sur les habitudes de dépenses en pièces de mobilier des consommateurs.

Pour l'exercice complet, les produits de la division ont fléchi de 201,1 millions de dollars, soit 26,5 %, pour s'établir à 559,0 millions de dollars, contre 760,1 millions de dollars un an plus tôt. La diminution depuis le début de l'exercice s'explique surtout par la réduction des ventes en ligne découlant de la baisse générale de la demande des consommateurs en ligne décrite précédemment, ainsi que par la baisse des ventes réalisées auprès des détaillants ayant pignon sur rue, au cours du premier semestre de l'exercice uniquement, ces derniers ayant enregistré une hausse des commandes de réapprovisionnement au deuxième semestre de l'exercice, tel qu'il est décrit ci-dessus.

Le bénéfice brut du quatrième trimestre a augmenté de 8,5 millions de dollars, soit 416,3 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la marge brute s'est établie à 4,7 %, ce qui représente une amélioration de 610 points de base, par rapport à (1,4) % un an plus tôt. La hausse du bénéfice brut et de la marge brute au quatrième trimestre s'explique surtout par la baisse des coûts des produits découlant de la diminution des prix des matières premières et des coûts de transport, ainsi que par la vente d'une plus petite proportion d'anciens stocks plus coûteux compris dans les stocks d'ouverture. Le niveau d'anciens stocks plus coûteux a considérablement diminué depuis le début de l'exercice, ce qui a eu une incidence favorable sur les marges sur une base séquentielle. Par ailleurs, les marges ont subi l'incidence favorable de la légère amélioration des activités de fabrication nationales, ce qui s'est traduit par une absorption supérieure des coûts indirects des usines. Au deuxième semestre de l'exercice considéré, les marges brutes ont été plus élevées qu'au premier semestre de l'exercice considéré. Les marges devraient continuer à s'améliorer, compte tenu de la diminution considérable depuis le début de l'exercice des coûts de transport, des coûts des panneaux et des coûts des produits finis provenant de l'étranger, et au fur et à mesure que les anciens stocks plus coûteux restants seront vendus.

Pour l'exercice complet, le bénéfice brut a diminué de 24,3 millions de dollars, soit 49,6 %, par rapport à un an plus tôt et la marge brute a fléchi de 200 points de base pour s'établir à 4,4 %. La baisse du bénéfice brut et de la marge brute depuis le début de l'exercice s'explique surtout par la réduction du volume de ventes et la diminution des ventes en ligne qui génèrent des marges plus élevées. En outre, bien que les activités de fabrication nationales se soient légèrement améliorées au deuxième semestre de l'exercice considéré, cette amélioration n'a pas été suffisante pour compenser la réduction des activités de fabrication nationales au premier semestre de l'exercice considéré et son incidence négative sur les marges.

Les frais de vente pour le quatrième trimestre ont fléchi de 1,0 million de dollars, soit 14,3 %, pour s'établir à 6,0 millions de dollars, contre 7,0 millions de dollars un an plus tôt. Pour l'exercice complet, les frais de vente ont diminué de 2,7 millions de dollars, soit 9,9 %, pour s'établir à 24,9 millions de dollars. Le recul des frais de vente enregistré durant le trimestre et depuis le début de l'exercice est surtout attribuable à la baisse des commissions découlant de la réduction des ventes et à la diminution des dépenses promotionnelles.

Les frais généraux et administratifs pour le quatrième trimestre ont augmenté de 0,8 million de dollars, soit 10,6 %, pour s'établir à 8,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 110 points de base en pourcentage des produits. L'augmentation pour le trimestre est essentiellement attribuable à la hausse des frais d'assurance responsabilité produits. Pour l'exercice complet, les frais généraux et administratifs ont diminué de 3,1 millions de dollars, soit 8,9 %, pour se chiffrer à 31,6 millions de dollars, contre 34,7 millions de dollars en 2022. Le recul des frais généraux et administratifs enregistré depuis le début de l'exercice s'explique surtout par la baisse globale des frais d'assurance responsabilité produits. En outre, les frais généraux et administratifs ont diminué depuis le début de l'exercice en raison de la réduction des effectifs.

Les frais de recherche et de développement ont été comparables à ceux du quatrième trimestre et de l'ensemble de l'exercice précédent.

De même, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients est demeurée comparable à celle du quatrième trimestre et de l'ensemble de l'exercice précédent.

Les frais de restructuration se sont établis à 3,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre et sont attribuables au plan de restructuration entrepris au quatrième trimestre de l'exercice considéré. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Frais de restructuration » de la section traitant des résultats opérationnels pour obtenir de plus amples renseignements.

La perte opérationnelle de la division Dorel Maison a reculé de 5,5 millions de dollars pour le trimestre, pour s'établir à 12,8 millions de dollars, contre 18,3 millions de dollars en 2022. Si l'on exclut les frais de restructuration, la perte opérationnelle ajustée a diminué de 8,5 millions de dollars, donnant lieu à une perte opérationnelle ajustée de 9,8 millions de dollars, par rapport à 18,3 millions de dollars en 2022. La diminution de la perte opérationnelle ajustée pour le trimestre s'explique par l'augmentation du bénéfice brut décrite plus haut. Pour l'exercice complet, la perte opérationnelle s'est accrue de 21,7 millions de dollars pour atteindre 40,2 millions de dollars, contre 18,5 millions de dollars un an plus tôt. Si l'on exclut les frais de restructuration, la perte opérationnelle ajustée s'est accrue de 18,7 millions de dollars, donnant lieu à une perte opérationnelle ajustée de 37,3 millions de dollars. Cet accroissement de la perte opérationnelle ajustée depuis le début de l'exercice s'explique surtout par la baisse des produits et du bénéfice brut, en partie contrebalancée par la diminution globale des frais opérationnels décrite plus haut.

4. SITUATION FINANCIÈRE, SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

a) Principales informations tirées des états consolidés de la situation financière

	30 décembre 2023	30 décembre 2022
Actifs		
Actifs courants	619 559	679 161
Actifs détenus en vue de la vente	—	2 676
	<u>619 559</u>	<u>681 837</u>
Actifs non courants	<u>381 368</u>	<u>378 611</u>
	<u>1 000 927</u>	<u>1 060 448</u>
Passifs		
Passifs courants	<u>429 582</u>	<u>375 084</u>
Passifs non courants	<u>346 643</u>	<u>404 220</u>
Capitaux propres	<u>224 702</u>	<u>281 144</u>
	<u>1 000 927</u>	<u>1 060 448</u>

Par rapport au 30 décembre 2022, le total des actifs courants de Dorel a diminué, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- une diminution de 58,3 millions de dollars des stocks, dont une tranche de 27,1 millions de dollars est attribuable à la division Dorel Produits de puériculture et une tranche de 31,2 millions de dollars est attribuable à la division Dorel Maison, en raison principalement des efforts continus visant à réduire davantage la quantité de stocks et à écouler les stocks plus coûteux.

Par rapport au 30 décembre 2022, le total des passifs courants de Dorel a augmenté, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- une augmentation de 41,6 millions de dollars des fournisseurs et autres dettes attribuable au moment où les paiements sont versés aux fournisseurs;
- une augmentation de 13,7 millions de dollars de la tranche courante de la dette à long terme principalement attribuable à la nouvelle convention d'emprunt à terme garanti de premier rang conclue au cours de l'exercice considéré.

Par rapport au 30 décembre 2022, le total des passifs non courants de Dorel a diminué, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- une diminution de 34,8 millions de dollars de la dette à long terme;
- une diminution des obligations locatives d'un montant de 16,7 millions de dollars découlant des paiements des obligations locatives, déduction faite de l'augmentation découlant des entrées, des réévaluations des obligations locatives ainsi que des modifications de contrats de location.

b) Ratio capitaux d'emprunt/capitaux propres

	30 décembre 2023	30 décembre 2022
Dette à long terme	235 665	256 730
Dette bancaire	7 317	11 946
Total des capitaux d'emprunts	<u>242 982</u>	<u>268 676</u>
Capitaux propres	<u>224 702</u>	<u>281 144</u>
Ratio capitaux d'emprunts / capitaux propres ¹⁾	<u>1,08</u>	<u>0,96</u>

1) Il s'agit d'un ratio financier non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'il puisse être comparé à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

Le ratio capitaux d'emprunt/capitaux propres au 30 décembre 2023 a augmenté par rapport au ratio au 30 décembre 2022. La hausse s'explique par la diminution des capitaux propres, engendrée par la perte nette inscrite pour l'exercice étant supérieure à la réduction globale du niveau d'endettement de la Société.

c) Flux de trésorerie

	Exercices clos		
	30 décembre 2023	30 décembre 2022	Variation \$
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités opérationnelles	76 932	(133 013)	209 945
Activités de financement	(65 950)	(608 380)	542 430
Activités d'investissement	(20 539)	734 895	(755 434)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 237	(13 259)	14 496
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 320)	(19 757)	11 437

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités opérationnelles

Pour l'exercice considéré, les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles se sont chiffrées à 76,9 millions de dollars, comparativement à des sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles de 133,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles de 209,9 millions de dollars d'un exercice à l'autre.

	Entrées (sorties) de trésorerie		
	Exercices clos les		
	30 décembre 2023	30 décembre 2022	Variation
(Perte nette) bénéfice net	(62 350)	135 963	(198 313)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissements	69 504	71 218	(1 714)
Pertes latentes sur actifs financiers et passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	514	(507)
Paiements fondés sur des actions	–	446	(446)
Variation des fonds détenus par l'assureur cédant	(1 925)	–	(1 925)
Coûts des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	1 876	3 529	(1 653)
(Profit net) perte nette sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et sur modifications des contrats de location	(970)	2 424	(3 394)
Profit sur la vente de la division Dorel Sports	–	(260 732)	260 732
Frais de restructuration	(53)	(139)	86
Frais financiers	24 726	29 276	(4 550)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(14 573)	(5 375)	(9 198)
Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles :			
Créances clients	(2 995)	71 064	(74 059)
Stocks	62 502	(63 150)	125 652
Autres actifs	(6 328)	4 494	(10 822)
Fournisseurs et autres dettes	40 165	(50 614)	90 779
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(4 787)	(2 208)	(2 579)
Provisions	(3 257)	3 291	(6 548)
Autres passifs	1 290	(4 956)	6 246
Impôts sur le résultat payés	(3 327)	(49 859)	46 532
Impôts sur le résultat recouvrés	2 758	1 642	1 116
Intérêts payés	(26 472)	(20 123)	(6 349)
Intérêts reçus	1 141	282	859
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités opérationnelles	76 932	(133 013)	209 945

L'accroissement des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles par rapport à 2022 s'explique essentiellement par une diminution globale de la perte liée aux activités poursuivies en 2023 et par une variation positive nette des soldes liés aux activités opérationnelles découlant de la variation positive nette des stocks et des fournisseurs et autres dettes, contrée en partie par la variation négative nette des créances clients. La variation positive nette des stocks résulte des efforts continus visant à réduire les stocks d'articles plus coûteux dans les stocks d'ouverture, tandis que la variation positive nette des fournisseurs et autres dettes est imputable au moment où les paiements sont versés aux fournisseurs. La variation négative nette des créances clients s'explique surtout par le moment où les créances sont recouvrées auprès des clients. En outre, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour l'exercice précédent tenaient compte des impôts payés à la suite du jugement fiscal de 2021.

Flux de trésorerie disponibles

	Exercices clos les		
	30 décembre 2023	30 décembre 2022	Variation \$
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités opérationnelles	76 932	(133 013)	209 945
Moins :			
Versement de dividendes	–	(390 642)	390 642
Rachat d'actions	–	(499)	499
Entrées d'immobilisations corporelles	(15 835)	(19 933)	4 098
Cessions d'immobilisations corporelles	50	106	(56)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(7 716)	(7 713)	(3)
Produit net de la cession d'actifs détenus en vue de la vente	2 962	–	2 962
Produit net de la vente de la division Dorel Sports	–	788 580	(788 580)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	56 393	236 886	(180 493)

1) Il s'agit d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section intitulée « Définition et rapprochement des ratios et mesures financières non conformes aux PCGR » dans ce rapport de gestion.

Sorties de trésorerie liées aux activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 542,4 millions de dollars pour se chiffrer à 66,0 millions de dollars. Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement de l'exercice précédent tenaient compte du remboursement de la dette à long terme à hauteur de 185,0 millions de dollars et du versement du dividende spécial de 390,6 millions de dollars à même le produit de la vente de Dorel Sports qui a été conclue au premier trimestre de l'exercice précédent.

(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont augmenté de 755,4 millions de dollars pour s'établir à 20,5 millions de dollars, en raison surtout du produit net de 788,6 millions de dollars tiré de la vente de Dorel Sports qui a été reçu à l'exercice précédent.

d) Obligations contractuelles

	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Après 5 ans
Dette bancaire	7 317	7 317	–	–	–
Fournisseurs et autres dettes	321 197	321 197	–	–	–
Versements sur la dette à long terme					
Facilité de crédit garantie par des actifs	110 100	–	110 100	–	–
Emprunt à terme	88 000	8 800	79 200	–	–
Financement par emprunt	32 877	1 604	3 343	3 994	23 936
Solde de prix de vente	2 833	2 833	–	–	–
Autre dette à long terme	11 063	7 778	2 619	666	–
Obligations au titre des intérêts à taux fixe sur les dettes à long terme	10 023	1 678	2 318	1 917	4 110
Flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives	167 009	42 533	69 531	36 624	18 321
Autres passifs financiers	1 683	675	589	419	–
Engagements au titre d'acquisitions d'immobilisations	1 689	1 689	–	–	–
Total des obligations contractuelles	753 791	396 104	267 700	43 620	46 367

La Société n'a pas d'engagements contractuels importants autres que ceux dont il est fait mention dans l'état consolidé de la situation financière, les engagements décrits à la note 23 afférente aux états financiers consolidés et les engagements au titre des dépenses en immobilisations qui figurent dans le tableau ci-haut.

Dette bancaire

Au 30 décembre 2023, Dorel disposait de lignes de crédit bancaire d'environ 17,5 millions de dollars, dont une tranche de 7,3 millions de dollars était utilisée. La disponibilité de ces fonds est tributaire de la capacité de Dorel à continuer à respecter les clauses financières restrictives de ses ententes de crédit.

Clauses restrictives financières

Aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. Si le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires n'est pas respecté, la Société doit atteindre un seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. Au 30 décembre 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme.

Obligations locatives

Au 30 décembre 2023, le total des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives s'élevait à 167,0 millions de dollars. Par ailleurs, au 30 décembre 2023, Dorel avait des paiements de loyers futurs non actualisés de 5,9 millions de dollars liés à des contrats de location pour lesquels elle s'était engagée mais qui n'ont pas encore débuté, lesquels ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives.

Autres considérations

Le développement de nouveaux produits étant essentiel au maintien du succès de Dorel, la Société doit effectuer des investissements dans la recherche et le développement, dans les moules et autres outillages, dans l'équipement et la technologie. Il est prévu que Dorel investisse de 30,0 à 35,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2024 pour atteindre ses objectifs en matière de développement de nouveaux produits et autres objectifs de croissance. Dorel prévoit que ses activités opérationnelles actuelles lui permettront de générer des flux de trésorerie suffisants pour financer ces investissements et subvenir à d'autres besoins à mesure qu'ils se manifesteront tout au long de l'exercice. Dans le cadre de sa stratégie de gestion du capital visant à faire en sorte qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles, Dorel pourrait devoir réduire ou modifier le calendrier de ses dépenses en immobilisations prévues au cours de l'exercice 2024.

Les obligations contractuelles pour l'achat de biens ou de services sont définies comme des ententes exécutoires légalement contraignantes pour la Société et qui spécifient toutes les conditions importantes, notamment les dispositions sur les prix fixes ou variables et le moment approximatif de la transaction. À l'exception de celles présentées dans le tableau des obligations contractuelles, Dorel n'est pas liée par des ententes importantes pour l'achat de matières

premières ou de produits finis spécifiant des quantités minimales ou des prix déterminés au-delà de ses besoins à court terme prévus. Par conséquent, les bons de commande en cours de Dorel pour des matières premières, des produits finis ou d'autres biens et services liés aux besoins courants et qui sont exécutés par ses fournisseurs dans des délais relativement courts ne sont pas inclus dans le tableau des obligations contractuelles.

Comme il est expliqué à la note 19 afférente aux états financiers consolidés, un passif de 6,4 millions de dollars se rapporte aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de Dorel. Pour l'exercice 2024, le montant des cotisations qui devraient être versées au titre des régimes par capitalisation et des prestations qui devraient être versées au titre des régimes sans capitalisation s'élève à environ 2,8 millions de dollars.

e) Arrangements hors bilan

Outre les obligations contractuelles énumérées plus haut, Dorel a conclu certains arrangements et engagements hors bilan qui comportent des incidences financières, plus particulièrement des lettres de garantie de crédit et d'autres garanties. Les arrangements hors bilan sont décrits à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Les demandes d'engagements pour l'octroi de crédit et de garanties financières sont examinées et approuvées par la haute direction. La direction passe régulièrement en revue tous les engagements, lettres de garantie de crédit et garanties financières en cours, et le résultat de ces analyses est pris en compte lors de l'appréciation de la provision de Dorel pour d'éventuelles pertes sur créances et garanties.

f) Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, Dorel est soumise à divers risques, dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Dorel gère ces risques de façon constante. Afin de limiter les effets des variations des taux de change sur ses produits, ses charges et ses flux de trésorerie, la Société peut avoir recours à divers instruments financiers dérivés. Il appartient à la direction de Dorel de déterminer le niveau de risque acceptable, et la direction n'utilise des instruments financiers dérivés que pour gérer les risques, les engagements ou les obligations existants ou prévus, à la lumière de son expérience passée.

Dorel est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de certaines dettes à long terme, aux termes desquelles les sommes prélevées portent intérêt aux taux variables en vigueur au moment de l'emprunt, plus une marge. La Société, pour gérer une partie de son risque de taux d'intérêt, conclut des contrats de swap qui consistent à échanger des taux variables pour des taux fixes sur une période prolongée. La Société a recours à des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de ses coûts d'emprunt et réduire son exposition à la variabilité des taux d'intérêt en échangeant des paiements à taux variable contre des paiements à taux fixe. La Société a désigné le swap de taux d'intérêt comme une couverture de flux de trésorerie à laquelle elle appliquait la comptabilité de couverture jusqu'au 8 décembre 2023.

Dorel est soumise à divers autres risques associés principalement au risque de change. Afin de limiter les effets des variations des taux de change sur ses produits, ses charges et ses flux de trésorerie, la Société a recours à divers instruments financiers dérivés, dont des swaps, des options et des contrats à terme standardisés et de gré à gré, pour se protéger contre les fluctuations défavorables des taux de change. Les ventes et les achats de biens libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de Dorel représentent la principale source de risque de change de la Société. La plupart des lignes de crédit à court terme, des découverts et des dettes à long terme couramment utilisés par les entités de Dorel sont libellés dans la monnaie de l'entité emprunteuse et, par conséquent, ne comportent aucun risque de change. Les prêts/emprunts intragroupe font l'objet d'une couverture économique au besoin, lorsqu'ils présentent une exposition nette au risque de change, et certains sont utilisés pour couvrir des investissements nets dans des filiales à l'étranger. Une variabilité additionnelle du résultat provient de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de Dorel aux taux de change en vigueur à chaque date de clôture, conversion dont l'incidence est présentée à titre de profit ou perte de change dans les états consolidés du résultat.

Ainsi, les instruments financiers dérivés sont utilisés comme moyen de satisfaire les objectifs de Dorel en matière de réduction des risques en générant des flux de trésorerie compensatoires sur la position sous-jacente relativement au montant et au calendrier des opérations prévues. Dorel ne détient ni n'utilise d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

De plus amples renseignements sur les instruments financiers de Dorel sont présentés à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

5. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Les états financiers consolidés de Dorel ont été établis conformément aux IFRS. La préparation de ces états financiers consolidés nécessite de faire appel au jugement, ce qui nécessite de faire des estimations et de poser des hypothèses à la date des états financiers consolidés qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs, les montants des produits et des charges connexes, ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. Une liste exhaustive de toutes les méthodes comptables significatives se trouve à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Dorel juge que les estimations comptables qui suivent sont les plus déterminantes et celles qui auraient l'incidence la plus considérable sur les états financiers consolidés advenant que ces estimations comptables changent de façon importante ou que ces méthodes comptables soient appliquées de manière différente :

Mode de préparation des états financiers consolidés

À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue le mode de préparation des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés de Dorel ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Des estimations importantes sont requises de la part de la direction pour déterminer à la fois la juste valeur et la valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont attribués. Des estimations doivent être faites de la juste valeur, des coûts de sortie ou des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ont effectivement perdu de la valeur, et sur la valeur monétaire de cette perte de valeur.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, pour laquelle on estime qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations au titre de la responsabilité produits, des garanties de produits, des réclamations et règlements éventuels de litiges, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les trois conditions ci-dessus ont été respectées pour constater une provision ou s'il existe plutôt un passif éventuel à la date de clôture.

La direction fait une estimation fiable de l'obligation une fois que les critères applicables sont respectés pour comptabiliser le passif. L'estimation de la direction se fonde sur la probabilité et l'étalement des sorties de ressources, les taux d'actualisation, l'expérience passée, la nature de la provision, les avis obtenus de conseillers juridiques et autres conseillers, et sur l'existence d'un droit de créance.

Responsabilité produits

Dorel souscrit une assurance afin de limiter son risque associé à la responsabilité produits. Le risque estimatif découlant de la responsabilité produits, dont la détermination fait appel au jugement, est actualisé et calculé par un actuaire indépendant à partir des volumes de ventes historiques, des demandes d'indemnités passées, des hypothèses de la direction et des hypothèses actuarielles. Il englobe des montants pour des incidents déjà survenus ainsi que des incidents susceptibles de se produire sur des produits vendus avant la date de clôture. Les hypothèses suivantes comptent parmi les hypothèses importantes utilisées dans le modèle actuariel : estimations par la direction des réclamations en cours, cycle de vie des produits, taux d'actualisation, et fréquence et gravité des incidents relatifs aux produits. Dorel revoit périodiquement ses provisions comptabilisées au titre de la responsabilité produits et comptabilise tout ajustement requis est comptabilisé dans les frais généraux et administratifs.

Impôts sur le résultat

Dorel comptabilise les impôts sur le résultat d'après la méthode du report variable. Selon cette méthode, les impôts différés ont trait aux conséquences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière à l'état consolidé de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera réalisé dans l'avenir. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé est fondée sur les estimations faites par la direction de la réalisation de bénéfices futurs et de l'incidence des stratégies de planification fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des effets des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition à compter de la date à laquelle ils sont en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires ayant trait aux participations dans des filiales, sauf dans les cas où le moment de l'inversion de la différence temporaire est contrôlé par la Société et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La charge d'impôts sur le résultat de la Société est fondée sur des règles et règlements fiscaux qui sont susceptibles d'interprétation et exigent des estimations et hypothèses que les autorités fiscales de divers territoires pourraient contester. Les estimations par la direction des actifs et passifs d'impôts de la Société font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées lorsque les circonstances l'exigent, en cas par exemple de modifications des lois fiscales et des lignes de conduite administratives, et de la résolution d'incertitudes au terme de vérifications fiscales ou de l'expiration de délais prescrits dans les dispositions pertinentes. Le résultat définitif de vérifications fiscales des autorités gouvernementales et d'autres événements peuvent différer significativement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôts.

Comptabilisation des produits — retours sur vente et autres programmes destinés à la clientèle

À la passation d'un contrat, Dorel estime la contrepartie variable en vertu des programmes et incitatifs offerts aux clients. Les montants estimés de la contrepartie variable sont fondés sur diverses hypothèses, y compris des ententes avec des clients comparables, l'expérience passée avec les clients et/ou les produits, et d'autres facteurs pertinents. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisé est ajusté pour tenir compte des retours prévus, lesquels sont évalués par la direction selon les données historiques des catégories connexes de produits vendus.

Provision pour perte de valeur sur les créances clients

Dorel comptabilise une provision pour perte de valeur à l'égard des pertes de crédit attendues sur les créances clients, au moyen d'une estimation reposant sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. Dans son évaluation, la direction estime les pertes de crédit attendues à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront touchés.

Évaluation des stocks

Dorel revoit régulièrement les quantités de produits en stock et comptabilise une réduction de valeur des stocks qui ne sont plus réputés être pleinement recouvrables. Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks sont difficiles à écouler, endommagés, devenus obsolètes, ou si leurs prix de vente ou les prévisions relatives à la demande des produits régressent. Si les conditions réelles du marché sont moins favorables qu'on l'avait prévu, ou si la liquidation des stocks dont la valeur n'est plus réputée être pleinement recouvrable est plus difficile que prévu, des réductions de valeur additionnelles peuvent être requises.

Détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de prolongation ou d'options de résiliation

Dorel détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période visée par une option de prolongation du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable de l'exercer, ou toute période visée par une option de résiliation, si elle a la certitude raisonnable de ne pas l'exercer. Dorel fait preuve de jugement lorsqu'elle évalue s'il est raisonnablement certain qu'elle exercera ses options de prolonger ses contrats de location ou qu'elle n'exercera pas ses options de résilier ses contrats, en tenant compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. L'évaluation est revue s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important ayant une incidence sur cette évaluation qui dépend de la volonté de la Société.

6. CHANGEMENTS COMPTABLES ET NOUVELLES NORMES COMPTABLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

Changements comptables

Les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 ont été préparés selon les IFRS, à l'aide des mêmes méthodes comptables que celles qui ont été appliquées dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 30 décembre 2022, à l'exception des normes comptables nouvelles ou modifiées qui ont été adoptées au cours de l'exercice, lesquelles sont décrites ci-après.

Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

Les modifications réduisent le champ d'application de l'exemption liée à la comptabilisation initiale de manière à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires, par exemple, les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. Pour ce qui est des contrats de location et des passifs relatifs au démantèlement, les actifs et les passifs d'impôts connexes devront être comptabilisés à partir du début de la première période comparative présentée, et l'effet cumulatif devra être comptabilisé en tant qu'ajustement aux résultats non distribués. Pour toutes les autres transactions, les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu après le début de la première période présentée. La Société a mis à jour les informations fournies dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. L'adoption de ces modifications a entraîné la présentation d'une majoration de 35,4 millions de dollars de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022 aux fins des informations fournies par voie de notes, sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé.

Définitions des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

Les modifications prévoient une nouvelle définition des estimations comptables qui précisent qu'elles sont des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation. Les modifications clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une société formule une estimation comptable en vue d'atteindre un objectif défini par une méthode comptable. Cette distinction est importante, car les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective, tandis que les changements d'estimations comptables sont comptabilisés de façon prospective. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. Les modifications d'IAS 8 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Société.

Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1)

Les modifications changent les exigences en ce qui a trait aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications exigent que les sociétés fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que des informations sur les principales méthodes comptables et précisent également que les informations sur les méthodes comptables se rapportant à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont, de ce fait, non significatives, et il n'est pas nécessaire de les fournir. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La Société a mis à jour les informations fournies sur les méthodes comptables dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié la modification d'IAS 12 intitulée *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* qui établit un allègement obligatoire en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés découlant de l'impôt minimum mondial. Les modifications prévoient une exception temporaire à l'exigence de comptabilisation et de présentation des impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. Les modifications établissent aussi des obligations d'information ciblées visant les notes annexes pour les entités concernées, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre dans quelle mesure une entité sera touchée par l'impôt minimum, surtout avant l'entrée en vigueur de la loi. Les modifications d'IAS 12 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour les informations fournies dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Des lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. La Société a appliqué l'allègement obligatoire et n'a pas comptabilisé d'actifs ni de passifs d'impôt différé à ce titre.

Nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été appliquées

Les nouvelles normes comptables suivantes n'étaient pas en vigueur pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés annuels.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)

Aux fins du classement dans les passifs non courants, les modifications ont éliminé l'exigence que le droit de différer le règlement du passif, ou de le renouveler, pour au moins douze mois soit inconditionnel. Selon les modifications, ce droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

7. RISQUES ET INCERTITUDES DU MARCHÉ

Conjoncture économique générale

Au fil des ans, Dorel a connu plusieurs ralentissements économiques et ses produits se sont avérés être ceux que les consommateurs ont continué d'acheter malgré des conditions économiques changeantes. En 2023, la conjoncture dans le secteur de la vente au détail a posé de nombreux défis dans la plupart des marchés de la Société, comme en 2022. La part de marché dominante que détiennent les partenaires de Dorel dans le secteur de la vente au détail, jumelée aux changements dans les habitudes de magasinage des consommateurs, a contribué à la dominance des détaillants et autres entreprises Internet ayant un fort pouvoir de négociation auprès des fournisseurs. Parmi les autres tendances, on observe que les détaillants et entreprises Internet importent des produits directement de fournisseurs étrangers, ou encore qu'ils s'approvisionnent en produits qu'ils commercialisent sous leurs propres marques maison, habituellement à des prix moins élevés, livrant ainsi concurrence aux produits de Dorel. Par conséquent, la majorité des chaînes dans le secteur de la vente au détail et des détaillants Internet de la Société a continué à mettre essentiellement l'accent sur la compétitivité des prix. Dans le but d'offrir à ses partenaires détaillants de la valeur en plus de prix compétitifs, Dorel a continué d'investir dans le développement de nouveaux produits et dans plusieurs initiatives visant à soutenir ses marques. La combinaison de ces forces du marché a créé un environnement de forte concurrence qui exerce des pressions à la baisse sur les prix, tout en rendant nécessaires le développement de marques de forte notoriété et le lancement continu de nouveaux produits novateurs.

À la division Dorel Produits de puériculture, Dorel croit que la demande demeure en général stable parce que la sécurité des enfants est une priorité constante et que les parents demandent des produits qui répondent à ce besoin. Dans les marchés traditionnels de Dorel, les taux de natalité affichent une tendance baissière, ce qui signifie que la Société doit poursuivre son développement dans des marchés plus récents comme l'Amérique latine et l'Asie où les taux de natalité sont plus élevés. Au cours des dernières années, alors que l'on observait que certains consommateurs se tournaient de plus en plus vers les articles moins chers, un autre créneau du marché démontrait de son côté de l'intérêt pour des produits plus haut de gamme, divisant ainsi le marché en deux groupes de consommateurs distincts que la division parvient à desservir grâce à sa stratégie multimarque.

À la division Dorel Maison, Dorel mise exclusivement sur des articles qui représentent une bonne valeur pour le prix et vend la plupart de ses produits par l'entremise du réseau des grands détaillants et d'Internet. Durant les périodes économiques difficiles, lorsqu'ils magasinent des meubles, les consommateurs sont plus susceptibles de magasiner chez les grands détaillants, traditionnels ou en ligne, à la recherche d'articles à prix raisonnable.

Une détérioration significative de la conjoncture économique, une intensification de la concurrence, une augmentation drastique du chômage, une hausse substantielle des tarifs douaniers sur les importations ou de mauvaises conditions météorologiques pourraient avoir des répercussions négatives sur Dorel du fait qu'elles seraient susceptibles d'entraîner une réduction des dépenses des consommateurs. Par ailleurs, en raison de l'évolution constante des préférences et habitudes d'achat des clients, le secteur de la vente au détail a vu, au cours des dernières années, un nombre croissant de détaillants se placer sous la protection de la loi sur les faillites ou encore annoncer la liquidation de leurs stocks. Du fait que les consommateurs adoptent de plus en plus le magasinage en ligne, de nouveaux investissements dans des capacités numériques deviennent nécessaires. Cependant, rien ne garantit que ces investissements engendreront un accroissement des ventes réalisées par la Société par le biais du commerce électronique. Rien ne garantit que la conjoncture économique générale des pays où Dorel exerce des activités connaîtra une amélioration dans l'avenir, et dans l'éventualité où elle se détériorerait de manière importante, Dorel risquerait d'en subir les conséquences négatives.

Coûts des produits et approvisionnement

Dorel s'approvisionne en matières premières, composants et produits finis. Les principaux produits de base nécessaires aux activités de production comprennent les panneaux d'aggloméré et les résines de plastique, de même que les cartons ondulés. Les composants clés comprennent les housses de sièges d'auto, de la quincaillerie, des boucles et des harnais, ainsi que des structures et housses de futons. Ces composants sont fabriqués à partir de tissus et d'une grande variété de métaux, de plastiques et de bois. Les principales matières premières contenues dans les produits finis achetés par Dorel sont l'acier, l'aluminium, les résines, les tissus et le bois.

Les fluctuations des prix des matières premières ont été marquées par une baisse des coûts de la résine aux États-Unis et en Europe en 2023. Les prix des panneaux d'aggloméré ont également baissé en 2023. Les cours du pétrole brut devraient connaître une légère hausse au premier semestre de 2024, pour ensuite ralentir et revenir aux niveaux actuels au deuxième semestre de l'exercice. Les risques de perturbation de l'offre qui persistent au Moyen-Orient pourraient toutefois donner lieu à des prix plus élevés que prévu. Les prix des résines devraient demeurer stables en moyenne aux États-Unis en 2024. Les prix des panneaux d'aggloméré devraient continuer de diminuer en 2024.

Les coûts des intrants des fournisseurs de composants et de produits finis de Dorel ont baissé en moyenne en 2023. Le renminbi chinois (le « RMB ») s'est déprécié au deuxième semestre de 2023. Les coûts de la main-d'œuvre en Chine sont demeurés essentiellement stables en 2023, tandis qu'ils ont augmenté aux États-Unis.

Contrairement à ce qui s'est passé en 2022, les coûts de transport par conteneur ont poursuivi leur correction à la baisse en 2023. À l'heure actuelle, on s'attend à ce que les tarifs par conteneur demeurent volatils en 2024 en raison des défis importants que pose la situation géopolitique pour le commerce mondial. Les tarifs du transport aérien international et les tarifs de camionnage sur les marchés nationaux ont diminué en 2023 et ils devraient demeurer stables au premier semestre de 2024, une légère hausse étant possible au deuxième semestre.

Le niveau de rentabilité de Dorel est tributaire de sa capacité à gérer ces divers coûts des intrants et d'ajuster, au besoin, les prix de vente à ses clients. En outre, Dorel compte sur ses fournisseurs pour l'approvisionner en produits de qualité en temps opportun et s'est toujours fait une fierté de développer des relations fructueuses à long terme tant en Amérique du Nord qu'à l'étranger. Dorel continue à travailler activement avec ses fournisseurs pour qu'il n'y ait pas d'interruption du flux des produits. Si les coûts des intrants devaient augmenter de manière considérable, si des fournisseurs importants de la Société se retrouvaient dans l'incapacité d'approvisionner Dorel ou si la chaîne d'approvisionnement était perturbée en raison de conflits internationaux ou de crises de santé publique, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur Dorel.

Fluctuations des devises

Dorel utilise le dollar US comme monnaie de présentation et est exposée au risque lié aux variations de la valeur des devises en regard du dollar US. Le risque de change intervient à deux niveaux, soit au niveau des transactions et de la conversion des devises. Le risque de change lié aux transactions intervient lorsqu'une unité d'exploitation donnée engage des coûts ou génère des produits libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle. Les entreprises de Dorel les plus exposées au risque de change lié à leurs transactions sont celles qui exercent leurs activités dans la zone euro et au Canada. Le risque de change lié à la conversion intervient lors de la conversion en dollars US, aux fins de l'information financière, des résultats d'une unité d'exploitation dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les entreprises européennes et latino-américaines de Dorel sont les principales unités d'exploitation qui n'utilisent pas le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Par conséquent, le risque de change lié à la conversion se limite à ces entreprises. Les deux principales monnaies fonctionnelles en Europe sont l'euro et la livre sterling.

Les entreprises européennes, latino-américaines et australiennes de Dorel subissent l'incidence négative de l'appréciation du dollar US, étant donné qu'une partie de leurs achats respectifs est libellée en dollars US, tandis que leurs produits ne le sont pas. Une partie des achats de la division Dorel Produits de puériculture est libellée en dollars US, tandis que ses produits ne le sont pas. Les activités canadiennes de la division Dorel Maison sont avantagées lorsque le dollar US est fort, étant donné qu'une partie importante de leurs produits est générée aux États-Unis et que la majeure partie de leurs coûts est libellée en dollars canadiens. Cette situation est en partie atténuée par les activités de l'unité d'exploitation Dorel Juvenile Canada, qui importe des produits libellés en dollars US qu'elle vend à des clients canadiens.

La Société a recours à des dérivés pour se protéger des fluctuations défavorables des taux de change. De plus amples renseignements concernant la stratégie de couverture de la Société sont présentés à la note 18 afférente aux états

financiers consolidés de Dorel pour les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022. Des variations importantes de la valeur du dollar US pourraient avoir des incidences considérables sur les résultats futurs de Dorel.

Concentration des produits

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, deux clients ont représenté plus de 10 % chacun des produits de la Société, à savoir 42,2 % des produits de Dorel au total. En 2022, deux clients ont représenté plus de 10 % chacun des produits de la Société, à savoir 46,2 % des produits de Dorel. Comme Dorel n'est pas liée à ses clients par des contrats à long terme, les produits de la Société sont tributaires de sa capacité à offrir continuellement des produits attrayants à des prix raisonnables, de même qu'une qualité élevée de service. Rien ne peut garantir que Dorel parviendra à satisfaire cette clientèle dans l'avenir à des conditions économiquement avantageuses ou que ces clients continueront d'acheter les produits de Dorel.

Risque lié à la clientèle et risque de crédit

La Société tire la majeure partie de ses produits des ventes réalisées auprès des grandes chaînes de magasins de détail et des détaillants sur Internet. Les autres ventes de Dorel sont pour la plupart effectuées auprès des magasins spécialisés dans les produits pour enfants. Afin de réduire au minimum le risque de crédit, la Société effectue sur une base continue des analyses de solvabilité et conserve une assurance-crédit pour certains comptes. Si certains de ces grands détaillants devaient éprouver des difficultés financières ou cesser leurs activités, cela pourrait avoir un effet néfaste important à court terme sur les résultats opérationnels consolidés de la Société. À long terme, la Société croit que si certains détaillants devaient disparaître, les consommateurs iraient magasiner chez leurs concurrents, où les produits de Dorel sont également vendus en général. Cependant, si certains des principaux clients de la Société devaient éprouver des difficultés financières ou cesser leurs activités, cela pourrait avoir un effet néfaste sur les résultats futurs de la Société. Au 30 décembre 2023, deux clients représentaient 41,7 % du solde total des créances clients de la Société, alors qu'en 2022, deux clients avaient représenté 52,4 % de ce solde.

La Société comptabilise une provision pour perte de valeur à l'égard des pertes de crédit attendues sur les créances clients en utilisant une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Dans le cadre de son évaluation, la direction estime les pertes de crédit attendues en se fondant sur l'historique des pertes de crédit réelles et sur une évaluation de crédit éclairée, en prenant en considération des informations prospectives. Si les pertes de crédit réelles devaient différer des estimations, cela aurait une incidence sur les résultats futurs.

Responsabilité produits

Comme tout fabricant de produits destinés aux consommateurs, Dorel reçoit de nombreuses réclamations en responsabilité produits, particulièrement aux États-Unis. Dorel cherche constamment à améliorer son contrôle de la qualité et à s'assurer que ses produits sont sécuritaires. La Société est assurée afin de limiter son risque associé à la responsabilité produits, au moyen à la fois d'une assurance traditionnelle et de la filiale entièrement détenue de la Société, DICV, qui fonctionne comme une société d'assurance captive, offrant un programme d'autoassurance pour limiter le risque associé à la responsabilité produits de la Société. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas de jugement rendu en défaveur de Dorel imposant un dédommagement supérieur au montant de la couverture d'assurance ou encore un dédommagement à l'égard d'une réclamation pour laquelle Dorel n'est pas assurée.

Impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans divers territoires. La structure organisationnelle de la Société et le taux d'imposition qui en découle s'appuient sur les réglementations fiscales actuelles des territoires où la Société exerce ses activités et sur l'interprétation et l'application de ces lois fiscales. Le taux d'impôt sur le résultat peut également subir l'incidence de l'application de traités fiscaux conclus entre différents pays. Des changements imprévus aux interprétations et applications des lois fiscales actuelles sur ces territoires, aux taux d'imposition ou aux traités fiscaux pourraient avoir des répercussions négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société dans l'avenir.

La Société fait régulièrement l'objet de vérifications fiscales de la part de diverses autorités fiscales à travers le monde. Bien que Dorel juge que ses estimations relatives aux impôts soient raisonnables, les résultats définitifs des vérifications fiscales et les litiges connexes pourraient différer sensiblement des charges d'impôts et des impôts à payer antérieurs de la Société. Rien ne garantit que la résolution de vérifications fiscales ou de litiges connexes n'aura pas de répercussions négatives sur les résultats futurs de la Société.

Développement de produits et de marques

Afin de soutenir la croissance continue de son chiffre d'affaires, la Société doit continuellement mettre à jour les produits existants, concevoir de nouveaux articles novateurs, développer des marques fortes et effectuer d'importants investissements. La Société a investi des sommes considérables en développement de produits et elle prévoit continuer de placer cette activité au centre de ses priorités. En outre, la Société doit continuer d'entretenir, de développer et de renforcer ses marques grand public. Si la Société devait investir dans des produits ou concevoir des produits mal reçus sur le marché, ou si ses produits n'étaient pas lancés sur le marché au moment opportun, ou encore, dans certains cas, si elle n'obtenait pas les approbations nécessaires auprès des autorités réglementaires, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur sa croissance future.

Contexte réglementaire

La Société exerce ses activités dans certains secteurs qui sont fortement réglementés et doit par conséquent respecter les contraintes imposées par divers organismes de réglementation. Au cours des dernières années, les préoccupations croissantes à l'égard de la sécurité des produits ont eu pour conséquence d'alourdir les réglementations imposées à la Société de même qu'à ses concurrents œuvrant dans les mêmes secteurs d'activités. Dorel a de tout temps exercé ses activités dans ce contexte et a toujours consacré des ressources considérables au respect de ces obligations. Elle est donc en bonne position pour satisfaire à ces exigences réglementaires. Néanmoins, toute réglementation future qui engendrerait des coûts supplémentaires pourrait avoir des répercussions négatives sur la Société dans le futur.

Conflits internationaux

Les guerres entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas ont créé et devraient continuer de créer de l'incertitude économique à l'échelle mondiale. Nous continuerons de surveiller la situation de près, mais jusqu'à présent, nous n'avons subi aucune perturbation de nos activités commerciales puisque la Société n'a pas d'activités, de relations fournisseurs ni de clients importants en Russie, en Biélorussie, en Ukraine ou en Israël. Cependant, il est difficile de prévoir les répercussions plus globales qu'auront les conflits sur les économies mondiales dans l'avenir et leur incidence sur nos activités.

Crises de santé publique

Dorel est exposée aux risques de pandémies ou d'épidémies, comme l'éclosion de COVID-19 qui est apparue en décembre 2019 et qui, le 11 mars 2020, a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé. Cependant, il est difficile de prévoir les répercussions plus globales qu'auraient de futures crises de santé publique sur les économies mondiales dans l'avenir et leur incidence sur nos activités.

Situation de trésorerie et sources de financement

Dorel a besoin d'un accès continu aux capitaux pour soutenir ses activités. De plus, afin de combler ses besoins financiers, Dorel compte sur ses emprunts à long et à court terme et sur ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Par ailleurs, tout obstacle empêchant Dorel d'accéder aux marchés financiers, notamment des variations importantes des taux d'intérêt sur le marché, de la conjoncture économique générale ou de la perception qu'ont les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Dorel, pourrait aussi avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats opérationnels de Dorel.

L'évaluation de la situation de trésorerie exige l'exercice d'un jugement important et, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard, la Société ne prévoit pas éprouver de problème de liquidité dans un avenir prévisible, que ce soit au titre des flux de trésorerie futurs liés à ses activités opérationnelles ou des montants disponibles aux termes de ses conventions bancaires en vigueur et renégociées. Selon sa situation de trésorerie actuelle et ses besoins estimés pour le prochain exercice, la Société prévoit générer suffisamment de flux de trésorerie ou avoir accès à du financement additionnel, si nécessaire. De plus, la capacité de la Société à financer ses activités opérationnelles et à répondre à ses besoins de trésorerie est tributaire de sa capacité à maintenir des seuils minimums de liquidités excédentaires aux termes de sa facilité de crédit garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme, une des clauses restrictives financières que la Société est tenue de respecter étant le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. La Société sera en violation de cette clause restrictive si elle ne maintient pas un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et si elle n'atteint pas le seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. Cette situation pourrait être considérée comme un cas de défaut aux

termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, ce qui ferait en sorte que les soldes non réglés des sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme de la Société deviendraient exigibles immédiatement. Au 30 décembre 2023, la Société respectait ses seuils minimums spécifiés de liquidités excédentaires et prévoyait maintenir le seuil minimum requis de liquidités excédentaires renouvelables pour au moins les douze prochains mois à partir de la date des états financiers consolidés annuels.

La direction prévoit respecter les exigences de maintien de liquidités excédentaires en gérant activement sa situation de trésorerie grâce à la gestion de son fonds de roulement et de ses dépenses discrétionnaires ainsi qu'en priorisant certaines dépenses en immobilisations. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités opérationnelles et de répondre à ses besoins de trésorerie pour au moins les douze prochains mois à partir de la date de publications des états financiers.

Par conséquent, les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra son exploitation dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers consolidés au 30 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si la base de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée.

Dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information

Dorel dépend fortement des systèmes, réseaux et services de technologie de l'information, qui englobent notamment des sites Internet, des installations et des outils servant à l'hébergement et au traitement des données, d'autre matériel informatique, des logiciels ainsi que des applications et plateformes techniques, dont certains sont gérés, hébergés, fournis ou encore utilisés par des tiers ou leurs fournisseurs, pour aider Dorel dans la conduite de ses affaires.

Les systèmes de technologie de l'information de Dorel peuvent être vulnérables à diverses sources de défaillance, d'interruption ou d'utilisation abusive, y compris en raison de catastrophes naturelles, de cyberattaques et de menaces contre la cybersécurité, de la défaillance des réseaux de communication, de virus informatiques et d'autres menaces pesant sur la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données de Dorel. L'intensification des menaces à la sécurité des technologies de l'information et la sophistication croissante de la criminalité informatique observées au cours des dernières années sont attribuables à la prolifération de nouvelles technologies ainsi qu'à l'ingéniosité croissante des auteurs de cyberattaques.

L'information contenue dans les systèmes de Dorel comprend des renseignements exclusifs ou sensibles sur ses clients, fournisseurs, partenaires, employés, ses données commerciales, ses activités de recherche et de développement ainsi que sur la propriété intellectuelle de Dorel. Des tiers non autorisés pourraient parvenir à s'infiltrer dans le réseau de sécurité de Dorel et s'approprier de manière illégitime ou compromettre les renseignements confidentiels de Dorel, déployer des virus ou d'autres logiciels malveillants ou d'hameçonnage susceptibles d'exploiter des failles de sécurité dans les systèmes de technologie de l'information de Dorel, provoquer des interruptions de systèmes ou entraîner l'arrêt de machinerie ou d'usines. Ces attaques pourraient potentiellement donner lieu à la publication, la manipulation ou la fuite d'information, une utilisation inappropriée des systèmes de technologie de l'information de Dorel, des produits défectueux, des arrêts de production et des pénuries d'approvisionnement. Les partenaires et fournisseurs de Dorel font eux aussi face à des risques d'accès non autorisés à leurs systèmes de technologie de l'information dans lesquels pourraient se trouver des renseignements confidentiels de Dorel.

Du fait que les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes de technologie de l'information changent fréquemment, compte tenu de la complexité des menaces, de même que de l'imprévisibilité dans le temps, de la nature et de la portée des perturbations causées par ces menaces, Dorel pourrait ne pas être en mesure d'anticiper ces techniques ou d'implanter des mesures préventives adéquates pour contrer de tels accès non autorisés à ses systèmes de technologie de l'information. Une brèche de sécurité, réelle ou perçue, touchant Dorel pourrait avoir une incidence défavorable sur la réputation de Dorel, ce qui pourrait entraîner des pertes de clients et avoir des répercussions importantes sur les activités et les résultats de Dorel.

Travail à distance

Une partie des employés de Dorel a travaillé à distance et continuera de le faire, à temps plein ou selon des arrangements flexibles, ce qui expose la Société à des risques supplémentaires en matière de cybersécurité. Les employés de Dorel qui font du télétravail peuvent exposer la Société à des risques liés à la cybersécurité comme suit : i) par l'accès non autorisé à des informations sensibles découlant d'un accès à distance étendu, y compris l'utilisation par les employés d'appareils personnels et appartenant à la Société et le recours à des fonctions et à des applications de vidéoconférence pour manipuler, consulter, analyser ou transmettre à distance des renseignements confidentiels, ii) par l'exposition accrue aux fraudes par hameçonnage et autres, car les cybercriminels peuvent, entre autres, installer des logiciels malveillants sur les systèmes et le matériel de la Société et ainsi accéder à des informations sensibles, et iii) par des infractions aux lois internationales, fédérales, étatiques ou provinciales sur la protection des renseignements personnels. Dorel est d'avis que l'augmentation du nombre d'employés qui travaillent à distance a accru son exposition aux cyberrisques, mais elle ne peut prévoir l'étendue ou les répercussions de ces risques à l'heure actuelle. Une perturbation importante des systèmes de technologies de l'information de la Société, l'accès non autorisé à des renseignements confidentiels ou la perte de tels renseignements, ou des réclamations fondées en droit découlant d'infractions par la Société aux lois sur la protection des renseignements personnels pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

Propriété intellectuelle

Le succès que remportent les produits exclusifs de la Société dépend, en partie, de la capacité de celle-ci à protéger ses technologies et ses produits actuels et futurs et à défendre ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses brevets, ses secrets commerciaux et les droits d'utilisation de ses marques de commerce. Si la Société n'arrive pas à protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle, ses concurrents pourraient fabriquer et commercialiser des produits identiques ou semblables.

La Société possède plusieurs brevets de conception et d'invention visant un large éventail de produits. Rien ne garantit que la Société obtiendra des brevets pour ses innovations, ni que les brevets actuels ou futurs qu'elle obtient ou octroie sous concession lui procureront des avantages concurrentiels pour ses produits. Rien ne garantit non plus que les concurrents de la Société ne contesteront pas, et n'invalident éventuellement pas, les brevets actuels ou futurs qu'elle obtient ou octroie sous concession. En outre, il se pourrait que les droits de brevets n'empêchent pas les concurrents de la Société de mettre au point, d'utiliser ou de vendre des produits similaires ou équivalents du point de vue fonctionnel à ceux de la Société.

Atteinte à la réputation de la Société

Le maintien de la bonne réputation de la Société aux yeux des consommateurs, des clients et des fournisseurs partout dans le monde est essentiel au succès continu de celle-ci. La publicité négative au sujet de la Société, de ses marques, et de ses pratiques d'affaires, ou tout autre enjeu pouvant être associé à la Société, que ce soit justifié ou non, pourrait compromettre sa réputation. Une telle publicité négative pourrait venir de sources traditionnelles, comme des enquêtes de gouvernements ou des litiges publics ou privés, mais elle pourrait aussi découler de commentaires négatifs sur les réseaux sociaux à l'égard de la Société ou de ses marques.

Une atteinte à la réputation de la Société ou la perte de confiance des consommateurs à l'égard des marques de la Société pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société, en plus d'exiger des ressources pour réparer les dommages.

Changements climatiques et attention portée à la durabilité

Certains scientifiques ont conclu que les concentrations croissantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre peuvent provoquer des changements climatiques susceptibles d'avoir d'importants effets physiques, notamment une augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes, des sécheresses, des inondations, des incendies de forêt et d'autres phénomènes climatiques. Des conditions météorologiques extrêmes plus fréquentes pourraient accroître les cas de perturbation de la production et de la distribution des produits de Dorel. Des catastrophes naturelles plus nombreuses en raison des changements climatiques pourraient aussi poser une menace directe pour les vendeurs tiers, les fournisseurs de services et les autres parties prenantes de Dorel, y compris des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des technologies de l'information ou d'autres services nécessaires pour la Société.

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État et les administrations locales, de même que plusieurs clients de Dorel, commencent à réagir aux enjeux que posent les changements climatiques. L'attention portée à la durabilité

entraîne l'adoption de nouvelles lois, de nouveaux règlements et d'exigences de clients qui pourraient avoir une incidence négative sur Dorel, puisqu'elle pourrait devoir engager des coûts supplémentaires ou apporter des changements à ses activités afin de se conformer aux nouvelles réglementations ou exigences de ses clients. Des lois ou règlements qui imposent des restrictions, des plafonds, des taxes ou d'autres mesures de contrôle relativement aux émissions de gaz à effet de serre tel le dioxyde de carbone, un sous-produit de la combustion de combustibles fossiles comme ceux qui sont utilisés dans la chaîne d'approvisionnement de la Société, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités opérationnelles et les résultats financiers de la Société.

8. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La désignation, le nombre et le montant de chaque catégorie et séries d'actions en circulation de Dorel au 7 mars 2024 sont les suivants :

- Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou au pair, pouvant être émises en série et entièrement libérées;
- Nombre illimité d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », à raison d'une action pour chaque action convertie;
- Nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en actions à droit de vote plural de catégorie « A », dans certaines circonstances, si une offre est faite en vue de l'achat des actions de catégorie « A ».

Les détails des actions émises et en circulation sont les suivants :

Catégorie « A »		Catégorie « B »		Total
Nombre	(000) \$	Nombre	(000) \$	(000) \$
4 136 753	1 742	28 420 299	204 407	206 149

Les informations relatives aux unités d'actions différées et aux droits à la valeur d'actions incessibles réglés en espèces en circulation sont présentées à la note 21 afférente aux états financiers consolidés de Dorel. Ces montants n'ont subi aucun changement important au cours de la période comprise entre la fin du trimestre et la date de préparation du présent rapport de gestion.

9. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »)

Le Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs », publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que le chef de la direction et le chef des finances attestent qu'il leur incombe d'établir et de maintenir des CPCI pour la Société, que les CPCI ont été conçus de manière adéquate pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur est communiquée, qu'ils ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société, et que leurs conclusions concernant l'efficacité de ces CPCI à la clôture de la période visée par les documents annuels ont été communiquées par la Société.

Sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président et chef de la direction et le vice-président directeur, chef de la direction des finances et secrétaire, la direction a évalué la conception ainsi que l'efficacité opérationnelle des CPCI de la Société au 30 décembre 2023 et a conclu que ces CPCI étaient conçus adéquatement et qu'ils étaient efficaces pour assurer que l'information devant être présentée par la Société dans ses documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits pour l'exercice ayant pris fin.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

Le Règlement 52-109 exige également que le chef de la direction et le chef des finances attestent qu'il leur incombe d'établir et de maintenir des CIIF pour la Société, que la conception et le fonctionnement des contrôles internes sont efficaces pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, et que la Société a présenté

toute modification apportée à ses contrôles internes au cours de sa plus récente période intermédiaire qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ses CIIF.

Au cours de l'exercice 2023, la direction a évalué les CIIF de la Société afin de s'assurer que leur conception et leur fonctionnement étaient efficaces pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS. Afin d'évaluer l'efficacité des CIIF, la direction s'est servie du cadre de travail reconnu et approprié intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, élaboré par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »).

Sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président et chef de la direction et le vice-président directeur, chef de la direction des finances et secrétaire, la direction a évalué les CIIF au 30 décembre 2023 et a conclu que ces contrôles internes étaient conçus de façon appropriée et efficace pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Changements apportés aux CPCI et aux CIIF

Au cours du quatrième trimestre clos le 30 décembre 2023, la Société n'a apporté aucun changement ayant eu, ou étant raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

10. MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certains des énoncés contenus dans le présent rapport de gestion peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Sous réserve de ce qui pourrait être exigé par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes, notamment les énoncés qui portent sur l'incidence de la conjoncture macroéconomique, y compris les pressions inflationnistes, l'évolution des dépenses de consommation, les variations des taux de change et la hausse des taux d'intérêt, sur les activités commerciales, la situation financière et les activités opérationnelles de la Société, et ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui laissent entrevoir la possibilité que les résultats réels puissent différer de façon importante des attentes de la Société telles qu'elles sont exprimées de manière explicite ou implicite dans ces énoncés, et que les objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives commerciales pourraient ne pas se matérialiser. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se matérialisera ou, s'il se matérialise, ce que la Société en bénéficiera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le présent rapport de gestion aux fins de communiquer des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre le contexte d'exploitation de la Société. Cependant, le lecteur est mis en garde que ces énoncés prospectifs pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont fondés sur plusieurs hypothèses que la Société estimait raisonnables le jour où elle les a exprimés. Les facteurs susceptibles de faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux attentes de la Société exprimées directement ou de manière implicite dans les énoncés prospectifs sont notamment les suivants :

- les conditions économiques et financières en général, y compris par suite du contexte actuel d'inflation élevée;
- les changements dans les lois ou règlements applicables;
- les changements survenus dans les coûts des produits et les réseaux d'approvisionnement, y compris la perturbation de la chaîne d'approvisionnement de la Société en raison du contexte macro-économique;
- les fluctuations des devises étrangères, notamment les niveaux élevés de volatilité des devises par rapport au dollar US qui traduisent les incertitudes liées au contexte macro-économique;
- le risque lié à la clientèle et au crédit y compris la concentration de revenus auprès d'un petit nombre de clients;
- les coûts associés à la responsabilité civile produits;
- les changements intervenus à la législation fiscale, ou l'interprétation ou l'application de ces règles;
- la capacité continue de mettre au point des produits et de soutenir les noms de marques;
- les changements apportés au cadre réglementaire;
- des crises de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, susceptibles d'avoir une incidence négative sur les économies mondiales et les marchés financiers et pouvant donner lieu à un ralentissement économique

durant une période de temps prolongée et avoir une incidence défavorable significative sur la demande pour les produits de la Société et sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels;

- l'impact des conflits internationaux sur les ventes de la Société, y compris les actuelles guerres entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas;
- un accès continu aux sources de financement, y compris le respect par la Société de l'ensemble des clauses restrictives aux termes de sa facilité de crédit garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme, ainsi que les coûts des emprunts y afférents, tous ces éléments étant susceptibles de subir les effets préjudiciables du contexte macro-économique;
- les défaillances liées aux systèmes de technologie de l'information;
- les modifications des hypothèses servant à l'évaluation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles, ainsi qu'une diminution de la capitalisation boursière de la Société dans l'avenir;
- l'absence de certitude que la Société déclarera des dividendes dans l'avenir;
- l'exposition accrue aux risques liés à la cybersécurité en raison du travail à distance des employés de la Société;
- la capacité de la Société à protéger ses technologies et ses produits, actuels et futurs, et à défendre ses droits de propriété intellectuelle;
- les éventuels dommages à la réputation de la Société; et
- l'incidence des changements climatiques sur la Société.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque susceptibles de faire varier considérablement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées directement ou de manière implicite dans les énoncés prospectifs sont analysés dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. Les facteurs de risque exposés dans les documents précédemment mentionnés sont expressément incorporés par renvoi au présent rapport de gestion dans leur intégralité.

La Société met en garde le lecteur que les risques décrits plus haut ne sont pas les seuls susceptibles d'avoir des répercussions. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou que la Société estime non importants peuvent aussi avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats opérationnels. Compte tenu de ces risques et incertitudes, les investisseurs ne devraient pas se fier de manière indue aux énoncés prospectifs pour en prédire les résultats réels.

11. DÉFINITION ET RAPPROCHEMENT DES RATIOS ET MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Dorel inclut dans le présent rapport de gestion certains ratios et mesures financières non conformes aux PCGR, comme expliqué ci-après. Ces ratios et mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces ratios et mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures calculées conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend les rapprochements entre les ratios et mesures financières non conformes aux PCGR et les mesures financières qui sont les plus directement comparables calculées conformément aux IFRS.

Dorel considère que les ratios et mesures financières non conformes aux PCGR utilisés dans le présent rapport de gestion fournissent des informations additionnelles aux investisseurs leur permettant d'analyser ses résultats et de mesurer sa performance financière en excluant la variation liée à certains éléments qui, de l'avis de Dorel, ne reflètent pas la performance de ses activités principales et offre ainsi une meilleure comparabilité d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont également utilisées par la direction pour évaluer la performance financière de Dorel et prendre des décisions opérationnelles et stratégiques.

Ajustements aux ratios et aux mesures non conformes aux PCGR

Tel que mentionné ci-dessus, certains de nos ratios et mesures financières non conformes aux PCGR excluent la variation liée à certains ajustements qui affectent la comparabilité des résultats financiers de Dorel et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à sa performance financière. Les ajustements qui ont un impact sur plus d'un ratio ou d'une mesure financière non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Frais de restructuration

Les frais de restructuration comprennent les frais directement liés aux activités significatives de sortie, incluant la vente d'usines de fabrication, la fermeture d'activités, la réorganisation, l'optimisation, la transformation et la consolidation afin d'améliorer la position compétitive de la Société sur le marché et de réduire les coûts et ainsi amener des gains en

efficacité, ainsi que les frais d'acquisition en lien avec l'acquisition de compagnies. Les frais de restructuration sont inclus comme un ajustement dans le calcul du bénéfice brut ajusté, de la marge brute ajustée, du bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies, et du bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies et bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies par action dilué(e). Les frais de restructuration ont respectivement été de 4,5 millions de dollars et de 4,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 30 décembre 2023 (1,6 million de dollars et 8,4 millions de dollars en 2022). Veuillez consulter la section « Frais de restructuration — Activités poursuivies » dans ce rapport de gestion pour plus de détails.

Incidence des entreprises acquises

L'incidence des entreprises acquises est incluse à titre d'ajustement de l'augmentation (la diminution) des produits sur une base comparable ajustés. Les produits tirés des entreprises acquises sont ajustés au cours du premier exercice d'exploitation afin de permettre une meilleure comparaison des produits d'un exercice à l'autre. Les produits tirés des entreprises acquises se sont établis respectivement à 4,6 millions de dollars et à 24,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 30 décembre 2022 et ils se rapportent tous à l'acquisition de Notio Living par Dorel Maison.

Incidence de la vente de divisions

L'incidence de la vente de divisions est incluse à titre d'ajustement de l'augmentation (la diminution) des produits sur une base comparable ajustés. Les produits tirés de la vente de divisions sont ajustés au cours de l'exercice suivant la cession afin de permettre une meilleure comparaison des produits d'un exercice à l'autre. Les produits tirés de la vente de divisions se sont établis à 5,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2021 (néant pour le quatrième trimestre clos le 30 décembre 2021) et ils se rapportent tous à la cession de l'usine de fabrication de Zhongshan, en Chine, par Dorel Produits de puériculture.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'impact des frais de restructuration. La marge brute ajustée est un ratio non conforme aux PCGR et correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les produits. Dorel utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, en excluant la variation liée aux ajustements décrits ci-dessus. Dorel utilise également le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée par division pour mesurer sa performance au niveau des divisions. Dorel exclut également cet élément puisqu'il nuit à la comparabilité des résultats financiers de Dorel et qu'il pourrait potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à sa performance financière. Certains investisseurs et analystes utilisent le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance des activités de la Société dans son ensemble et au niveau des divisions d'une période à l'autre, sans la variation causée par l'impact des frais de restructuration. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est nécessairement non récurrent. Ces ratios et mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Il n'y a pas de bénéfice brut ajusté ni de marge brute ajustée pour les quatrième trimestres et les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022.

Bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies

Le bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies correspond au bénéfice (perte) opérationnel(le) lié(e) aux activités poursuivies excluant l'impact des frais de restructuration. Le bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies exclut également la perte de valeur du goodwill. La direction utilise le bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, en excluant la variation liée aux ajustements décrits ci-dessus. Dorel utilise également le bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) par division pour mesurer sa performance au niveau des divisions. Dorel exclut ces éléments puisqu'ils affectent la comparabilité des résultats financiers de Dorel et ils pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à sa performance financière. Certains investisseurs et analystes utilisent le bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies pour mesurer la performance des activités de la Société dans son ensemble et au niveau des divisions d'une période à l'autre, sans la variation causée par l'impact des frais de restructuration et de la perte de valeur du goodwill. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elle puisse être comparée à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

	Quatrièmes trimestres clos		Exercices clos	
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	30 déc. 2023	30 déc. 2022
Lié aux activités poursuivies				
Perte opérationnelle liée aux activités poursuivies	(7 414)	(40 731)	(52 197)	(98 979)
Ajustée pour :				
Total des frais de restructuration	4 532	1 636	4 532	8 445
Perte opérationnelle ajustée liée aux activités poursuivies	(2 882)	(39 095)	(47 665)	(90 534)

	Quatrièmes trimestres clos		Exercices clos	
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	30 déc. 2023	30 déc. 2022
Dorel Produits de puériculture				
Bénéfice (perte) opérationnel(le)	11 299	(23 501)	6 411	(59 110)
Ajusté(e) pour :				
Frais de restructuration	1 551	1 636	1 551	8 445
Bénéfice (perte) opérationnel(le) ajusté(e)	12 850	(21 865)	7 962	(50 665)

	Quatrièmes trimestres clos		Exercices clos	
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	30 déc. 2023	30 déc. 2022
Dorel Maison				
Perte opérationnelle	(12 802)	(18 274)	(40 233)	(18 510)
Ajustée pour :				
Frais de restructuration	2 981	–	2 981	–
Perte opérationnelle ajustée	(9 821)	(18 274)	(37 252)	(18 510)

Bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies et bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies par action dilué(e)

Le bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies correspond au bénéfice (perte) net(te) lié(e) aux activités poursuivies excluant l'impact des frais de restructuration et de la perte de valeur du goodwill, ainsi que la charge (recouvrement) d'impôts lié(e) aux ajustements ci-dessus. Le bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies par action dilué(e) est un ratio non conforme aux PCGR et correspond au bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies divisé(e) par le nombre moyen pondéré d'actions diluées. La direction utilise le bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies et le bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies par action dilué(e) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, en excluant la variation liée aux ajustements décrits ci-dessus. Dorel exclut ces éléments puisqu'ils affectent la comparabilité des résultats financiers de Dorel et ils pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à sa performance financière. Certains investisseurs et analystes utilisent le bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies et le bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies par action dilué(e) pour mesurer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

	Quatrièmes trimestres clos		Exercices clos	
	30 déc. 2023	30 déc. 2022	30 déc. 2023	30 déc. 2022
Perte nette liée aux activités poursuivies	(3 757)	(41 352)	(62 350)	(118 913)
Ajustée pour :				
Total des frais de restructuration	4 532	1 636	4 532	8 445
Recouvrement d'impôts lié aux ajustements ci-dessus	(586)	(80)	(586)	(493)
Bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies	189	(39 796)	(58 404)	(110 961)
Perte par action liée aux activités poursuivies – De base	(0,12)	(1,27)	(1,92)	(3,65)
Perte par action liée aux activités poursuivies – Diluée	(0,12)	(1,27)	(1,92)	(3,65)
Bénéfice (perte) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies — Diluée ¹⁾	0,01	(1,22)	(1,79)	(3,41)

1) Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR et correspond au bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) lié(e) aux activités poursuivies divisé(e) par le nombre moyen pondéré d'actions diluées.

Augmentation (diminution) des produits sur une base comparable et augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajustés

L'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable correspond à l'augmentation (diminution) des produits en comparaison avec la période précédente excluant l'incidence des fluctuations des taux de change. L'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajustés correspond à l'augmentation (diminution) des produits en comparaison avec la période précédente excluant l'incidence des variations des taux de change, l'incidence des entreprises acquises pour le premier exercice d'exploitation, et l'incidence de la vente de divisions. La direction a modifié le calcul de l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajustés afin d'éliminer les produits tirés des entreprises acquises pour le premier exercice d'exploitation afin de permettre une meilleure comparaison des produits d'un exercice à l'autre. La direction utilise l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable et l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajustés pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, en excluant la variation liée aux ajustements décrits ci-dessus. Dorel exclut ces éléments puisqu'ils affectent la comparabilité de ses résultats financiers et ils pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à sa performance financière. Certains investisseurs et analystes utilisent l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable et l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajustés pour mesurer la performance des activités de la Société dans son ensemble et au niveau des divisions d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Veuillez consulter les tableaux de rapprochement de l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable et de l'augmentation (diminution) des produits sur une base comparable ajusté à la section 3 f) « Revue des activités opérationnelles consolidées — Activités poursuivies » du présent rapport de gestion.

Total des capitaux d'emprunt et ratio capitaux d'emprunt/capitaux propres

Le total des capitaux d'emprunt se définit comme la dette à long terme (incluant la tranche courante) plus la dette bancaire. Dorel utilise le total des capitaux d'emprunt pour calculer le ratio des capitaux d'emprunt sur les capitaux propres. La direction ainsi que certains investisseurs et analystes utilisent le total des capitaux d'emprunt et le ratio des capitaux d'emprunt sur les capitaux propres pour mesurer le levier financier de Dorel. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Veuillez consulter le tableau de rapprochement du total des capitaux d'emprunt et du ratio capitaux d'emprunt/capitaux propres à la section 4 b) « Ratio capitaux d'emprunt/capitaux propres » du présent rapport de gestion.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités opérationnelles, moins les dividendes versés, le rachat d'actions, les acquisitions d'entreprises, les entrées d'immobilisations corporelles, les entrées d'immobilisations incorporelles, y compris la cession d'immobilisations corporelles, le produit net de la cession d'actifs détenus en vue de la vente et le produit brut de la vente de filiales. Dorel considère les flux de trésorerie disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et de la performance de ses activités, car ils représentent les fonds disponibles, après déduction des dépenses en immobilisations, pour rembourser la dette et réinvestir dans l'entreprise, réaliser des acquisitions d'entreprises ou aux fins de redistribution aux actionnaires. Certains investisseurs et analystes utilisent la mesure des flux de trésorerie disponibles pour évaluer les sociétés et leurs actifs sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elle puisse être comparée à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Veuillez consulter le tableau de rapprochement des flux de trésorerie disponibles à la section 4 c) « Flux de trésorerie » du présent rapport de gestion.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AUX 30 DÉCEMBRE 2023 ET 2022



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada
Téléphone : 514-840-2100
Télécopieur : 514-840-2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Les Industries Dorel inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Industries Dorel inc. (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat et les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 30 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3b), q) et 24 des états financiers. Au 30 décembre 2023, les actifs d'impôt différé (déduction faite des passifs d'impôt différé) s'établissaient à 37,1 millions de dollars. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé dépend de la réalisation de bénéfices imposables futurs et des stratégies de planification fiscale. L'évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé exige que la Société ait recours à des estimations et à des jugements importants au sujet des attentes concernant les bénéfices imposables futurs et les stratégies de planification fiscale.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé constituait une question clé de l'audit. Il s'agit d'une question clé de l'audit parce que des jugements importants de la part de l'auditeur ainsi que des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures quant à l'estimation des projections à l'égard des bénéfices futurs et des stratégies de planification fiscale.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- nous avons évalué les hypothèses liées aux taux de croissance à long terme de la Société, en les comparant aux taux de croissance historiques de la Société;
- nous avons comparé les produits et les marges budgétés historiques de la Société avec les résultats réels afin d'évaluer la capacité de la Société à faire preuve de précision dans l'élaboration des hypothèses relatives aux taux de croissance des produits et aux marges;
- nous avons comparé les projections à l'égard des bénéfices futurs avec les résultats historiques. Nous avons effectué des analyses de sensibilité afin d'évaluer l'incidence de variations potentielles des projections à l'égard des bénéfices futurs;

- nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié de l'analyse de l'utilisation des actifs d'impôt différé de la Société et certaines stratégies de planification fiscale qui contribueront à l'utilisation de ces actifs d'impôt.

Évaluation des incertitudes fiscales

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3 b), q) et 24 des états financiers. La charge d'impôts sur le résultat de la Société est fondée sur des règles et des règlements fiscaux complexes qui sont susceptibles d'interprétation et exigent des estimations et des hypothèses que les autorités fiscales de divers territoires pourraient contester. Les estimations et les hypothèses liées aux passifs d'impôt différé font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées lorsque les circonstances l'exigent. Des ajustements peuvent être apportés à la suite de modifications des lois fiscales et des lignes de conduite administratives, et de la résolution d'incertitudes au terme de vérifications fiscales ou de l'expiration de délais prescrits dans les dispositions pertinentes. Les résultats définitifs de vérifications fiscales et d'autres événements peuvent différer significativement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat et évaluer les passifs d'impôt différé. Les estimations et les hypothèses de la Société liées à la résolution finale des incertitudes fiscales constituent des jugements importants de la part de la direction.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation des incertitudes fiscales constituait une question clé de l'audit. L'étendue des activités de la Société et la complexité globale des réglementations fiscales nécessitent des jugements importants de la part de l'auditeur ainsi que des compétences et des connaissances spécialisées pour évaluer l'appréciation de la Société relativement aux incertitudes et aux jugements dans l'estimation liée à l'impôt final que celle-ci devra payer. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures relatives aux jugements importants de la part de la direction de la Société.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels ont mis en œuvre les procédures suivantes :

- acquérir une compréhension de la structure fiscale de la Société et évaluer le caractère approprié des jugements et des estimations de la direction dans l'application des lois fiscales, y compris les dispositions et les règlements;
- évaluer les estimations et les hypothèses utilisées par la direction dans son évaluation des incertitudes fiscales en élaborant une évaluation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales;

- examiner la conclusion définitive des vérifications fiscales avec les autorités fiscales compétentes et à évaluer l'expiration des délais de prescription.

Dépréciation d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et du goodwill

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3 b), h), j) et 12 des états financiers. Le solde des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée s'élève à 24,4 millions de dollars, dont une tranche de 23,5 millions de dollars se rapporte à des marques de commerce liées à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Dorel Produits de puériculture – Europe. Le solde du goodwill de 45,4 millions de dollars se rattache entièrement à l'UGT Dorel Maison. La Société effectue des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée annuellement ou si un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable de l'UGT est susceptible d'excéder sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité d'une UGT et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins du calcul de la valeur recouvrable des UGT, les hypothèses importantes utilisées par la Société pour obtenir les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT comprennent les taux de croissance des produits, les marges opérationnelles, les taux d'imposition, les taux de croissance terminaux et les taux d'actualisation.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'analyse de la dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et du goodwill liée aux UGT constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies en raison du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les hypothèses importantes auxquelles la Société a eu recours dans la détermination de la valeur recouvrable des UGT. Des changements dans ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable des UGT et entraîner une perte de valeur. Par conséquent, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- nous avons évalué les hypothèses liées aux taux de croissance à long terme de la Société pour les UGT en les comparant aux taux de croissance prévus dans les rapports d'analystes de la Société et de ses pairs;
- nous avons comparé les produits et les marges budgétés historiques de la Société avec les résultats réels afin d'évaluer la capacité de la Société à faire preuve de précision dans l'élaboration des hypothèses relatives aux taux de croissance des produits et aux marges;

- nous avons comparé les flux de trésorerie futurs des UGT aux résultats historiques. Nous avons effectué une analyse de sensibilité afin d'évaluer l'incidence de modifications potentielles des hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs et au taux d'actualisation sur la valeur recouvrable des UGT;
- nous avons demandé à un professionnel en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ce professionnel nous a aidés à évaluer le caractère approprié de l'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée dans la détermination de la valeur recouvrable en la comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante à l'aide de données de marché publiées pour des entités comparables et a examiné le caractère approprié du modèle.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2023 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2023 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



Page 8

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Michael Baratta.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 11 mars 2024

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Aux 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 26)	24 089 \$	32 409 \$
Créances clients (note 7)	199 718	193 030
Stocks (note 8)	363 148	421 478
Impôts sur le résultat à recouvrer	3 925	4 638
Autres actifs (note 13)	26 754	27 606
Fonds détenus par l'assureur cédant (note 17)	1 925	–
	<u>619 559</u>	<u>679 161</u>
Actifs détenus en vue de la vente [note 5 d)]	–	2 676
	<u>619 559</u>	<u>681 837</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 9)	84 551	87 350
Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10 a)]	128 456	142 427
Immobilisations incorporelles (note 11)	62 866	67 087
Goodwill (notes 12 et 28)	45 417	45 205
Actifs d'impôt différé (note 24)	44 606	28 536
Autres actifs (note 13)	15 472	8 006
	<u>381 368</u>	<u>378 611</u>
	<u>1 000 927 \$</u>	<u>1 060 448 \$</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 14)	7 317 \$	11 946 \$
Fournisseurs et autres dettes (note 15)	321 197	279 620
Obligations locatives [note 10 b)]	37 064	33 293
Impôts sur le résultat à payer	2 620	1 849
Dette à long terme (note 16)	20 318	6 591
Provisions (note 17)	33 818	36 613
Autres passifs (note 13)	7 248	5 172
	<u>429 582</u>	<u>375 084</u>
Passifs non courants		
Obligations locatives [note 10 b)]	112 909	129 601
Dette à long terme (note 16)	215 347	250 139
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 19)	6 414	10 866
Passifs d'impôt différé (note 24)	7 550	7 773
Provisions (note 17)	2 253	2 234
Autres passifs (note 13)	2 170	3 607
	<u>346 643</u>	<u>404 220</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 20)	205 962	205 613
Surplus d'apport	36 009	36 395
Cumul des autres éléments du résultat global	(41 312)	(47 257)
Autres capitaux propres	27 759	27 759
Résultats non distribués	(3 716)	58 634
	<u>224 702</u>	<u>281 144</u>
	<u>1 000 927 \$</u>	<u>1 060 448 \$</u>
ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (note 23)		

Voir les notes ci-jointes.

AU NOM DU CONSEIL :



Martin Schwartz, administrateur



Jeffrey Schwartz, administrateur

LES INDUSTRIES DOREL INC.**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US, sauf les montants par action)

	2023	2022
ACTIVITÉS POURSUIVIES		
PRODUITS (note 28)	1 388 748 \$	1 570 274 \$
Coût des produits vendus (note 8)	<u>1 144 968</u>	<u>1 365 261</u>
BÉNÉFICE BRUT	243 780	205 013
Frais de vente	126 096	126 770
Frais généraux et administratifs	139 696	141 780
Frais de recherche et de développement	24 536	26 758
Perte de valeur sur les créances clients (note 7)	1 117	239
Frais de restructuration (note 6)	<u>4 532</u>	<u>8 445</u>
PERTE OPÉRATIONNELLE	(52 197)	(98 979)
Frais financiers [note 27 a)]	<u>24 726</u>	<u>28 999</u>
PERTE AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	<u>(76 923)</u>	<u>(127 978)</u>
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 24)		
Exigibles	1 722	5 068
Différés	<u>(16 295)</u>	<u>(14 133)</u>
	<u>(14 573)</u>	<u>(9 065)</u>
PERTE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	<u>(62 350) \$</u>	<u>(118 913) \$</u>
ACTIVITÉ ABANDONNÉE		
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt [note 5 b)]	<u>—</u>	<u>254 876</u>
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	<u>(62 350) \$</u>	<u>135 963 \$</u>
(PERTE) BÉNÉFICE PAR ACTION (note 25)		
De base	<u>(1,92) \$</u>	<u>4,18 \$</u>
Dilué(e)	<u>(1,92) \$</u>	<u>4,07 \$</u>
PERTE PAR ACTION – ACTIVITÉS POURSUIVIES (note 25)		
De base	<u>(1,92) \$</u>	<u>(3,65) \$</u>
Diluée	<u>(1,92) \$</u>	<u>(3,65) \$</u>

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	2023	2022
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(62 350) \$	135 963 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés plus tard en résultat net :		
<u>Écart de conversion cumulé :</u>		
Variation nette des profits de change latents sur la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt de néant	5 963	4 464
(Pertes nettes) profits nets sur la couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt de néant	(728)	3 163
Reclassement de l'écart de conversion cumulé suite à la vente de la division Dorel Sports [note 5 a)]	—	51 657
	<u>5 235</u>	<u>59 284</u>
<u>Variations nettes des couvertures de flux de trésorerie :</u>		
Variation nette des profits latents sur dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie	562	4 339
Reclassement en résultat net	(1 396)	437
Reclassement dans l'actif non financier correspondant	(100)	(2 209)
Impôt différé (note 24)	258	(771)
	<u>(676)</u>	<u>1 796</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
<u>Régimes à prestations définies :</u>		
Réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 19)	1 838	9 304
Impôt différé (note 24)	(452)	(2 544)
	<u>1 386</u>	<u>6 760</u>
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>5 945</u>	<u>67 840</u>
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>(56 405) \$</u>	<u>203 803 \$</u>
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Activités poursuivies	(56 405) \$	(102 730) \$
Activité abandonnée	—	306 533
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>(56 405) \$</u>	<u>203 803 \$</u>

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société							
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global			Autres capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
			Écart de conversion cumulé	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies			
Solde au 30 décembre 2021	204 737 \$	32 287 \$	(103 166) \$	(1 131) \$	(10 800) \$	27 759 \$	319 314 \$	469 000 \$
<i>Total du résultat global :</i>								
Bénéfice net	–	–	–	–	–	–	135 963	135 963
Autres éléments du résultat global	–	–	59 284	1 796	6 760	–	–	67 840
	–	–	59 284	1 796	6 760	–	135 963	203 803
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (notes 20 et 21)	1 375	(2 339)	–	–	–	–	–	(964)
Paiements fondés sur des actions (note 21)	–	446	–	–	–	–	–	446
Rachat et annulation d'actions (note 20)	(499)	–	–	–	–	–	–	(499)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 20)	–	–	–	–	–	–	(390 642)	(390 642)
Dividendes sur unités d'actions différées (note 20)	–	6 001	–	–	–	–	(6 001)	–
Solde au 30 décembre 2022	205 613 \$	36 395 \$	(43 882) \$	665 \$	(4 040) \$	27 759 \$	58 634 \$	281 144 \$
<i>Total du résultat global :</i>								
Perte nette	–	–	–	–	–	–	(62 350)	(62 350)
Autres éléments du résultat global	–	–	5 235	(676)	1 386	–	–	5 945
	–	–	5 235	(676)	1 386	–	(62 350)	(56 405)
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (notes 20 et 21)	349	(386)	–	–	–	–	–	(37)
Solde au 30 décembre 2023	205 962 \$	36 009 \$	(38 647) \$	(11) \$	(2 654) \$	27 759 \$	(3 716) \$	224 702 \$

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
(Perte nette) bénéfice net	(62 350) \$	135 963 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements [note 27 b)]	69 504	71 218
Pertes latentes sur actifs financiers et passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	514
Paiements fondés sur des actions (note 21)	–	446
Variation des fonds détenus par l'assureur cédant	(1 925)	–
Coûts des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 19)	1 876	3 529
(Profit net) perte nette sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et sur modifications des contrats de location	(970)	2 424
Profit sur la vente de la division Dorel Sports (note 5)	–	(260 732)
Frais de restructuration (note 6)	(53)	(139)
Frais financiers [notes 5 b) et 27 a)]	24 726	29 276
Recouvrement d'impôts sur le résultat [notes 5 b) et 24]	(14 573)	(5 375)
Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles (note 26)	86 590	(42 079)
Impôts sur le résultat payés	(3 327)	(49 859)
Impôts sur le résultat recouvrés	2 758	1 642
Intérêts payés	(26 472)	(20 123)
Intérêts reçus	1 141	282
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	76 932	(133 013)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) augmentation nette de la dette bancaire (note 26)	(4 669)	8 276
Versements déduction faite du produit sur la dette à long terme (notes 16 et 26)	(15 571)	(185 026)
Coûts de financement (note 26)	(8 001)	(1 116)
Frais de remboursement anticipé [notes 16 et 27 a)]	–	(6 375)
Produit (remboursement) net au titre du règlement des swaps de taux d'intérêt (note 26)	1 393	(431)
Paiements des obligations locatives [note 10 d)]	(39 102)	(32 567)
Rachat d'actions (note 20)	–	(499)
Dividendes sur actions ordinaires (note 20)	–	(390 642)
SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(65 950)	(608 380)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Entrées d'immobilisations corporelles (notes 9 et 26)	(15 835)	(19 933)
Cessions d'immobilisations corporelles (note 9)	50	106
Entrées d'immobilisations incorporelles (notes 11 et 26)	(7 716)	(7 713)
Produit net de la cession d'actifs détenus en vue de la vente	2 962	–
Produit net de la vente de la division Dorel Sports [note 5 a)]	–	788 580
Déconsolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la division Dorel Sports [note 5 a)]	–	(26 145)
(SORTIES) RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(20 539)	734 895
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 237	(13 259)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(8 320)	(19 757)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	32 409	52 166
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 26)	24 089 \$	32 409 \$

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pour les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 1 – NATURE DES ACTIVITÉS

Les Industries Dorel inc. (la « Société ») est une société mondiale de biens de consommation dotée d'un portefeuille de grandes marques de produits dont elle assure la conception, la fabrication ou la fourniture, la mise en marché et la distribution par l'entremise des divisions suivantes : Dorel Produits de puériculture et Dorel Maison. Les principaux marchés géographiques des produits de la Société sont ceux des États-Unis, de l'Europe, de l'Amérique latine, du Canada et de l'Asie. Les principales activités de la Société sont décrites à la note 28. La Société, dont les actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX »), est constituée et domiciliée au Canada. Le siège social est situé à Westmount (Québec).

Les secteurs opérationnels de la Société se fondent sur deux lignes d'activité distinctes et sont les suivants.

Secteur opérationnel	Principales activités génératrices de produits
Dorel Produits de puériculture	Vente d'accessoires pour enfants comprenant sièges d'auto pour enfants, poussettes, matériel pour la maison, jouets d'éveil et articles de soins et dispositifs de sécurité pour enfants.
Dorel Maison	Vente de meubles prêts-à-assembler et de produits pour la maison, comprenant meubles pliables en métal, futons, meubles pour enfants, escabeaux, chariots manuels, échelles, meubles d'extérieur et autres articles de mobilier importés.

NOTE 2 – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE PRÉPARATION ET D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), le dollar des États-Unis (« dollar US ») servant de monnaie de présentation. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la société mère canadienne. Toutes les informations financières sont présentées en dollars US et ont été arrondies au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique à l'exception de ce qui suit :

	Base d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Accords de paiement fondé sur des actions	Conformément à l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>
Actifs détenus en vue de la vente	À la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux
Regroupements d'entreprises : actifs acquis et passifs repris identifiables	À la juste valeur à la date d'acquisition
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	Total net des actifs du régime évalués à la juste valeur, diminué de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies
Obligations locatives	Valeur actualisée des paiements de loyers futurs
Dette	Valeur actualisée des remboursements de la dette futurs
Responsabilité produits	Valeur actualisée de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 11 mars 2024.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme dans la préparation des états financiers consolidés de tous les exercices présentés et ont été appliquées de manière uniforme par les entités de la Société. Certains montants donnés pour comparaison dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers consolidés de 2023.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales aux 30 décembre 2023 et 2022. La Société consolide une participation de 100 % dans toutes ses filiales à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société acquiert le contrôle, et cette participation continue d'être consolidée jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Plus précisément, la Société contrôle une entité émettrice si et seulement si elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice, elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de présentation que ceux de la Société.

Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles de la Société. Tous les soldes et opérations intragroupe importants, et tous les produits et charges latents découlant d'opérations intragroupe, ont été éliminés dans la préparation des états financiers consolidés.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, qu'elle procède à des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui touchent les montants comptabilisés des actifs et des passifs, les montants des produits et des charges connexes, ainsi que les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs éventuels. Les estimations et les jugements, qui sont continuellement réévalués, se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, dont la prévision d'événements futurs, que l'on estime raisonnables dans les circonstances. Les effets de ces révisions sont pris en compte dans les états financiers consolidés dans la période où cela est jugé nécessaire et dans toute période future qui sera touchée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les écarts pourraient être significatifs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction a exercé son jugement en ce qui a trait à l'incidence de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique, y compris les pressions inflationnistes persistantes, l'évolution des habitudes en matière de dépenses de consommation, les variations des taux de change et les taux d'intérêt élevés, sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société ainsi que sur les informations à fournir connexes, au moyen d'estimations et d'hypothèses qui sont assujetties à des incertitudes importantes. L'ampleur des répercussions qu'aura l'incertitude de la conjoncture macroéconomique sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dépendra de l'évolution future de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. En conséquence, les résultats réels pourraient différer substantiellement des estimations et des hypothèses qui tiennent compte de l'incidence de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique formulées par la direction aux fins de l'établissement de ces états financiers consolidés.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les jugements les plus déterminants et les estimations et hypothèses importantes dans l'application des méthodes comptables sont décrits ci-dessous :

- *Mode de préparation des états financiers consolidés*

À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue le mode de préparation des états financiers consolidés. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

- *Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée*

Des estimations importantes sont requises de la part de la direction pour déterminer à la fois la juste valeur et la valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont attribués. Des estimations doivent être faites de la juste valeur, des coûts de sortie ou des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ont effectivement perdu de la valeur, et sur la valeur monétaire de cette perte de valeur.

- *Provisions et passifs éventuels*

Une provision est comptabilisée si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, pour laquelle on estime probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations au titre de la responsabilité produits, des garanties de produits, des réclamations et règlements éventuels de litiges, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les trois conditions ont été respectées pour constater une provision ou s'il existe plutôt un passif éventuel à la date de clôture.

La direction fait une estimation fiable de l'obligation une fois que les critères applicables sont respectés pour comptabiliser le passif. L'estimation de la direction se fonde sur la probabilité et l'étalement des sorties de ressources, les taux d'actualisation, l'expérience passée, la nature de la provision, les avis obtenus de conseillers juridiques et autres conseillers, et sur l'existence d'un droit de créance.

- *Impôts sur le résultat*

La charge d'impôts sur le résultat de la Société est fondée sur des règles et règlements fiscaux qui sont susceptibles d'interprétation et exigent des estimations et hypothèses que les autorités fiscales de divers territoires pourraient contester. Les estimations par la direction des actifs et passifs d'impôts de la Société font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées lorsque les circonstances l'exigent, en cas par exemple de modifications des lois fiscales et des lignes de conduite administratives, et de la résolution d'incertitudes au terme de vérifications fiscales ou de l'expiration de délais prescrits dans les dispositions pertinentes. Les résultats définitifs de vérifications fiscales et d'autres événements peuvent différer significativement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôts. Un actif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera réalisé dans l'avenir. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé est fondée sur les estimations faites par la direction de la réalisation de bénéfices futurs et de l'incidence des stratégies de planification fiscale.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

- *Comptabilisation des produits : retours sur vente et autres programmes destinés à la clientèle*

À la passation d'un contrat, la Société estime la contrepartie variable en vertu des programmes et incitatifs offerts aux clients. Les montants estimés de la contrepartie variable sont fondés sur diverses hypothèses, y compris des ententes avec des clients comparables, l'expérience passée avec les clients et/ou les produits, et d'autres facteurs pertinents. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisé est ajusté pour tenir compte des retours prévus, lesquels sont évalués par la direction selon les données historiques des catégories connexes de produits vendus.

- *Provision pour perte de valeur sur les créances clients*

La Société comptabilise une provision pour perte de valeur à l'égard des pertes de crédit attendues sur les créances clients, au moyen d'une estimation reposant sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. Dans son évaluation, la direction estime les pertes de crédit attendues à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront touchés.

- *Évaluation des stocks*

La Société revoit régulièrement les quantités de produits en stock et comptabilise une réduction de valeur à l'égard des stocks qui ne sont plus réputés être pleinement recouvrables. Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks sont difficiles à écouler, endommagés, devenus obsolètes, ou si leurs prix de vente ou les prévisions relatives à la demande des produits régressent. Si les conditions réelles du marché sont moins favorables qu'on l'avait prévu, ou si la liquidation des stocks dont la valeur n'est plus réputée être pleinement recouvrable est plus difficile que prévu, des réductions de valeur additionnelles peuvent être requises.

- *Détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de prolongation ou d'options de résiliation*

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période visée par une option de prolongation du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable de l'exercer, ou toute période visée par une option de résiliation, si elle a la certitude raisonnable de ne pas l'exercer. La Société fait preuve de jugement lorsqu'elle évalue s'il est raisonnablement certain qu'elle exercera ses options de prolonger ses contrats de location ou qu'elle n'exercera pas ses options de résilier ses contrats, en tenant compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. L'évaluation est revue s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important ayant une incidence sur cette évaluation qui dépend de la volonté de la Société.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

c) Première application de normes comptables nouvelles ou modifiées

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

Les modifications réduisent le champ d'application de l'exemption liée à la comptabilisation initiale de manière à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires, par exemple, les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. Pour ce qui est des contrats de location et des passifs relatifs au démantèlement, les actifs et les passifs d'impôts connexes devront être comptabilisés à partir du début de la première période comparative présentée, et l'effet cumulatif devra être comptabilisé en tant qu'ajustement aux résultats non distribués. Pour toutes les autres transactions, les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu après le début de la première période présentée. La Société a mis à jour les informations fournies dans les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. L'adoption de ces modifications a entraîné la présentation d'une majoration de 35 415 \$ de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022 (se reporter à la note 24), sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé.

Définitions des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

Les modifications prévoient une nouvelle définition des estimations comptables qui précisent qu'elles sont des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation. Les modifications clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une société formule une estimation comptable en vue d'atteindre un objectif défini par une méthode comptable. Cette distinction est importante, car les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective, tandis que les changements d'estimations comptables sont comptabilisés de façon prospective. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. Les modifications d'IAS 8 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Société.

Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1)

Les modifications changent les exigences en ce qui a trait aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications exigent que les sociétés fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que des informations sur les principales méthodes comptables et précisent également que les informations sur les méthodes comptables se rapportant à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont, de ce fait, non significatives, et il n'est pas nécessaire de les fournir. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La Société a mis à jour les informations fournies sur les méthodes comptables dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié la modification d'IAS 12 intitulée *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* qui établit un allègement obligatoire en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés découlant de l'impôt minimum mondial. Les modifications prévoient une exception temporaire à l'exigence de comptabilisation et de présentation des impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. Les modifications établissent aussi des obligations d'information ciblées visant les notes annexes pour les entités concernées, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre dans quelle mesure une entité sera touchée par l'impôt minimum, surtout avant l'entrée en vigueur de la loi. Les modifications d'IAS 12 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour les informations fournies dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Des lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. La Société a appliqué l'allègement obligatoire et n'a pas comptabilisé d'actifs ni de passifs d'impôt différé à ce titre.

d) Comptabilisation des produits

De manière générale, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires pour tous ses secteurs opérationnels à un moment précis, lorsque le contrôle d'un produit est transféré au client, habituellement à l'expédition ou à la livraison des biens au client. La majeure partie des contrats de la Société dans tous les secteurs opérationnels sont des contrats conclus avec des clients en vertu desquels la vente de biens constitue la seule obligation de prestation.

Programmes et incitatifs offerts aux clients

Certains contrats conclus avec des clients prévoient des programmes et incitatifs offerts aux clients, notamment des conventions de prix spéciaux, des promotions, des rabais publicitaires et d'autres incitatifs basés sur le volume. Ceux-ci entraînent une contrepartie variable, qui doit être estimée à la passation du contrat d'après la valeur attendue ou le montant le plus probable, selon la méthode qui, aux yeux de la direction, prédit le mieux le montant de la contrepartie auquel la Société aura droit. Les estimations sont fondées sur diverses hypothèses, y compris des ententes avec des clients comparables, l'expérience passée avec les clients et/ou les produits, et d'autres facteurs pertinents. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il n'y aura pas lieu de procéder à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisés.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend :

- le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des matières premières;
- les coûts directement liés à la transformation des matières premières en produits finis, comme la main-d'œuvre directe, et une répartition des frais généraux de production fixes et variables, y compris la dotation à l'amortissement relative aux activités de fabrication. L'attribution des frais généraux de production fixes au coût des stocks est fondée sur la capacité normale des installations de production, laquelle correspond à la production moyenne que l'on prévoit atteindre sur un certain nombre de périodes dans des conditions normales; et
- les transferts, depuis les autres éléments du résultat global, de profits ou de pertes sur des couvertures de flux de trésorerie admissibles d'achats de stocks en monnaie étrangère.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités de l'entreprise, diminué des coûts estimatifs d'achèvement et des frais de vente. Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation lorsqu'il est établi que le coût des stocks ne peut être recouvré. Lorsque des circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks pour les ramener en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise, laquelle est limitée au montant de la dépréciation initiale.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, telles que le prix d'achat ou le coût de fabrication, les coûts d'emprunt capitalisés, ainsi que les autres coûts engagés pour amener l'actif à son emplacement actuel et dans son état actuel. Les dépenses ultérieures ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la dépense reviendront à la Société. Les frais de réparation et d'entretien courants sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

	Méthode	Taux/durée d'utilité
Immeubles et améliorations	Linéaire	De 20 à 40 ans
Machinerie et outillage	Solde dégressif	15 %
Moules	Linéaire	De 3 à 5 ans
Mobilier et agencements	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Véhicules	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux

Les éléments des immobilisations corporelles sont amortis depuis la date à laquelle ils sont prêts à être utilisés ou, dans le cas d'actifs qui ne sont pas encore en usage, depuis la date à laquelle ils sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles, leur durée d'utilité et leurs méthodes d'amortissement sont revues au moins à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, s'il y a lieu.

g) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location selon qu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, c'est-à-dire à la date à laquelle le bien sous-jacent est disponible pour utilisation.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend ce qui suit :

- la valeur d'évaluation initiale des obligations locatives comptabilisées;
- tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- tous les coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent, pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire i) sur la durée d'utilité estimative des biens sous-jacents ou ii) sur la durée du contrat de location, si elle est inférieure. Ils sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a indication qu'ils peuvent s'être dépréciés.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas payés à la date de début sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyers est déterminée selon le taux d'emprunt marginal du preneur à la date de début si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du preneur, de la nature du bien sous-jacent, de l'emplacement géographique du bien, de la durée du contrat de location et de la devise du contrat de location. À la date de début, les paiements de loyers comprennent généralement les paiements fixes, moins tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice (p. ex., l'indice de l'inflation) ou d'un taux déterminé, et les paiements de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation. Les paiements de loyers comprennent également les montants qui devraient être payés en vertu des garanties de valeur résiduelle et le prix d'exercice d'une option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux déterminé ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives, mais sont plutôt passés en charges dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche le paiement survient.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduite pour tenir compte des paiements de loyers versés. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation d'un indice ou d'un taux déterminé, s'il y a une modification des modalités du contrat de location, une modification de l'estimation du montant prévu à payer en vertu de la garantie de valeur résiduelle ou si la Société modifie son évaluation quant à la probabilité qu'elle exerce une option de résiliation, de prolongation ou d'achat. Le montant de la réévaluation des obligations locatives est comptabilisé comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans l'état consolidé du résultat lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de leur comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des coûts de développement et de brevet capitalisés, ne sont pas comptabilisées à l'actif, et la dépense est passée en charges au moment où elle est engagée. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs intégrés dans l'actif spécifique auquel la dépense est associée. Toutes les autres dépenses sont passées en charges au moment où elles sont engagées.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La valeur résiduelle, la période d'amortissement et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée sont revues au moins à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, s'il y a lieu.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties comme suit :

	Méthode	Durée d'utilité
Relations clients	Linéaire	De 9 à 25 ans
Relation fournisseur	Linéaire	10 ans
Brevets	Linéaire	De 4 à 18 ans
Licences d'utilisation de logiciels	Linéaire	De 3 à 10 ans
Frais de développement différés	Linéaire	De 2 à 5 ans

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et les marques de commerce déposées sont considérées avoir une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, le 31 octobre, ou plus fréquemment si un indice de dépréciation se manifeste, soit au niveau de l'immobilisation elle-même ou de l'UGT.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Frais de recherche et de développement

La Société engage des frais pour des activités relatives à la recherche et au développement de nouveaux produits. Les frais de recherche sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les frais de développement sont également passés en charges au moment où ils sont engagés à moins qu'ils ne respectent tous les critères suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et la capacité de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre; et
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

La comptabilisation initiale des coûts à l'actif dépend de la confirmation du jugement de la direction concernant la faisabilité technique et économique. Pour déterminer les montants à comptabiliser à l'actif, la direction pose des hypothèses concernant la génération prévue de flux de trésorerie futurs par le projet.

Après la comptabilisation initiale des frais de développement différés comme un actif, on applique le modèle du coût qui exige que l'actif soit comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les frais de développement différés sont passés en charges immédiatement si les projets comptabilisés à l'actif ne sont pas achevés.

i) Regroupements d'entreprises et goodwill connexe

Regroupements d'entreprises et goodwill connexe

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, au moment du transfert du contrôle. La contrepartie cédée pour l'acquisition d'une entreprise correspond à la juste valeur des actifs cédés, et tout titre d'emprunt (y compris toute contrepartie conditionnelle) ou de capitaux propres émis par la Société à la date où le contrôle de la société acquise est obtenu. La contrepartie conditionnelle doit faire l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations ultérieures de la juste valeur seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat à ce moment. Les actifs acquis et les passifs et passifs éventuels repris identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont généralement évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. La Société évalue le goodwill comme étant la juste valeur de la contrepartie cédée y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise diminué du montant comptabilisé net des actifs acquis et des passifs repris identifiables, tous évalués à la date d'acquisition. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise, la différence est immédiatement portée dans l'état consolidé du résultat à titre de profit résultant d'un achat à prix avantageux. Pour chaque transaction, la Société choisit d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, ou à une valeur correspondant à leur quote-part du montant comptabilisé des actifs nets identifiables, à la date d'acquisition.

Les coûts de restructuration, les coûts de transaction autres que ceux associés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres et autres coûts directs d'un regroupement d'entreprises ne sont pas considérés comme faisant partie de la transaction d'acquisition d'entreprise et sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Comptabilisation ultérieure du goodwill

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué, à compter de la date d'acquisition, à chacune des UGT ou groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier du regroupement, sans égard au fait que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise aient été attribués à ces unités. Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, le 31 octobre, et à l'apparition d'un indice de dépréciation.

Lorsque le goodwill fait partie d'une UGT et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill associé aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités pour déterminer le profit ou la perte sur cession des activités. Dans ce cas, le goodwill cédé est évalué en fonction des justes valeurs relatives des activités cédées et de la partie conservée de l'UGT.

j) Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société détermine si un indice donne à penser qu'un actif pourrait s'être déprécié. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond au plus élevé de la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de sortie, et de sa valeur d'utilité.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent faire l'objet d'un test individuel sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui tire des rentrées de fonds de l'utilisation continue et qui sont largement indépendants des rentrées de fonds des autres actifs ou groupes d'actifs. Pour le goodwill, on détermine la perte de valeur en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rattache. La Société définit ses UGT en se fondant sur la façon dont elle surveille à l'interne le goodwill acquis et en tire des avantages économiques.

Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif est réputé avoir perdu de la valeur et il est immédiatement ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées aux états consolidés du résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont portées d'abord en diminution de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, puis en diminution des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités), au prorata, sous réserve de ne pas glisser sous la juste valeur des actifs pris individuellement.

Dans la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont ramenés à leur valeur actuelle en les actualisant au moyen d'un taux avant impôt qui tient compte des évaluations que le marché fait à ce moment de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Les flux de trésorerie sont établis à partir des plans à long terme préparés généralement pour les cinq exercices suivants et ne tiennent pas compte des activités de restructuration pour lesquelles la Société n'a pas encore pris d'engagement ni des investissements futurs importants qui amélioreront la performance de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. La valeur recouvrable est particulièrement sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé aux fins de l'extrapolation. La Société procède à des analyses de sensibilité pour apprécier l'incertitude relative à ces estimations.

La détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie repose sur un modèle d'évaluation approprié. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation, des cours officiels pour les sociétés cotées ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles. La Société procède à des analyses de sensibilité pour apprécier l'incertitude relative à ces estimations.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Pour les actifs excluant le goodwill, la Société détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice que des pertes de valeur déjà comptabilisées puissent ne plus exister ou avoir diminué. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Toute perte de valeur déjà comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable que l'on aurait obtenue, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans des exercices antérieurs. Une perte de valeur relative à un goodwill ne peut pas être reprise au cours des périodes futures.

k) Activité abandonnée

Une activité abandonnée est une composante de la Société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la Société et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le classement dans l'activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou lorsque les activités visées satisfont aux critères de classement comme détenus en vue de la vente, selon la première éventualité.

Lorsqu'une activité est classée comme étant une activité abandonnée, l'état consolidé du résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait été abandonnée à partir du début de l'exercice comparatif. Par conséquent, l'activité abandonnée de la Société est exclue du bénéfice (perte) net(te) lié(e) aux activités poursuivies et est présentée en un montant unique en tant que bénéfice (perte) lié(e) à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, dans les états consolidés du résultat.

Cette condition n'est considérée comme satisfaite que lorsque la vente est très probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve seulement de conditions usuelles et habituelles pour les ventes de tels actifs.

l) Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle particulière de la filiale aux cours de change moyens de la période. Les éléments monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une filiale sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les profits et les pertes de change sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat. Les éléments non monétaires libellés dans une monnaie étrangère autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux historiques.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US sont convertis en dollars US aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les écarts résultant des variations des cours de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans le compte d'écart de conversion cumulé.

Les profits ou les pertes de change découlant d'une créance sur un établissement à l'étranger ou d'une dette envers un établissement à l'étranger (élément monétaire) dont le règlement n'est ni planifié ni ne doit se produire dans un avenir prévisible et d'éléments monétaires dont le règlement est planifié, mais qui ont été désignés à titre de couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger et, dans la mesure où la couverture est efficace, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans le compte d'écart de conversion cumulé et reclassés des capitaux propres à l'état consolidé du résultat au moment de la cession de l'investissement net.

m) Instrument financiers

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur sont ajoutés/déduits de l'actif financier / du passif financier et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue de l'actif / du passif en question.

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme étant évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Un actif financier est évalué ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les actifs financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des autres créances, des coûts liés aux crédits bancaires renouvelables et des autres actifs financiers (à l'exclusion des actifs financiers dérivés). Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société a choisi d'évaluer les provisions pour perte de valeur sur les créances clients à un montant égal aux « pertes de crédit attendues » pour la durée de vie.

La Société évalue les provisions pour perte de valeur sur les autres créances selon le modèle suivant :

- Lorsqu'elle détermine si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et qu'elle évalue les pertes de crédit attendues, la Société prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il lui est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Ces informations comprennent à la fois des informations et des analyses quantitatives et qualitatives, à la lumière des résultats passés de la Société et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. La Société considère que le risque de crédit sur un actif financier a augmenté si celui-ci est en souffrance depuis plus de 30 jours.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La Société considère qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance dans les cas suivants :

- il est peu probable que l'emprunteur règle la totalité de ses obligations de crédit à la Société, sans que la Société n'ait recours à des mesures telles que le recouvrement des stocks ou l'assurance-crédit de la Société (le cas échéant); ou
- l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours;

étant donné que l'expérience passée de la Société indique que les actifs financiers qui répondent à l'un ou l'autre des critères ci-dessus ont généralement un risque plus élevé de ne pas être recouvrables.

La période maximale prise en compte lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle la Société est exposée au risque de crédit.

i. Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (soit la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir). La Société établit une provision pour perte de valeur selon une appréciation instrument par instrument ou sur une base collective, en prenant en considération les événements passés, les circonstances actuelles et les perspectives économiques. L'appréciation sur une base collective est réalisée en regroupant les créances clients possédant des caractéristiques semblables, principalement par zone géographique, par note de crédit des clients et par nombre de jours en souffrance. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

ii. Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, la Société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti se sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits. Voici des exemples d'événements qui pourraient se produire :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- la probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pourrait résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

iii. Présentation de la dépréciation

Les provisions pour perte de valeur des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Les pertes de valeur des créances clients sont présentées séparément dans les états consolidés du résultat.

iv. Radiation

La valeur comptable brute d'un actif financier est radiée lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrer un actif financier en totalité ou en partie.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de la Société sur les flux de trésorerie découlant des actifs en cause sont expirés ou lorsque la Société a transféré ses droits au titre des flux de trésorerie découlant des actifs en cause et qu'elle i) a transféré pratiquement tous les risques et avantages des actifs ou ii) n'est plus exposée aux risques inhérents à ces actifs ou n'a plus droit aux avantages pouvant en résulter. Tout profit ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par la Société sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses passifs financiers comme étant évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur. Un passif financier est évalué ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classe actuellement la dette bancaire, les fournisseurs et autres dettes, la dette à long terme et les autres passifs financiers (à l'exclusion des passifs financiers dérivés) comme passifs financiers évalués au coût amorti. La charge d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat.

Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs et des impôts sur le résultat applicables.

Les rachats des instruments de capitaux propres faisant partie du capital social de la Société sont comptabilisés directement en diminution des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations correspondantes sont réglées, annulées, expirées ou remplacées par un nouveau passif comportant des modalités substantiellement modifiées. Tout profit ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat lorsqu'il se produit.

n) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. La Société classe les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change utilisés à des fins de couverture comme des instruments de couverture à la juste valeur, et les autres contrats de change comme des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société désigne certains contrats de change et swaps de taux d'intérêt comme instruments de couverture de la variabilité des flux de trésorerie associés aux transactions prévues hautement probables découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt. La Société utilise également des passifs financiers non dérivés comme couvertures du risque de change sur un investissement net dans un établissement à l'étranger. Tout instrument dérivé qui ne répond pas aux conditions de la comptabilité de couverture est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

À la mise en place des relations de couverture désignées, la Société consigne son objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La Société consigne aussi le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et établit également si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture devraient se compenser mutuellement.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, dans les capitaux propres. La partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulative de la juste valeur de l'élément couvert, déterminée sur la base de la valeur actualisée, depuis la mise en place de la couverture. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net au même poste de l'état consolidé du résultat que celui où l'élément couvert sera comptabilisé lorsqu'il sera réalisé.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture ou si l'instrument de couverture est vendu, est expiré, est résilié ou est exercé, la comptabilité de couverture cesse prospectivement. Lorsque la comptabilité de couverture visant la couverture de flux de trésorerie cesse, le montant du cumul porté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie demeure dans les capitaux propres jusqu'à ce que, pour la couverture d'une transaction donnant lieu à la comptabilisation d'un élément non financier, ce montant soit inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures de flux de trésorerie, ce montant soit reclassé en résultat net au cours de la ou des mêmes périodes où les flux de trésorerie futurs prévus couverts influent sur le résultat net.

Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, le montant du cumul porté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Couvertures d'investissement net

Lorsqu'un passif financier non dérivé est désigné comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, la partie efficace des profits et pertes de change est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'écart de conversion cumulé dans les capitaux propres. Toute partie inefficace des profits et pertes de change est immédiatement comptabilisée dans l'état consolidé du résultat. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le résultat net à titre d'ajustement de reclassement à la sortie de l'établissement à l'étranger.

o) Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées et les plans d'intéressement et d'attribution de primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel au fur et à mesure que le service correspondant est fourni ou comptabilisées à l'actif si le service fourni concerne la création d'un actif. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société estime devoir payer en vertu des plans d'attribution de primes ou d'intéressement à court terme si elle a une obligation juridique ou implicite actuelle de payer ce montant du fait des services passés fournis par le salarié et que l'obligation peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Régimes de retraite

La Société offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies à certains salariés. Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel la Société verse des cotisations déterminées à une entité séparée et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser de plus amples montants. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Régimes à cotisations définies

Des prestations sont également servies aux salariés dans le cadre de régimes à cotisations définies administrés par les gouvernements. Les cotisations de la Société à ces régimes sont comptabilisées selon les règles de la comptabilité d'exercice et passées en charges au moment où le service correspondant est fourni.

Régimes à prestations définies

La Société offre à son personnel admissible des régimes de retraite contributifs à prestations définies. Ces régimes procurent une retraite fondée sur le nombre d'années de service et la rémunération admissible. L'obligation nette de la Société au titre des prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les salariés ont acquises dans la période considérée et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

Les obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies sont évaluées une fois l'an par des actuaires compétents à la date de clôture. Les évaluations actuarielles sont établies à partir des meilleures estimations faites par la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation des rémunérations, des taux de retraite, des taux de cessation d'emploi, des taux de mortalité et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies aux fins de la comptabilité se fonde sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de société libellées dans la monnaie dans laquelle on prévoit que les prestations seront versées et comportant des durées à l'échéance qui correspondent, en moyenne, aux conditions des obligations du régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir les passifs nets. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont comptabilisés en résultat opérationnel dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies, qui comprennent les gains actuariels ou les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des intérêts, et toute variation de l'incidence du plafonnement des actifs, le cas échéant, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

La charge de retraite comprend :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de la période;
- le montant net de la charge (du produit) d'intérêts sur l'obligation (l'actif) au titre des prestations définies pour la période déterminée en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle à l'obligation (l'actif) du moment au titre des prestations définies survenus au cours de la période du fait des cotisations et des prestations versées;
- les coûts des services passés; et
- les profits ou les pertes sur les règlements.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Avantages complémentaires de retraite

La Société offre des avantages complémentaires de retraite qui sont classés comme une entente relative à des prestations définies à long terme qui comprennent des prestations au titre des soins de santé et d'une assurance vie pour les salariés à la retraite. Lorsque le montant des avantages complémentaires à long terme ne dépend pas du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque se produit un événement qui donne lieu à une obligation d'effectuer des paiements. Lorsque le montant dépend du nombre d'années de service, le coût de l'octroi des avantages est comptabilisé sur la durée d'activité des salariés de manière similaire aux coûts des prestations définies de retraite.

Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés sur la durée de l'emploi en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour les régimes de retraite à prestations définies. Les gains ou pertes actuariels résultant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les éléments suivants faisant appel au jugement sont importants pour la détermination des actifs ou des passifs relatifs à ces régimes et des produits ou des charges connexes : le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des flux de paiements futurs, les tendances prévues des coûts de santé et d'autres hypothèses actuarielles. Chaque année, la Société reconsidère les hypothèses importantes à utiliser pour l'évaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite et des régimes complémentaires de retraite en fonction de l'état du marché et des prévisions de coûts futurs.

p) Paiements fondés sur des actions

Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (régées en instruments de capitaux propres)

Pour le régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs consenti aux administrateurs externes, la Société comptabilise dans les frais généraux et administratifs une charge avec augmentation correspondante du surplus d'apport au moment où les unités sont attribuées, c'est-à-dire à la date à laquelle la rémunération doit être versée. Le montant correspond aux jetons de présence versés aux administrateurs.

Unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs (régées en instruments de capitaux propres)

Pour le régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs, la Société comptabilise dans les frais généraux et administratifs une charge avec augmentation correspondante du surplus d'apport au moment où les unités sont attribuées, c'est-à-dire au dernier jour ouvrable de chaque mois de l'exercice de la Société dans le cas d'un salaire et à la date à laquelle la prime est payée, ou le serait par ailleurs, au participant dans le cas d'une prime. Le montant correspond à la partie du salaire ou de la prime qu'il a été décidé de verser sous forme d'unités d'actions différées.

Les unités d'actions différées discrétionnaires émises dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, et sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en fonction du cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société. Une charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans la charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux et administratifs, et un montant correspondant est comptabilisé dans le surplus d'apport. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte du nombre de droits pour lesquels on prévoit que les conditions de service et de performance connexes devraient être atteintes, de telle façon que le montant comptabilisé à titre de charge soit en définitive fondé sur les droits attribués dont les conditions de service et de performance sans égard au marché correspondantes sont remplies à la date d'acquisition des droits.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Comme la Société a l'option et l'intention de régler toutes les unités d'actions différées émises dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et du régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » lors du départ d'un administrateur ou d'un cadre supérieur, le compte de surplus d'apport est touché à la comptabilisation de la charge.

Régime de droits à la valeur d'actions incessibles (réglés en espèces)

Le régime de droits à la valeur d'actions incessibles permet aux cadres supérieurs et à certains salariés clés de toucher un paiement en espèces égal au nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société qui sont sous-jacentes aux droits acquis aux termes du régime de droits à la valeur d'actions incessibles multiplié par la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé au titre des services acquis, et ce, à la juste valeur des droits à la valeur d'actions incessibles, dans les autres passifs à long terme, sauf pour la partie courante qui est comptabilisée dans les fournisseurs et autres dettes, et une charge correspondante est comptabilisée dans la charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux et administratifs, sur la période au cours de laquelle les salariés acquièrent un droit inconditionnel au paiement. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée selon le cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat de la période.

Droits différés à la valeur des actions (réglés en espèces)

Le régime de droits différés à la valeur des actions permet à certains cadres supérieurs et à certains salariés clés de toucher un paiement en espèces. Un passif est comptabilisé pour les services acquis, à la juste valeur basée sur le cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société, dans les autres passifs à long terme, sauf pour la partie courante qui est comptabilisée dans les fournisseurs et autres dettes, et une charge correspondante est comptabilisée dans la charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux et administratifs. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte du nombre de droits pour lesquels on prévoit que les conditions de service et de performance connexes devraient être atteintes, de telle façon que le montant comptabilisé à titre de charge soit en définitive fondé sur les droits attribués dont les conditions de service et de performance sans égard au marché correspondantes sont remplies à la date d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat de la période.

q) Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat de l'exercice comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés sont comptabilisés aux états consolidés du résultat sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Impôts exigibles

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt que la Société prévoit devoir payer ou recouvrer sur le bénéfice imposable ou la perte de l'exercice en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et à tout ajustement de l'impôt à payer ou à recouvrer à l'égard des exercices précédents.

Impôts différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat d'après la méthode du report variable. Selon cette méthode, les impôts différés ont trait aux conséquences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière à l'état consolidé de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera réalisé dans l'avenir. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé dépend de la réalisation de bénéfices imposables futurs et des stratégies de planification fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des effets des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition à compter de la date à laquelle ils sont en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires ayant trait aux participations dans des filiales, sauf dans les cas où le moment de l'inversion de la différence temporaire est contrôlé par la Société et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en diminution les uns des autres si l'entité a un droit établi exécutoire de compenser les actifs d'impôts à recouvrer et les passifs d'impôts exigibles et que les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les catégories d'actifs ou de passifs non courants, sans égard à la date prévue de réalisation ou de règlement.

r) Provisions

La Société comptabilise des provisions :

- lorsqu'elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et
- lorsque le montant de l'obligation pourra être évalué avec une fiabilité suffisante.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les évaluations que le marché fait à ce moment de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une partie ou la totalité d'une provision soit remboursée, en vertu d'un contrat d'assurance, par exemple, le remboursement est comptabilisé comme un actif séparé, mais seulement lorsque le remboursement est presque certain. La charge relative à une provision est présentée dans l'état consolidé du résultat, déduction faite de tout remboursement.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Responsabilité produits

La Société souscrit une assurance afin de limiter son risque associé à la responsabilité produits. Le risque estimatif découlant de la responsabilité produits, dont la détermination fait appel au jugement, est actualisé et calculé par un actuaire indépendant à partir des volumes de ventes historiques, des demandes d'indemnités passées, des hypothèses de la direction et des hypothèses actuarielles. Il englobe des montants pour des incidents déjà survenus ainsi que des incidents susceptibles de se produire sur des produits vendus avant la date de clôture.

Les hypothèses suivantes comptent parmi les hypothèses importantes utilisées dans le modèle actuariel : estimations par la direction des réclamations en cours, cycle de vie des produits, taux d'actualisation, et fréquence et gravité des incidents relatifs aux produits.

Le passif comptabilisé représente l'exposition estimative totale de la Société découlant d'incidents actuels et futurs au titre de la responsabilité produits. La Société revoit périodiquement ses provisions comptabilisées au titre de la responsabilité produits et comptabilise tout ajustement requis dans les frais généraux et administratifs à ce moment.

Garanties de produits

Une charge pour garanties est comptabilisée dans le coût des produits vendus au moment où le produit de la vente est comptabilisé. La charge est estimée en fonction de divers facteurs, dont l'historique des réclamations au titre des garanties et des coûts assumés, la nature et la durée de la garantie, la nature du produit vendu et en usage, la contre-garantie obtenue des fournisseurs de la Société et les rappels de produits.

La Société revoit périodiquement ses charges et provisions comptabilisées au titre des garanties de produits et comptabilise tout ajustement requis dans le coût des produits vendus à ce moment.

Rémunération des salariés

La provision pour rémunération des salariés consiste en des primes fondées sur l'ancienneté et les dispositions d'intéressement offertes par certaines des filiales de la Société.

Provision pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé, et que la restructuration a soit commencé ou a été annoncée publiquement. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

Autres provisions

Les autres provisions se composent principalement de provisions pour litiges et diverses réclamations pour dommages survenus au cours de la période, mais pas couverts par des sociétés d'assurance.

Des provisions pour litiges ont été constituées en prévision de procédures judiciaires et administratives qui sont intentées dans le cours normal des activités. Ces provisions concernent de nombreuses causes qui ne sont pas significatives prises individuellement. Une reprise de ces provisions est reliée à des causes réglées en faveur de la Société. L'échéancier des sorties de fonds au titre des provisions pour litiges est incertain, car il dépend des résultats des procédures. Ces provisions ne sont donc pas actualisées étant donné que leur valeur actualisée ne représenterait pas une information significative.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

s) Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé sur le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux porteurs des titres de capitaux propres de la Société, divisé par la moyenne quotidienne pondérée du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé en ajustant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux porteurs des titres de capitaux propres de la Société et la moyenne quotidienne pondérée du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice pour tenir compte des incidences de l'exercice de tous les éléments dilutifs des options fondées sur des actions et des unités d'actions différées.

t) Détermination de la juste valeur

Certaines méthodes et présentations comptables de la Société exigent la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers aux fins de l'évaluation et des informations à fournir. Pour l'établissement de la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie de la juste valeur selon le caractère observable des données utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur en utilisant des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, prix qu'il est possible d'obtenir à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs qui sont évalués en utilisant des données directement (c.-à-d. des prix) ou indirectement (c.-à-d. des dérivés de prix) observables autres que des prix cotés compris au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards à partir de données de marché observables.
- Niveau 3 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs qui sont évalués en utilisant des données qui ne sont pas des données observables ou disponibles ou en utilisant des données observables qui n'étaient pas une part importante de la juste valeur des instruments.

NOTE 4 – CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. Les nouvelles normes et modifications de normes n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)

Aux fins du classement dans les passifs non courants, les modifications ont éliminé l'exigence que le droit de différer le règlement du passif, ou de le renouveler, pour au moins douze mois soit inconditionnel. Selon les modifications, ce droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ ABANDONNÉE

Le 11 octobre 2021, la Société a conclu une entente définitive visant la vente de sa division Dorel Sports à Pon Holdings B.V. pour une contrepartie totale de 810 000 \$ en trésorerie, payable à Dorel à la clôture de la transaction. La vente était assujettie aux conditions de clôture habituelles, dont l'obtention des approbations réglementaires applicables et l'absence de changements défavorables importants en ce qui concerne Dorel Sports d'ici la clôture. La vente n'était pas assujettie à des conditions de financement. La transaction comprenait la vente par Dorel de la totalité des actions de ses filiales indirectes entièrement détenues qui sont comprises dans la division Dorel Sports ainsi que certains actifs associés.

Le 4 janvier 2022, la Société a conclu la vente de la division Dorel Sports pour un montant de 810 000 \$ (sous réserve des ajustements après la clôture). Dorel a utilisé une partie du produit pour effectuer le paiement d'un dividende spécial de 12,00 \$ par action (se reporter à la note 20) et rembourser des dettes à long terme (se reporter à la note 16).

La transaction a donné lieu à un profit de 260 732 \$ comptabilisé dans le bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, pour l'exercice clos le 30 décembre 2022.

a) Détail de l'incidence de la transaction

	4 janvier 2022
Produit	810 000 \$
Ajustements après la clôture	(21 420)
Produit net ¹⁾	<u>788 580 \$</u>
Décomptabilisation des actifs, des passifs et de l'écart de conversion cumulé	
Déconsolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la division Dorel Sports	<u>(26 145) \$</u>
Créances clients	(176 769)
Stocks	(303 823)
Immobilisations corporelles	(29 961)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(65 578)
Immobilisations incorporelles	(204 505)
Autres	(43 677)
Total des actifs classés précédemment comme actifs détenus en vue de la vente	<u>(824 313)</u>
Fournisseurs et autres dettes	236 406
Obligations locatives	71 544
Débiteure non convertible	19 307
Autres	47 010
Total des passifs classés précédemment comme passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	<u>374 267</u>
Reclassement de l'écart de conversion cumulé suite à la vente de la division Dorel Sports	<u>(51 657)</u>
Profit sur la vente de la division Dorel Sports	<u>260 732 \$</u>

1) Produit reçu dans son intégralité.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ ABANDONNÉE (suite)b) Résultats liés à l'activité abandonnée

La division Dorel Sports a été classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée au 30 septembre 2021. Le bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, présenté dans les états consolidés du résultat pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 se présente comme suit.

	2022
Produits	602 \$
Coût des produits vendus	648
Bénéfice brut	(46)
Frais de vente	369
Frais généraux et administratifs	1 472
Frais de recherche et de développement	10
Reprise de perte de valeur sur les créances clients	(8)
Perte opérationnelle liée aux activités opérationnelles	(1 889)
Frais financiers	277
Perte liée aux activités opérationnelles avant impôts sur le résultat	(2 166)
Charge d'impôts sur le résultat	3 690
Perte liée aux activités opérationnelles, déduction faite de l'impôt	(5 856)
Profit sur la vente de la division Dorel Sports	260 732
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt	254 876 \$
Bénéfice par action (note 25)	
De base	7,83 \$
Dilué	7,63 \$

c) Entrées nettes liées à l'activité abandonnée

Les entrées et les sorties nettes liées à l'activité abandonnée présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 se présentent comme suit.

	2022
Entrées nettes liées aux activités opérationnelles	7 404 \$
Entrées nettes liées aux activités d'investissement ¹⁾	762 364
Flux de trésorerie de l'exercice, montant net	769 768 \$

- 1) Comprend le produit net tiré de la vente de la division Dorel Sports d'un montant de 788 580 \$ et la déconsolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés à la division Dorel Sports d'un montant de (26 145) \$ au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

NOTE 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ ABANDONNÉE (suite)

d) Actifs détenus en vue de la vente

Actifs détenus en vue de la vente	Total
Solde au 30 décembre 2022	2 676 \$
Réaffectation aux immobilisations corporelles	(667)
Effet des variations des taux de change	58
Sortie	(2 067)
Solde au 30 décembre 2023	– \$

NOTE 6 – FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les charges comptabilisées dans les états consolidés du résultat liées aux frais de restructuration des activités poursuivies comprennent ce qui suit :

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	4 585 \$	5 262 \$	1 604 \$	5 262 \$	2 981 \$	– \$
Profit sur les compressions des passifs nets au titre des prestations définies de retraite (note 19) ¹⁾	(53)	(212)	(53)	(212)	–	–
Dépréciation d'immobilisations corporelles ¹⁾	–	73	–	73	–	–
Autres coûts connexes	–	3 322	–	3 322	–	–
Total des frais de restructuration – comptabilisés à un poste distinct dans les états consolidés du résultat	4 532 \$	8 445 \$	1 551 \$	8 445 \$	2 981 \$	– \$

1) Charges sans effet sur la trésorerie d'un montant total de (53) \$ [(139) \$ en 2022].

Plan de restructuration de 2023

À la lumière de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique qui persiste, y compris le contexte actuel de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, la Société a entrepris un nouveau plan de restructuration au quatrième trimestre de 2023. La conjoncture actuelle a limité le pouvoir d'achat des consommateurs, obligeant ceux-ci à équilibrer les besoins de leur ménage et à privilégier les achats quotidiens par rapport aux biens de consommation de plus grande envergure. Cette situation touche tout particulièrement Dorel Maison, les ventes de mobilier en général ayant diminué par rapport aux ventes globales, mais elle touche aussi Dorel Produits de puériculture, puisque ce secteur d'activité n'affiche pas de croissance.

Ces initiatives de restructuration devraient se poursuivre en 2024 alors que la Société continue de procéder à d'autres améliorations opérationnelles et d'évaluer sa structure de coûts.

NOTE 6 – FRAIS DE RESTRUCTURATION (suite)

Division Dorel Produits de puériculture

Dorel Produits de puériculture a cerné des possibilités de réduire la redondance et de réaliser des gains d'efficacité, en plus de procéder à des réductions des effectifs dans plusieurs divisions au quatrième trimestre. Par conséquent, elle a engagé des coûts de restructuration de 1 551 \$ qui se composent principalement d'indemnités de cessation d'emploi et de licenciement.

Division Dorel Maison

Le plan de restructuration de Dorel Maison consiste à simplifier la structure de direction de la division en regroupant plusieurs postes de direction clés afin d'éliminer certains rôles redondants. Ce regroupement a donné lieu à une réduction d'environ 5 % des effectifs totaux de Dorel Maison en Amérique du Nord.

Les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 comprennent des indemnités de cessation d'emploi et de licenciement de 2 981 \$ liées à ce programme de restructuration.

Plan de restructuration de 2021

Au quatrième trimestre de 2021, un programme de restructuration a été approuvé pour les marchés américains et européens de la division Dorel Produits de puériculture. Aux États-Unis, plusieurs divisions opérationnelles ont été regroupées en une organisation. Les principaux avantages attendus de ce changement concernaient les services de vente et de commercialisation, où l'harmonisation des processus et la création d'une organisation plus agile devaient permettre de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité. En Europe, en raison de la réalisation réussie de la première phase du plan de restructuration entrepris en 2019, d'autres possibilités de réduction des coûts ont été repérées grâce au programme de conception conjointe de nouveaux produits et au regroupement des activités de fabrication dans une seule usine européenne. Ce programme de restructuration a été poursuivi et achevé en 2022, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de frais de restructuration supplémentaires en 2022.

NOTE 7 – CRÉANCES CLIENTS

	2023	2022
Créances clients – montant brut	208 019 \$	200 830 \$
Provision pour perte de valeur (note 18)	(8 301)	(7 800)
	<u>199 718 \$</u>	<u>193 030 \$</u>

La variation de la provision pour perte de valeur sur les créances clients se présente comme suit :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	7 800 \$	8 099 \$
Réévaluation nette de la provision pour perte de valeur	1 117	239
Créances irrécouvrables sorties de l'état consolidé de la situation financière	(608)	(551)
Effet des variations des taux de change	(8)	13
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 301 \$</u>	<u>7 800 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 8 – STOCKS

	2023	2022
Matières premières	61 680 \$	79 383 \$
Produits en cours	2 932	3 167
Produits finis	298 536	338 928
	<u>363 148 \$</u>	<u>421 478 \$</u>

Les montants comptabilisés à titre de coût des produits vendus dans les états consolidés du résultat comprennent principalement le coût des stocks de la Société passé en charges. Le coût des produits vendus comprend également les charges suivantes liées aux stocks :

	2023	2022
Dépréciation des stocks attribuable à l'excédent du coût sur la valeur nette de réalisation	<u>8 342 \$</u>	<u>13 661 \$</u>
Reprise de la dépréciation des stocks comptabilisée dans les exercices précédents	<u>(5 459) \$</u>	<u>(7 311) \$</u>

NOTE 9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût										
	Terrains	Immeubles et améliorations	Machinerie et outillage	Moules	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs non encore en usage ¹⁾	Véhicules	Total
Solde au 30 décembre 2021	3 873 \$	52 433 \$	84 918 \$	143 450 \$	9 003 \$	47 980 \$	15 924 \$	12 321 \$	633 \$	370 535 \$
Ajustement ²⁾	(48)	10 840	1 659	4 982	732	180	85	–	–	18 430
Solde au 30 décembre 2021 – révisé ²⁾	3 825 \$	63 273 \$	86 577 \$	148 432 \$	9 735 \$	48 160 \$	16 009 \$	12 321 \$	633 \$	388 965 \$
Entrées	–	199	433	1 031	611	1 076	274	17 297	101	21 022
Cessions	–	–	(1 197)	(337)	(206)	(1 750)	(490)	–	(55)	(4 035)
Transfert depuis les actifs non encore en usage	–	1 827	8 494	4 015	198	1 787	70	(16 391)	–	–
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(1 896)	(6 925)	–	–	–	–	–	–	–	(8 821)
Effet des variations des taux de change	(86)	169	(222)	(3 466)	(168)	(1 149)	(583)	(28)	132	(5 401)
Solde au 30 décembre 2022 – révisé ²⁾	1 843 \$	58 543 \$	94 085 \$	149 675 \$	10 170 \$	48 124 \$	15 280 \$	13 199 \$	811 \$	391 730 \$
Entrées	–	316	903	906	3 393	1 193	695	6 541	–	13 947
Cessions	–	(2)	(572)	(5 474)	(183)	(2 353)	(105)	(2)	(23)	(8 714)
Transfert depuis les actifs non encore en usage	–	–	2 469	9 484	98	1 008	1 149	(14 208)	–	–
Réaffectation depuis les actifs détenus en vue de la vente [note 5 d)]	–	667	–	–	–	–	–	–	–	667
Effet des variations des taux de change	15	286	418	1 934	237	283	374	(14)	(27)	3 506
Solde au 30 décembre 2023	1 858 \$	59 810 \$	97 303 \$	156 525 \$	13 715 \$	48 255 \$	17 393 \$	5 516 \$	761 \$	401 136 \$

- 1) Les actifs non encore en usage se rapportent principalement à la machinerie, à l'outillage et aux moules.
- 2) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a révisé le coût et le cumul des amortissements de certaines des catégories d'immobilisations. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les chiffres comparatifs pour les exercices clos les 30 décembre 2022 et 2021 ont été ajustés pour refléter ce changement, ce qui n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles dans les états consolidés de la situation financière.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Cumul des amortissements et pertes de valeur										
	Terrains	Immeubles et améliorations	Machinerie et outillage	Moules	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs non encore en usage	Véhicules	Total
Solde au 30 décembre 2021	– \$	24 787 \$	67 635 \$	127 949 \$	6 602 \$	41 994 \$	13 473 \$	– \$	554 \$	282 994 \$
Ajustement ²⁾	–	11 879	1 035	4 671	504	217	124	–	–	18 430
Solde au 30 décembre 2021 – révisé ²⁾	– \$	36 666 \$	68 670 \$	132 620 \$	7 106 \$	42 211 \$	13 597 \$	– \$	554 \$	301 424 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	1 388	3 374	7 717	820	2 652	706	–	73	16 730
Cessions	–	–	(1 061)	(283)	(168)	(1 619)	(472)	–	(55)	(3 658)
Dépréciation (note 6)	–	–	–	73	–	–	–	–	–	73
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	–	(6 174)	–	–	–	–	–	–	–	(6 174)
Effet des variations des taux de change	–	386	(251)	(3 043)	14	(702)	(477)	–	58	(4 015)
Solde au 30 décembre 2022 – révisé ²⁾	– \$	32 266 \$	70 732 \$	137 084 \$	7 772 \$	42 542 \$	13 354 \$	– \$	630 \$	304 380 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	1 398	3 822	8 300	1 429	2 163	727	–	45	17 884
Cessions	–	–	(485)	(5 464)	(167)	(2 213)	(105)	–	(23)	(8 457)
Effet des variations des taux de change	–	102	291	1 741	155	227	294	–	(32)	2 778
Solde au 30 décembre 2023	– \$	33 766 \$	74 360 \$	141 661 \$	9 189 \$	42 719 \$	14 270 \$	– \$	620 \$	316 585 \$

2) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a révisé le coût et le cumul des amortissements de certaines catégories d'immobilisations corporelles. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les chiffres comparatifs pour les exercices clos les 30 décembre 2022 et 2021 ont été ajustés pour refléter ce changement, ce qui n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles dans les états consolidés de la situation financière.

Valeur comptable nette										
	Terrains	Immeubles et améliorations	Machinerie et outillage	Moules	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs non encore en usage	Véhicules	Total
Solde au 30 décembre 2022 – après retraitement	1 843 \$	26 277 \$	23 353 \$	12 591 \$	2 398 \$	5 582 \$	1 926 \$	13 199 \$	181 \$	87 350 \$
Solde au 30 décembre 2023	1 858 \$	26 044 \$	22 943 \$	14 864 \$	4 526 \$	5 536 \$	3 123 \$	5 516 \$	141 \$	84 551 \$

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location se rapportant principalement à des immeubles et à de la machinerie et outillage, qui portent diverses dates d'expiration jusqu'en 2034. Certains contrats de location comportent des options de prolongation et/ou des options de résiliation de durées diverses. Certains paiements de loyers sont fondés sur les variations des indices des prix locaux, les ventes ou l'occupation réelle de l'espace. Les contrats de location n'imposent pas de clauses restrictives financières.

a) Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains et immeubles	Machinerie et outillage	Autre	Total
Solde au 30 décembre 2021	79 371 \$	2 542 \$	2 164 \$	84 077 \$
Entrées, réévaluation des obligations locatives et modifications des contrats de location	96 988	953	674	98 615
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	(33 780)	(1 525)	(1 202)	(36 507)
Effet des variations des taux de change	(3 399)	(168)	(191)	(3 758)
Solde au 30 décembre 2022	<u>139 180 \$</u>	<u>1 802 \$</u>	<u>1 445 \$</u>	<u>142 427 \$</u>
Entrées, réévaluation des obligations locatives et modifications des contrats de location	19 784	3 497	1 068	24 349
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	(37 059)	(1 472)	(895)	(39 426)
Effet des variations des taux de change	1 038	21	47	1 106
Solde au 30 décembre 2023	<u>122 943 \$</u>	<u>3 848 \$</u>	<u>1 665 \$</u>	<u>128 456 \$</u>

b) Obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants des obligations locatives comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière :

	2023	2022
Courantes	37 064 \$	33 293 \$
Non courantes	112 909	129 601
Total	<u>149 973 \$</u>	<u>162 894 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION (suite)

Le rapprochement entre les variations des obligations locatives et les flux de trésorerie liés aux activités de financement se présente comme suit :

	Sorties nettes liées aux activités de financement		Sorties nettes liées aux activités opérationnelles		Variations hors trésorerie		Solde à la fin de l'exercice
	Solde au début de l'exercice	Paiements	Intérêts payés	Entrées, réévaluations des obligations locatives et modifications des contrats de location	Charge d'intérêts	Effet des variations des taux de change	
Solde au 30 décembre 2022	102 255 \$	(32 567) \$	(5 945) \$	97 873 \$	5 945 \$	(4 667) \$	162 894 \$
Solde au 30 décembre 2023	162 894 \$	(39 102) \$	(6 655) \$	24 025 \$	6 655 \$	2 156 \$	149 973 \$

c) Montants liés aux activités poursuivies comptabilisés dans l'état consolidé du résultat

	2023	2022
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation [note 27 b)]	39 426 \$	36 507 \$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives [note 27 a)]	6 655 \$	5 945 \$
Charge liée aux paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives	6 623 \$	8 963 \$
(Profit) perte lié(e) aux modifications des contrats de location	(130) \$	2 \$
Perte (profit) de change sur les obligations locatives – contrats de location libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du preneur	685 \$	(1 379) \$

d) Sorties de trésorerie liées aux contrats de location comptabilisées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie

	2023	2022
Activités opérationnelles :		
Sorties de trésorerie liées aux paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives – comprises dans la perte nette	6 623 \$	9 016 \$
Sorties de trésorerie liées à la tranche d'intérêts des obligations locatives – comprises dans les intérêts payés	6 655 \$	5 945 \$
	13 278 \$	14 961 \$
Activités de financement :		
Sorties de trésorerie liées à la tranche du capital des obligations locatives	39 102 \$	32 567 \$
Total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location	52 380 \$	47 528 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION (suite)

e) Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés des obligations locatives

	2023	2022
Moins de 1 an	42 533 \$	39 324 \$
Entre 1 an et 5 ans	106 155	120 445
Plus de 5 ans	18 321	23 153
Total des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives	167 009 \$	182 922 \$

Au 30 décembre 2023, la Société avait des paiements de loyers futurs non actualisés de 5 927 \$ (néant en 2022) liés à des contrats de location pour lesquels elle s'était engagée, mais qui n'ont pas encore débuté et ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives.

f) Options de prolongation et options de résiliation

Le tableau suivant présente les paiements de loyers futurs non actualisés possibles qui n'étaient pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives aux 30 décembre 2023 et 2022, étant donné que la Société n'avait pas la certitude raisonnable que les contrats de location seraient prolongés ou ne seraient pas résiliés.

	2023	2022
Options de prolongation	101 972 \$	89 775 \$
Options de résiliation (déduction faite des paiements de pénalités relatives à la résiliation des contrats de location)	6 \$	15 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût						Total
	Marques de commerce	Relations clients	Brevets	Licences d'utilisation de logiciels	Frais de développement différés	
Solde au 30 décembre 2021	109 622 \$	91 655 \$	21 427 \$	20 373 \$	109 474 \$	352 551 \$
Entrées – générées en interne	–	–	432	830	4 164	5 426
Entrées – acquises	–	–	–	1 317	898	2 215
Cessions	–	–	(1 793)	(2 061)	(1 659)	(5 513)
Effet des variations des taux de change	(3 982)	(2 393)	168	(1 066)	(4 992)	(12 265)
Solde au 30 décembre 2022	105 640 \$	89 262 \$	20 234 \$	19 393 \$	107 885 \$	342 414 \$
Entrées – générées en interne	–	–	174	1 740	5 309	7 223
Entrées – acquises	–	–	5	–	35	40
Cessions	–	–	(863)	(8 507)	–	(9 370)
Effet des variations des taux de change	1 944	1 225	170	337	2 715	6 391
Solde au 30 décembre 2023	107 584 \$	90 487 \$	19 720 \$	12 963 \$	115 944 \$	346 698 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Cumul des amortissements et pertes de valeur						
	Marques de commerce	Relations clients	Brevets	Licences d'utilisation de logiciels	Frais de développement différés	Total
Solde au 30 décembre 2021	85 346 \$	70 884 \$	17 322 \$	11 108 \$	86 323 \$	270 983 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	2 597	1 023	4 302	10 059	17 981
Cessions	–	–	(1 793)	(486)	(1 123)	(3 402)
Effet des variations des taux de change	(4 027)	(1 861)	213	(500)	(4 060)	(10 235)
Solde au 30 décembre 2022	81 319 \$	71 620 \$	16 765 \$	14 424 \$	91 199 \$	275 327 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	2 462	402	2 125	7 205	12 194
Cessions	–	–	(863)	(8 507)	–	(9 370)
Effet des variations des taux de change	1 866	1 003	152	196	2 464	5 681
Solde au 30 décembre 2023	83 185 \$	75 085 \$	16 456 \$	8 238 \$	100 868 \$	283 832 \$

Valeur comptable nette						
	Marques de commerce	Relations clients	Brevets	Licences d'utilisation de logiciels	Frais de développement différés	Total
Solde au 30 décembre 2022	24 321 \$	17 642 \$	3 469 \$	4 969 \$	16 686 \$	67 087 \$
Solde au 30 décembre 2023	24 399 \$	15 402 \$	3 264 \$	4 725 \$	15 076 \$	62 866 \$

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée (marques de commerce) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont attribués aux UGT ou aux groupes d'UGT.

La valeur comptable globale du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée est attribuée à chaque UGT de la façon suivante :

	Goodwill		Marques de commerce	
	2023	2022	2023	2022
Dorel Produits de puériculture – Europe	– \$	– \$	23 450 \$	23 450 \$
Dorel Produits de puériculture – Brésil	–	–	949	871
Dorel Maison	45 417	45 205	–	–
Total	45 417 \$	45 205 \$	24 399 \$	24 321 \$

L'évolution du goodwill par secteur opérationnel est présentée à la note 28.

La Société effectue des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée annuellement ou si un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est susceptible d'excéder sa valeur recouvrable. La dépréciation est évaluée en déterminant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à laquelle ou auquel le goodwill ou les marques de commerce sont attribués et en la comparant à la valeur comptable de l'UGT.

Le 31 octobre 2023, la Société a procédé au test de dépréciation annuel du goodwill et des marques de commerce. Les valeurs recouvrables des UGT étant supérieures à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE (suite)

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les analyses de sensibilité utilisées dans les tests de dépréciation annuels du goodwill et des marques de commerce sont décrites ci-dessous.

Techniques d'évaluation et hypothèses clés utilisées

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Valeur d'utilité

L'approche résultat a été appliquée et cette approche est fondée sur les flux de trésorerie futurs que l'UGT ou le groupe d'UGT généreront à l'avenir. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie a été utilisée et elle consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs et à les convertir en une valeur actuelle équivalente par le recours à l'actualisation. Dans le processus d'actualisation, on utilise un taux de rendement qui tient compte du risque associé à l'entreprise ou à l'actif et de la valeur temps de l'argent. Cette approche exige que l'on pose des hypothèses au sujet des taux de croissance des produits, des marges opérationnelles, des taux d'imposition, des taux de croissance terminaux et des taux d'actualisation.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir des projections des flux de trésorerie actualisés contenues dans les budgets financiers approuvés par la direction générale. Celle-ci a fait une projection des taux de croissance des produits, des marges opérationnelles, des dépenses en capital et du fonds de roulement pour une période de cinq ans et elle a appliqué par la suite un taux de croissance à long terme terminal. Dans l'établissement de ses prévisions, la Société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques comme la croissance du PIB et l'inflation, ainsi que des tendances du secteur et du marché. Les projections tenaient compte également de l'incidence prévue des nouvelles initiatives des produits, de la fidélité de la clientèle et de la maturité du marché sur lequel l'UGT exerce ses activités.

La Société a pris en compte un taux d'actualisation pour le calcul de la valeur actualisée de ses flux de trésorerie projetés. Le taux d'actualisation utilisé représentait un coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») pour des entreprises comparables exerçant leurs activités dans des secteurs similaires à celui de l'UGT, obtenu à partir d'informations publiées. Le CMPC, qui est une estimation du taux de rendement global exigé d'un investissement par les détenteurs de titres d'emprunt et les détenteurs de titres de capitaux propres, sert de base à l'élaboration d'un taux d'actualisation approprié. La détermination du CMPC exige une analyse séparée du coût des capitaux propres et du coût des emprunts, et tient compte d'une prime de risque fondée sur une évaluation des risques liés aux flux de trésorerie projetés de chaque UGT.

La valeur recouvrable est des plus sensibles au taux d'actualisation utilisé dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie, aux projections des flux de trésorerie et au taux de croissance à long terme utilisé aux fins de l'extrapolation.

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D’UTILITÉ INDÉTERMINÉE (suite)

Juste valeur diminuée des coûts de sortie

L’approche marché a été appliquée et cette approche suppose que les entreprises exerçant leurs activités dans un même secteur partagent des caractéristiques similaires et qu’il y a corrélation entre les justes valeurs des entreprises et ces caractéristiques. En conséquence, une comparaison d’une UGT avec des entreprises semblables dont les informations financières sont publiées peut fournir une base raisonnable pour l’estimation de la juste valeur. Selon l’approche marché, la juste valeur est calculée sur la base de multiples du bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements (« BAIIA »), de multiples du bénéfice avant intérêts et impôts sur le résultat (« BAII ») et de multiples des ventes d’entreprises de référence comparables aux activités de chaque UGT. Les données relatives aux entreprises de référence ont été extraites d’informations publiées. S’il n’existe pas d’accord de vente exécutoire ou de marché actif pour l’actif ou l’UGT, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d’évaluation appropriés selon la nature de l’actif ou de l’UGT. L’approche marché est plus sensible à la sélection des multiples des entreprises de référence utilisés et des primes ou escomptes appliqués dans le calcul du multiple utilisé pour déterminer la juste valeur.

Hypothèses clés utilisées dans les calculs

Le tableau suivant présente la base utilisée pour la valeur recouvrable et les hypothèses clés utilisées pour calculer la valeur recouvrable :

		2023
	Base utilisée pour la valeur recouvrable	Taux d’actualisation avant impôt
		Taux de croissance terminal
Dorel Produits de puériculture – Europe	Valeur d’utilité	16,15 %
Dorel Maison	Valeur d’utilité	2,00 %
		2,40 %

		2022
	Base utilisée pour la valeur recouvrable	Taux d’actualisation avant impôt
		Taux de croissance terminal
Dorel Produits de puériculture – Europe	Valeur d’utilité	17,43 %
Dorel Maison	Valeur d’utilité	2,00 %
		2,00 %

Les hypothèses utilisées par la Société dans la détermination de la valeur recouvrable sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, ce qui signifie qu’elles ne sont pas basées sur des données du marché observables. La Société a effectué l’analyse de sensibilité suivante aux changements des hypothèses pour la base des calculs de la valeur recouvrable de chaque UGT.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D’UTILITÉ INDÉTERMINÉE (suite)*Sensibilité aux modifications des hypothèses pour la base du calcul des valeurs recouvrables*

Deux hypothèses clés ont été recensées qui, si elles étaient modifiées, pourraient faire en sorte que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. La modification des hypothèses de calcul de la valeur recouvrable aurait les répercussions suivantes pour l’exercice clos le 30 décembre 2023, en supposant que toutes les autres variables restent constantes :

	Augmentation en points de base du taux d’actualisation avant impôt qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable	Diminution en points de base du taux de croissance à long terme terminal qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable
Dorel Produits de puériculture – Europe	625	1 410
Dorel Maison	288	650

Deux hypothèses clés ont été recensées qui, si elles étaient modifiées, pourraient faire en sorte que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. La modification des hypothèses de calcul de la valeur recouvrable aurait eu les répercussions suivantes pour l’exercice clos le 30 décembre 2022, en supposant que toutes les autres variables restent constantes :

	Augmentation en points de base du taux d’actualisation avant impôt qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable	Diminution en points de base du taux de croissance à long terme terminal qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable
Dorel Produits de puériculture – Europe	107	790
Dorel Maison	199	880

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les autres actifs comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
Frais payés d’avance	31 194 \$	23 889 \$
Taxes de vente à recevoir	5 000	5 721
Autres créances	4 985	4 185
Autres actifs financiers	579	1 493
Autres	468	324
	42 226 \$	35 612 \$
Courants	26 754 \$	27 606 \$
Non courants	15 472 \$	8 006 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS (suite)

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
Taxes de vente à payer	6 350 \$	4 188 \$
Contrepartie éventuelle	–	912
Passifs sur contrat	295	268
Autres passifs financiers	1 683	3 044
Autres	1 090	367
	9 418 \$	8 779 \$
Courants	7 248 \$	5 172 \$
Non courants	2 170 \$	3 607 \$

NOTE 14 – DETTE BANCAIRE

	2023			2022		
	Fonds disponibles	Fonds utilisés ¹⁾	Taux d'intérêt moyens	Fonds disponibles	Fonds utilisés ²⁾	Taux d'intérêt moyens
Lignes de crédit bancaires	17 528 \$	7 317 \$	8,27 %	20 489 \$	11 946 \$	5,89 %

1) Un montant de 3 264 \$ est garanti par des créances clients représentant une valeur comptable de 2 444 \$.

2) Un montant de 5 318 \$ est garanti par des créances clients représentant une valeur comptable de 2 375 \$.

La disponibilité de ces fonds est conditionnelle au respect par la Société des clauses restrictives financières de ses conventions de crédit. Aux 30 décembre 2023 et 2022, les clauses restrictives financières étaient respectées.

NOTE 15 – FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	287 607 \$	251 075 \$
Salaires à payer	26 411	21 114
Autres charges à payer	7 179	7 431
	321 197 \$	279 620 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 16 – DETTE À LONG TERME

				2023		2022	
	Monnaie	Taux d'intérêt nominal	Date d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs portant intérêt à des taux divers, pour une moyenne de 7,26 % (4,16 % en 2022), total disponible de 275 000 \$	USD/ EUR/ CAD	Taux variables, plus une marge variable	11 juin 2026	110 100 \$	108 248 \$	210 542 \$	208 420 \$
Facilité d'emprunt à terme portant intérêt au taux préférentiel, moyenne de 14,33 %	USD	Taux préférentiel, plus une marge	11 juin 2026	88 000	80 644	–	–
Financement par emprunt remboursable sur une base mensuelle	CAD	2,75 %	31 octobre 2037	32 877	32 877	33 703	33 703
Solde du prix de vente de l'acquisition de Notio Living, ne portant pas intérêt	USD	s. o.	Février 2024	2 833	2 833	5 666	5 666
Autres				11 063	11 063	8 941	8 941
Total de l'encours des emprunts				244 873 \$	235 665 \$	258 852 \$	256 730 \$
Tranche courante					(20 318)		(6 591)
					<u>215 347 \$</u>		<u>250 139 \$</u>

Facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs (la « facilité de crédit garantie par des actifs »)

Le 11 juin 2021, la Société a conclu une convention visant une facilité de crédit garantie par des actifs avec un groupe de prêteurs institutionnels dirigé par la Banque de Montréal qui agit à titre d'arrangeur principal, d'agent administratif et d'unique teneur de livres et dont le montant total disponible s'élève à 300 000 \$. Le 11 octobre 2022, la Société a modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de porter le montant total disponible à 325 909 \$. Par suite de la conclusion d'une nouvelle convention de crédit à terme garantie de premier rang de 88 000 \$ le 8 décembre 2023, la Société a également modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de ramener le montant total disponible à 275 000 \$. La facilité de crédit garantie par des actifs vient à échéance le 11 juin 2026 et est garantie par certaines des filiales de Dorel.

La somme maximale dont peut disposer la Société est fonction de sa capacité d'emprunt qui, à son tour, est déterminée par ses créances et ses stocks. Les sommes prélevées portent intérêt à des taux variables établis selon le taux des eurodollars, le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux effectif des fonds fédéraux, le taux de base américain, le taux préférentiel canadien, le taux offert en euros applicable aux activités menées dans les Pays-Bas et le taux offert en dollar américain applicable aux activités menées dans les Pays-Bas, plus une marge variable.

NOTE 16 – DETTE À LONG TERME (suite)

Facilité d'emprunt à terme

Le 8 décembre 2023, la Société a conclu une nouvelle convention de crédit à terme garanti de premier rang de 88 000 \$ avec un groupe de prêteurs dirigé par First Eagle Investments qui agit à titre d'arrangeur principal, d'unique teneur de livres et d'agent administratif. L'emprunt à terme, qui est garanti par certaines filiales de Dorel, viendra à échéance le 8 décembre 2026 ou, si celle-ci est antérieure, à la date d'échéance de la facilité de crédit garantie par des actifs de Dorel, prévue le 11 juin 2026, à moins qu'elle soit prorogée conformément aux modalités de la convention de crédit connexe.

La somme prélevée porte intérêt à un taux variable établi selon le taux préférentiel, plus une marge. Le capital est remboursable le dernier jour civil de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre avant la date d'échéance, à raison d'un montant équivalant à 2,50 % du capital initial global de l'emprunt.

Clauses restrictives

Aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. Si le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires n'est pas respecté, la Société doit atteindre un seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. Au 30 décembre 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme.

Financement par emprunt

En octobre 2022, Dorel a conclu la vente de son bâtiment de la division Dorel Maison situé à Cornwall, en Ontario, qui héberge une installation de fabrication de meubles prêts-à-assembler pour 33 872 \$ (46 137 \$ CA) et a ensuite conclu un contrat de location de 15 ans avec le nouveau propriétaire, qui a débuté le 1^{er} novembre 2022. La Société est arrivée à la conclusion que cette transaction ne constituait pas une vente aux termes de l'IFRS15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Par conséquent, la Société a comptabilisé initialement le produit reçu de 33 872 \$ en tant que financement par emprunt. Les paiements de loyers mensuels sont répartis entre la charge d'intérêts et le remboursement du principal du financement par emprunt sur la période contractuelle de 15 ans. D'après les flux de trésorerie futurs prévus, le taux d'intérêt effectif calculé correspond à 2,75 % et il sera utilisé aux fins de la comptabilisation de la charge d'intérêts sur la durée du contrat de location. La société n'a pas décomptabilisé le bien sous-jacent et a continué d'amortir l'actif comme si elle en détenait le titre de propriété.

Solde de prix de vente de l'acquisition de Notio Living

Le 30 novembre 2021, la Société a acquis Notio Living, une société de commerce électronique de produits pour la maison située à Holstebro, au Danemark, pour un montant de 16 964 \$ (déduction faite de la dette reprise de 1 488 \$), dont une tranche de 10 893 \$ a été payée à la clôture, une tranche de 405 \$ a été payée en mars 2022 et une tranche de 2 833 \$ a été payée en février 2023. Le solde, qui ne porte pas intérêt, a été payé en février 2024.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 17 – PROVISIONS

	Respon- sabilité produits ¹⁾	Garanties ²⁾	Rémuné- ration des salariés ³⁾	Restructu- ration (note 6)	Autres	Total
Solde au 30 décembre 2022	26 260 \$	4 705 \$	975 \$	1 546 \$	5 361 \$	38 847 \$
Constituées au cours de l'exercice	1 919	1 924	153	4 596	3 047	11 639
Utilisées	(3 107)	(3 884)	(166)	(1 419)	(475)	(9 051)
Reprise de montants non utilisés	(1 375)	(681)	(11)	(11)	(3 729)	(5 807)
Effet des variations des taux de change	9	20	(32)	21	425	443
Solde au 30 décembre 2023	23 706 \$	2 084 \$	919 \$	4 733 \$	4 629 \$	36 071 \$
Courant au 30 décembre 2023	23 706 \$	2 084 \$	– \$	4 733 \$	3 295 \$	33 818 \$
Non courant au 30 décembre 2023	–	–	919	–	1 334	2 253
	23 706 \$	2 084 \$	919 \$	4 733 \$	4 629 \$	36 071 \$
Courant au 30 décembre 2022	26 260 \$	4 705 \$	– \$	1 546 \$	4 102 \$	36 613 \$
Non courant au 30 décembre 2022	–	–	975	–	1 259	2 234
	26 260 \$	4 705 \$	975 \$	1 546 \$	5 361 \$	38 847 \$

1) Considérant la nature des risques, il n'est pas possible d'estimer à quel moment une dette quelconque peut devoir être réglée, ce qui explique que les provisions au titre de la responsabilité produits ont été présentées comme un passif courant.

2) On s'attend à ce que la plupart de ces coûts soient engagés dans le prochain exercice, ce qui explique que la provision pour garanties a été présentée comme un passif courant.

3) On s'attend à ce que la plupart de ces coûts soient engagés dans les années à venir, ce qui explique que la provision pour la rémunération des employés a été présentée comme un passif non courant.

La Société est assurée contre la responsabilité produits, au moyen à la fois d'une assurance traditionnelle et d'une autoassurance afin de limiter son risque associé à la responsabilité produits. La Société est assurée contre la responsabilité produits par un assureur tiers qui est entièrement réassuré par la filiale entièrement détenue de la Société, DICV, qui fonctionne comme une société d'assurance captive. La couverture offerte par la société d'assurance tierce se limite à la juste valeur des actifs détenus par la société d'assurance captive.

Fonds détenus par l'assureur cédant

La société d'assurance captive, DICV, a conclu un contrat de réassurance selon lequel des fonds sont retenus par l'assureur cédant aux fins du règlement des pertes nettes liées aux réclamations en responsabilité produits.

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Présentation de la juste valeur

La Société a établi que les justes valeurs de ses actifs et ses passifs financiers courants se comparent à leurs valeurs comptables respectives aux dates de présentation de l'information financière en raison de leur caractère à court terme. Dans le cas des dettes à long terme portant intérêt à des taux variables, la juste valeur est réputée être à peu près identique à la valeur comptable. Pour les dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes, la juste valeur est estimée à l'aide de données de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de taux d'actualisation qui correspondent aux taux d'emprunt dont la Société peut actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux fixes se rapprochait de sa valeur comptable aux 30 décembre 2023 et 2022.

Évaluation de la juste valeur

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers comptabilisés aux états consolidés de la situation financière ne peut être dérivée de marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les intrants de ces modèles sont tirés de marchés observables, lorsque cela est possible, mais lorsque ce n'est pas possible, on doit faire appel au jugement pour déterminer les justes valeurs. Les jugements tiennent compte de données telles que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des modifications des intrants de ces modèles ou des hypothèses relatives à ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur se composent d'instruments financiers dérivés. Les soldes des actifs et passifs financiers dérivés de la Société n'étaient pas importants aux 30 décembre 2023 et 2022.

Gestion des risques résultant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est soumise à divers risques, dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La Société gère ces risques de façon constante. Afin de limiter les effets des variations des taux de change sur ses produits, ses charges et ses flux de trésorerie, la Société peut avoir recours à divers instruments financiers dérivés. Il appartient à la direction de la Société de déterminer le niveau de risque acceptable et la direction n'utilise des instruments financiers dérivés que pour gérer les risques, les engagements ou les obligations existants ou prévus, à la lumière de son expérience passée. L'analyse qui suit fait une appréciation des risques résultant des instruments financiers.

Risque de taux de change

La principale source de risque de taux de change de la Société découle des ventes et des achats de biens libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société. Les fluctuations des taux de change relatives à la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société créeront de la volatilité dans les flux de trésorerie de la Société et les montants présentés dans ses états consolidés du résultat. Les passifs financiers de la Société consistent principalement en des dettes à long terme libellées en dollars US, pour lesquelles aucune couverture de change n'est requise.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La plupart des lignes de crédit à court terme, des découverts et des dettes à long terme utilisés par les entités de la Société sont libellés dans la monnaie de l'entité emprunteuse et, par conséquent, ne comportent aucun risque de taux de change. Les prêts/emprunts intragroupe sont convenablement couverts sur le plan économique, chaque fois qu'ils présentent une exposition nette au risque de taux de change et certains servent de couverture des investissements nets dans des filiales à l'étranger. Une variabilité additionnelle des résultats résulte de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société aux taux de change en vigueur à chaque date de clôture, conversion dont l'incidence est présentée à titre de profit ou de perte de change aux états consolidés du résultat. Pour atténuer le risque de taux de change, la Société a recours à l'occasion à divers instruments financiers dérivés, dont des contrats de swaps, des options, des contrats à terme sur devises et des contrats de change à terme, pour se protéger contre les fluctuations défavorables des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés comme moyen de satisfaire les objectifs de la Société en matière de réduction des risques par la génération de flux de trésorerie compensatoires sur la position sous-jacente en termes de montants et de calendrier des opérations prévues. En règle générale, la durée des dérivés varie entre un et douze mois. La Société ne détient ni n'utilise d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les tableaux qui suivent donnent une indication des risques de change importants que comportent les actifs et les passifs financiers de la Société libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société, et les montants des produits et des charges qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société. Ces tableaux ne tiennent pas compte de l'incidence des contrats de change. Les montants sont présentés en \$ US équivalents.

	2023			2022		
	USD	CAD	EUR	USD	CAD	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 249 \$	340 \$	260 \$	1 582 \$	994 \$	448 \$
Clients et autres créances	6 309	5 067	3 623	7 332	5 624	7 599
Fournisseurs et autres dettes	(42 631)	(9 155)	(88)	(40 153)	(6 477)	(333)
Dettes à long terme	(11 100)	(74 239)	–	(38 924)	(40 460)	–
Prêts intragroupe	(30 174)	–	7 338	(89 030)	–	7 467
Exposition nette de l'état consolidé de la situation financière compte non tenu des dérivés	(75 347) \$	(77 987) \$	11 133 \$	(159 193) \$	(40 319) \$	15 181 \$

	2023			2022		
	USD	CAD	EUR	USD	CAD	EUR
Produits	33 704 \$	36 034 \$	22 264 \$	32 750 \$	31 706 \$	23 516 \$
Charges	113 624	84 528	29 091	149 756	94 812	35 839
Exposition nette	(79 920) \$	(48 494) \$	(6 827) \$	(117 006) \$	(63 106) \$	(12 323) \$

Des pertes de change nettes liées aux activités poursuivies totalisant 1 196 \$ (5 174 \$ en 2022) ont été comptabilisées dans l'état consolidé du résultat au cours de 2023.

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les principaux taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont comme suit :

	2023		2022	
	Taux moyen depuis le début de l'exercice	Taux à la date de clôture	Taux moyen depuis le début de l'exercice	Taux à la date de clôture
CAD à USD	0,7410	0,7548	0,7683	0,7387
EUR à USD	1,0817	1,1042	1,0517	1,0705
BRL à USD	0,2002	0,2061	0,1937	0,1892

Compte tenu des risques de change décrits ci-dessus et des contrats de change de la Société en vigueur en 2023 et 2022, une variation des taux de change ci-dessus visant à refléter un affaiblissement de 5 % des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société aurait eu les effets suivants, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

Source de la variabilité résultant des variations des taux de change	2023			2022		
	USD	CAD	EUR	USD	CAD	EUR
Instruments financiers, y compris les contrats de change pour lesquels la Société n'utilise pas la comptabilité de couverture	3 196 \$	3 899 \$	(462) \$	7 348 \$	2 016 \$	(686) \$
Produits et charges	3 996	2 425	320	5 850	3 155	550
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	7 192 \$	6 324 \$	(142) \$	13 198 \$	5 171 \$	(136) \$
Diminution des autres éléments du résultat global	(1 277) \$	– \$	– \$	(633) \$	– \$	– \$

Une appréciation présumée de 5 % des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société aurait eu des effets égaux, mais contraires sur les montants en monnaies étrangères ci-dessus, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes.

Couvertures de flux de trésorerie – Contrats de change

La Société conclut des contrats de change pour gérer le risque de change associé aux achats de stocks prévus ou à d'autres types de charges. La plupart des contrats de change de la Société sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie de prévisions d'achats de stocks ou d'autres types de charges.

Il existe une relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les modalités des contrats de change correspondent aux modalités des transactions prévues hautement probables, c'est-à-dire le montant nominal et la date de paiement prévue. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture puisque le risque sous-jacent des contrats de change est identique aux composantes couvertes du risque. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la Société utilise la méthode des dérivés hypothétiques et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les principales sources d'inefficacité dans les relations de couverture sont :

- l'incidence du risque de crédit de la Société et celui de la contrepartie sur la juste valeur des contrats de change, qui n'est pas reflétée dans la variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable à la variation des taux de change;
- la différence dans l'échéancier des flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture; et
- les variations des montants prévus des flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture.

Le montant nominal total des contrats de change en cours de la Société s'élevait à 40 252 \$ (18 738 \$ en 2022). La juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société liés aux engagements d'acheter et de vendre des monnaies étrangères en vertu de contrats de change n'était pas significative aux 30 décembre 2023 et 2022.

Couvertures d'investissement net

Un risque de change découle également de l'investissement net dans des filiales à l'étranger, par suite de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de leur entité mère. Une des filiales de la Société (dont la monnaie fonctionnelle est l'euro) a désigné une partie de sa facilité de crédit garantie par des actifs comme instrument de couverture de son investissement net dans un établissement à l'étranger (dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain), afin d'atténuer son exposition au risque de change du dollar américain rattaché à cet investissement net. Les profits ou les pertes découlant de la conversion de cet instrument de couverture sont transférés aux autres éléments du résultat global afin de contrebalancer tout profit ou toute perte découlant de la conversion de l'investissement net dans la filiale.

Il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque l'investissement net crée un risque de conversion qui correspond au risque de change sur la partie de la facilité de crédit garantie par des actifs (l'« instrument de couverture »). La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour la relation de couverture puisque le risque sous-jacent de l'instrument de couverture est identique à la composante couverte du risque. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant de l'investissement net dans la filiale à l'étranger est inférieur au montant de l'instrument de couverture connexe.

Au 30 décembre 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit garantie par des actifs désignée comme instrument de couverture s'élevait à 5 000 \$ (5 000 \$ en 2022). L'incidence de cet instrument de couverture et de l'élément couvert sur les états consolidés de la situation financière n'était pas significative aux 30 décembre 2023 et 2022.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt pour ce qui est de certaines dettes à long terme, sur lesquelles les montants prélevés sont soumis aux taux variables en vigueur au moment de l'emprunt, plus une marge. La Société gère une partie de son risque de taux d'intérêt en concluant des contrats de swap consistant dans l'échange de taux variables pour des taux fixes pour une période prolongée.

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

En 2019, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt et a désigné ce swap de taux d'intérêt comme une couverture de flux de trésorerie à l'égard de laquelle elle appliquait la comptabilité de couverture jusqu'au 8 décembre 2023. Un aperçu du swap de taux d'intérêt est présenté ci-après :

		2023		2022	
Taux fixe	Montant nominal	Échéance	Taux fixe	Montant nominal	Échéance
2,32 %	50 000 \$	9 avril 2024	2,32 %	50 000 \$	9 avril 2024

L'incidence des instruments de couverture sur l'état consolidé de la situation financière n'était pas significative au 30 décembre 2022 (aucun instrument de couverture auquel la Société appliquait la comptabilité de couverture au 30 décembre 2023).

Risque de crédit

Le risque de crédit, qui résulte principalement de l'incapacité potentielle de clients ou d'autres parties de s'acquitter de leurs obligations, tient principalement aux créances clients de la Société. La Société peut également être exposée à un risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux contrats de change et aux swaps de taux d'intérêt, résultant du défaut des contreparties de s'acquitter de leurs obligations, ce qu'elle gère en concluant des contrats d'instruments financiers avec diverses parties solvables. Lorsque la Société conclut des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt, ses contreparties sont de grandes banques canadiennes et internationales.

Le risque de crédit auquel la Société est exposée découle principalement de ses créances clients. La quasi-totalité des créances clients résulte de ventes au secteur du détail. La Société procède constamment à des évaluations de crédit portant sur la situation financière de ses clients et elle limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. De plus, une partie du total des créances clients est assurée contre les pertes possibles. Le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

En 2023, des ventes à deux clients importants représentaient respectivement 25,7 % et 16,5 %, soit 42,2 % collectivement du total des produits liés aux activités poursuivies de la Société (deux clients représentaient 29,5 % et 16,7 %, soit 46,2 % collectivement, en 2022). Au 30 décembre 2023, deux clients représentaient respectivement 22,0 % et 19,7 %, soit 41,7 % collectivement, du solde total des créances clients de la Société (deux clients représentaient 24,0 % et 28,4 %, soit 52,4 % collectivement, du solde total des créances clients de la Société en 2022).

L'exposition de la Société au risque de crédit lié aux créances clients par secteur géographique, selon l'emplacement de la société vendeuse, se présente comme suit :

	2023	2022
Canada	9 434 \$	10 135 \$
États-Unis	104 129	105 513
Europe	40 101	39 992
Amérique latine	40 370	31 649
Asie	480	808
Autres pays	5 204	4 933
	<u>199 718 \$</u>	<u>193 030 \$</u>

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Exposition de la Société au risque de crédit au titre des créances clients par type de client :

	2023	2022
Détaillants sur le marché de masse	155 466 \$	144 004 \$
Magasins spécialisés/indépendants	44 252	49 026
	<u>199 718 \$</u>	<u>193 030 \$</u>

La Société comptabilise une provision pour perte de valeur à l'égard des pertes de crédit attendues sur les créances clients, au moyen d'une estimation reposant sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. La Société établit une provision pour perte de valeur selon une appréciation instrument par instrument ou sur une base collective, en prenant en considération les événements passés, les circonstances actuelles et les perspectives économiques. L'appréciation sur une base collective est réalisée en regroupant les créances clients possédant des caractéristiques semblables, principalement par zone géographique, par note de crédit des clients et par nombre de jours en souffrance. Dans son évaluation, la direction estime les pertes de crédit attendues à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront touchés. Dans son évaluation de la provision pour perte de valeur au 30 décembre 2023, la Société a tenu compte de l'incidence de l'incertitude du contexte macroéconomique sur son évaluation des pertes de crédit attendues, y compris le risque de défaut des clients lié à l'incertitude économique découlant des pressions inflationnistes.

Le tableau suivant fournit de l'information sur l'exposition au risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour les créances clients. Les pertes de crédit attendues ont été calculées à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective.

	2023			
	Taux de perte moyen pondéré	Créances clients – montant brut	Provision pour perte de valeur	Créances clients – montant net
En règle (non en souffrance)	0,7 %	166 244 \$	(1 091) \$	165 153 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	2,1 %	22 394	(462)	21 932
En souffrance depuis 31 à 60 jours	4,2 %	5 761	(243)	5 518
En souffrance depuis 61 à 90 jours	10,8 %	1 158	(125)	1 033
En souffrance depuis plus de 90 jours	51,2 %	12 462	(6 380)	6 082
		<u>208 019 \$</u>	<u>(8 301) \$</u>	<u>199 718 \$</u>

	2022			
	Taux de perte moyen pondéré	Créances clients – montant brut	Provision pour perte de valeur	Créances clients – montant net
En règle (non en souffrance)	0,8 %	148 924 \$	(1 265) \$	147 659 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	1,4 %	28 734	(397)	28 337
En souffrance depuis 31 à 60 jours	3,4 %	5 685	(193)	5 492
En souffrance depuis 61 à 90 jours	2,4 %	2 962	(71)	2 891
En souffrance depuis plus de 90 jours	40,4 %	14 525	(5 874)	8 651
		<u>200 830 \$</u>	<u>(7 800) \$</u>	<u>193 030 \$</u>

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une entité d'être incapable de remplir ses engagements financiers aux échéances définies dans les conditions de ces engagements. La Société gère son risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital et des exigences opérationnelles. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévus et en assurant la concordance des échéances des actifs et des passifs financiers. Le conseil d'administration revoit et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la Société ainsi que les transactions importantes s'inscrivant hors du cours normal des activités, notamment les acquisitions et autres investissements et désinvestissements importants.

L'évaluation de la situation de trésorerie exige l'exercice d'un jugement important et, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard, la Société ne prévoit pas éprouver de problème de liquidité dans un avenir prévisible, que ce soit au titre des flux de trésorerie futurs liés à ses activités opérationnelles ou des montants disponibles aux termes de ses conventions bancaires en vigueur et renégociées. Selon sa situation de trésorerie actuelle et ses besoins estimés pour le prochain exercice, la Société prévoit générer suffisamment de flux de trésorerie ou avoir accès à du financement additionnel, si nécessaire. De plus, la capacité de la Société à financer ses activités opérationnelles et à répondre à ses besoins de trésorerie est tributaire de sa capacité à maintenir des seuils minimums de liquidités excédentaires aux termes de sa facilité de crédit garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme, une des clauses restrictives financières que la Société est tenue de respecter étant le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. La Société sera en violation de cette clause restrictive si elle ne maintient pas un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et si elle n'atteint pas le seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. Cette situation pourrait être considérée comme un cas de défaut aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, ce qui ferait en sorte que les soldes non réglés des sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme de la Société deviendraient exigibles immédiatement. Au 30 décembre 2023, la Société respectait ses seuils minimums spécifiés de liquidités excédentaires et prévoyait maintenir le seuil minimum requis de liquidités excédentaires renouvelables pour au moins les douze prochains mois à partir de la date des états financiers consolidés annuels.

La direction prévoit respecter les exigences de maintien de liquidités excédentaires en gérant activement sa situation de trésorerie grâce à la gestion de son fonds de roulement et de ses dépenses discrétionnaires ainsi qu'en priorisant certaines dépenses en immobilisations. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités opérationnelles et de répondre à ses besoins de trésorerie pour au moins les douze prochains mois à partir de la date de publications des présents états financiers.

Par conséquent, les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra son exploitation dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés au 30 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si la base de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée.

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour soutenir l'exploitation tout en générant des rendements aux actionnaires raisonnables, de se donner la souplesse nécessaire pour tirer avantage des occasions de croissance et de développement de l'entreprise, tout en maintenant une approche prudente à l'égard du levier financier et de la gestion du risque financier.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La structure du capital de la Société comprend la dette nette et les capitaux propres. La dette nette correspond aux emprunts portant intérêt, diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La Société utilise son capital pour financer ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations, le versement de dividendes ainsi que les rachats d'actions. Elle finance actuellement ces besoins à même ses flux de trésorerie générés en interne et avec les fonds prélevés sur sa facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs et sa facilité d'emprunt à terme.

La Société gère sa structure du capital en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et selon les modalités de sa facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure du capital, la Société peut choisir de modifier les montants de dividendes versés aux actionnaires, de remettre du capital aux actionnaires, d'émettre de nouvelles actions, de racheter ses actions ou d'augmenter ou de diminuer sa dette nette.

Le tableau qui suit présente un résumé des échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 30 décembre 2023, compte non tenu des paiements d'intérêts futurs, mais compte tenu des intérêts courus :

	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Après 5 ans
Dette bancaire	7 317 \$	7 317 \$	– \$	– \$	– \$
Fournisseurs et autres dettes	321 197	321 197	–	–	–
Dette à long terme :					
Facilité de crédit garantie par des actifs	110 100	–	110 100	–	–
Emprunt à terme	88 000	8 800	79 200	–	–
Financement par emprunt	32 877	1 604	3 343	3 994	23 936
Solde de prix de vente	2 833	2 833	–	–	–
Autres dettes à long terme	11 063	7 778	2 619	666	–
Autres passifs :					
Autres passifs financiers	1 683	675	589	419	–
Total	575 070 \$	350 204 \$	195 851 \$	5 079 \$	23 936 \$

Il y a lieu de se reporter à la note 10 e) pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie contractuels non actualisés des obligations locatives.

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Certaines des filiales de la Société offrent à leurs salariés des régimes d'avantages à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes versent des prestations selon un montant de prestations définies et un nombre d'années de service. Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont établies chaque année par des actuaires indépendants qui se fondent sur les hypothèses formulées par la direction et appliquent la méthode de répartition des prestations constituées pour les régimes dans lesquels les niveaux de salaires futurs n'ont pas d'incidence sur le montant des prestations futures que toucheront les salariés et la méthode de répartition au prorata des services pour les régimes dans lesquels les salaires futurs ou la hausse des coûts ont une incidence sur les prestations futures que toucheront les salariés.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Variations des passifs nets découlant des obligations au titre des prestations définies :

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies en vertu des régimes entièrement ou partiellement capitalisés :				
Solde au début de l'exercice	48 638 \$	3 539 \$	73 782 \$	4 557 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 198	–	2 755	–
Coût financier	2 029	129	1 386	105
Cotisations des participants	628	–	594	–
Prestations versées	(2 112)	(376)	(2 088)	(307)
Effet des variations des taux de change	427	–	(1 825)	–
Profits de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(2 097)	(135)	(25 754)	(816)
Profits sur les compressions ²⁾	(53)	(2 846)	(212)	–
Solde à la fin de l'exercice	48 658 \$	311 \$	48 638 \$	3 539 \$
Actifs des régimes :				
Juste valeur au début de l'exercice	41 544 \$	– \$	58 860 \$	– \$
Produits d'intérêts des actifs des régimes	1 800	–	1 167	–
Pertes de réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(638)	–	(17 110)	–
Cotisations de l'employeur	1 586	376	1 886	307
Cotisations des participants	628	–	594	–
Prestations versées	(2 112)	(376)	(2 088)	(307)
Effet des variations des taux de change	319	–	(1 315)	–
Charges supplémentaires	(320)	–	(450)	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	42 807 \$	– \$	41 544 \$	– \$
Effet du plafond de l'actif ¹⁾	(252) \$	– \$	(233) \$	– \$
Passifs nets découlant des obligations au titre des prestations définies	(6 103) \$	(311) \$	(7 327) \$	(3 539) \$

1) Comprend l'effet des variations des taux de change.

2) Les profits sur les compressions au titre des prestations de retraite sont attribuables à la restructuration et sont donc présentés à la note 6.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies comptabilisées au cours des exercices suivants :

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
(Pertes) profits de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global :				
Rendement des actifs du régime (excluant les montants inclus dans la charge d'intérêts nette)	(638) \$	– \$	(17 110) \$	– \$
Pertes actuarielles résultant des modifications des hypothèses démographiques	–	–	(216)	–
Gains actuariels résultant des modifications des hypothèses financières	1 365	170	18 098	754
Gains actuariels (pertes actuarielles) résultant des ajustements liés à l'expérience	732	(35)	7 872	62
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(11)	–	(77)	–
	<u>1 448 \$</u>	<u>135 \$</u>	<u>8 567 \$</u>	<u>816 \$</u>

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Profits (pertes) de réévaluation cumulé(e)s dans les autres éléments du résultat global :				
Solde au début de l'exercice	2 097 \$	(6 483) \$	(6 391) \$	(7 299) \$
Comptabilisé(e)s au cours de l'exercice dans les autres éléments du résultat global	1 448	135	8 567	816
Effet des variations des taux de change	255	–	(79)	–
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 800 \$</u>	<u>(6 348) \$</u>	<u>2 097 \$</u>	<u>(6 483) \$</u>

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Variations de l'effet du plafond de l'actif :				
Solde au début de l'exercice	(233) \$	– \$	(165) \$	– \$
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(11)	–	(77)	–
Effet des variations des taux de change	(8)	–	9	–
Solde à la fin de l'exercice	<u>(252) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(233) \$</u>	<u>– \$</u>

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de réductions des cotisations futures.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Charges de retraite nettes des régimes à prestations définies incluses dans les états consolidés du résultat :

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 198 \$	– \$	2 755 \$	– \$
Charge d'intérêts nette	229	129	219	105
Charges supplémentaires	320	–	450	–
Incidence des compressions ¹⁾	(53)	(2 846)	(212)	–
Charges de retraite nettes (produits de retraite nets) de l'exercice	1 694 \$	(2 717) \$	3 212 \$	105 \$
Rendement réel des actifs des régimes	1 162 \$	– \$	(15 943) \$	– \$

1) Les profits sur les compressions au titre des prestations de retraite sont attribuables à la restructuration et sont donc présentés à la note 6.

Outre les profits sur les compressions présentés dans les frais de restructuration et autres coûts (note 6), la charge au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite est comptabilisée dans les frais généraux et administratifs ainsi que dans le coût des produits vendus.

La charge totale au titre des régimes à cotisations définies de la Société est de 3 030 \$ (3 089 \$ en 2022) et est comptabilisée sous les rubriques appropriées des charges par fonction. Le total des paiements en espèces faits au titre des prestations futures aux salariés pour 2023, correspondant aux sommes versées par la Société à ses régimes par capitalisation, aux sommes versées à ses régimes à cotisations définies et aux prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes sans capitalisation, est de 4 981 \$ (5 282 \$ en 2022).

Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Moyennes pondérées des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	4,23 %	4,24 %	5,28 %	4,87 %
Taux de croissance de la rémunération	2,99 %	2,10 %	s. o.	s. o.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Moyennes pondérées des hypothèses utilisées pour évaluer le coût net de la période :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	4,24 %	1,93 %	5,04 %	2,42 %
Taux de croissance de la rémunération	2,99 %	2,09 %	s. o.	s. o.
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels (hommes)	20,4 ans	19,4 ans	19,6 ans	19,1 ans
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels (femmes)	23,0 ans	22,4 ans	21,6 ans	21,6 ans
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels âgés de 45 ans (hommes)	21,8 ans	21,0 ans	20,8 ans	20,7 ans
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels âgés de 45 ans (femmes)	24,3 ans	23,9 ans	22,8 ans	23,1 ans

Au 30 décembre 2023, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 14,4 ans pour les prestations de retraite (16,7 ans en 2022) et de 0,5 an pour les avantages complémentaires de retraite (7,9 ans en 2022).

Des modifications possibles raisonnables à la date de clôture de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, tout en maintenant constantes les autres hypothèses, auraient affecté les obligations au titre des prestations définies pour les montants suivants :

	Prestations de retraite 2023		Avantages complémentaires 2023		Prestations de retraite 2022		Avantages complémentaires 2022	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,25 %)	(1 691) \$	1 798 \$	– \$	– \$	(1 749) \$	1 860 \$	(68) \$	71 \$
Taux de croissance de la rémunération (variation de 0,5 %)	295 \$	(271) \$	s. o.	s. o.	293 \$	(283) \$	s. o.	s. o.

Des modifications possibles raisonnables à la date de clôture de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, tout en maintenant constantes les autres hypothèses, auraient affecté le coût net de la période pour les montants suivants :

	Prestations de retraite 2023		Avantages complémentaires 2023		Prestations de retraite 2022		Avantages complémentaires 2022	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,25 %)	(130) \$	133 \$	s. o.	s. o.	(141) \$	124 \$	8 \$	14 \$
Taux de croissance de la rémunération (variation de 0,5 %)	58 \$	(34) \$	s. o.	s. o.	33 \$	(55) \$	s. o.	s. o.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

On a prévu, aux fins de l'évaluation de l'obligation cumulée au titre des avantages complémentaires de retraite, une augmentation du coût des soins de santé de 7,5 % en 2023, laquelle diminuera graduellement à 4,5 % en 2030 pour demeurer à ce niveau par la suite.

Une variation d'un point de pourcentage des taux de tendance supposés du coût des soins de santé aurait eu les effets suivants :

	2023		2022	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Effet sur le total du coût des services et du coût financier	s. o.	s. o.	7 \$	(6) \$
Effet sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	s. o.	s. o.	190 \$	(169) \$

Même si l'analyse ne tient pas compte de la pleine distribution des flux de trésorerie prévus en vertu des régimes, elle fournit une approximation de la sensibilité des hypothèses illustrées.

La date d'évaluation utilisée pour les actifs des régimes, les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite est le 30 décembre. Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite ont été faites en date du 1^{er} janvier 2023. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été faite en date du 1^{er} janvier 2023, et la prochaine évaluation sera exigée en date du 1^{er} janvier 2024.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition moyenne pondérée se présentait comme suit à la date de clôture :

	2023		2022	
Titres de créance				
Fonds communs de placement – titres à revenu fixe				
États-Unis	20 875 \$	49 %	16 864 \$	40 %
Total des titres de créance	20 875 \$	49 %	16 864 \$	40 %
Autres				
Contrats d'assurance	10 405 \$	24 %	10 403 \$	25 %
Fonds communs de placement – fonds spécialisés	833	2	1 556	4
Total des autres titres	11 238 \$	26 %	11 959 \$	29 %
Actions				
Canada	114 \$	– %	167 \$	1 %
États-Unis	6 661	16	7 149	17
Europe	1 770	4	1 880	5
Actions internationales	1 591	4	3 078	7
Total des actions	10 136 \$	24 %	12 274 \$	30 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	558 \$	1 %	447 \$	1 %
Total	42 807 \$	100 %	41 544 \$	100 %

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

La totalité des titres de créance, des actions et des autres fonds communs de placement – fonds spécialisés est évaluée en utilisant les prix cotés (non ajustés) pour des actifs et des passifs identiques sur des marchés actifs. Les contrats d'assurance n'ont pas de prix cotés sur les marchés.

La Société s'attend à verser 2 437 \$ de cotisations aux régimes à prestations définies par capitalisation et 342 \$ de prestations aux régimes sans capitalisation en 2024.

Autres

Certaines des filiales de la Société ont choisi d'autoassurer certains coûts reliés à l'ensemble des programmes de prestations d'assurance-maladie et d'assurance-accidents qu'elles offrent à leurs salariés actifs. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, un montant de 5 332 \$ (4 444 \$ en 2022) a été passé en charges au titre de ce programme d'avantages autoassuré.

NOTE 20 – CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Société se présente comme suit :

Capital autorisé

- Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou au pair, pouvant être émises en série et entièrement libérées.
- Nombre illimité d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », à raison d'une action pour chaque action convertie.
- Nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en actions à droit de vote plural de catégorie « A », dans certaines circonstances, si une offre est faite en vue de l'achat des actions de catégorie « A ».

NOTE 20 – CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (suite)

Détail des actions émises et en circulation :

	2023		2022	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions à droit de vote plural de catégorie « A »				
Solde au début de l'exercice	4 149 085	1 748 \$	4 149 440	1 748 \$
Converties de la catégorie « A » à la catégorie « B » ¹⁾	(12 332)	(6)	(355)	–
Solde à la fin de l'exercice	4 136 753	1 742 \$	4 149 085	1 748 \$
Actions à droit de vote subalterne de catégorie « B »				
Solde au début de l'exercice	28 388 532	203 865 \$	28 359 191	202 989 \$
Converties de la catégorie « A » à la catégorie « B » ¹⁾	12 332	6	355	–
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (note 21)	14 813	349	98 586	1 375
Rachat et annulation d'actions	–	–	(69 600)	(499)
Solde à la fin de l'exercice	28 415 677	204 220 \$	28 388 532	203 865 \$
TOTAL DU CAPITAL SOCIAL		<u>205 962 \$</u>		<u>205 613 \$</u>

1) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a converti 12 332 actions à droit de vote plural de catégorie « A » en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » (355 actions en 2022) à un taux moyen de 0,63 \$ par action (0,63 \$ par action en 2022).

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 janvier 2022, la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé l'offre publique de rachat de la Société. Aux termes de l'offre publique de rachat, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation un maximum de 1 891 222 actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », ce qui représente 10 % des 18 912 225 actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » qui constituent le fonds public d'actions. Les actions pouvaient être rachetées par l'intermédiaire des installations de la TSX et d'autres plateformes de négociation au Canada sur la période de douze mois allant du 6 janvier 2022 au 5 janvier 2023 ou jusqu'à une date antérieure si l'offre est complétée ou retirée, au gré de la Société. La Société n'a pas renouvelé son offre publique de rachat lorsqu'elle a pris fin.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société rachetait les actions selon le cours des actions au moment de l'achat. Le nombre réel d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » pouvant être rachetées et le moment de leur achat ont été déterminés par la Société. Tous les achats effectués par la Société aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont été effectués conformément aux règles et politiques de la TSX. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, la Société a racheté un total de 69 600 actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » pour une contrepartie en trésorerie de 499 \$.

NOTE 20 – CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (suite)

Nature et objet des autres composantes des capitaux propres

Surplus d'apport

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser la valeur des transactions dont le paiement fait à des salariés, y compris des cadres supérieurs, dans le cadre de leur rémunération, est fondé sur des actions et est réglé en instruments de capitaux propres.

Autres éléments du résultat global

Écart de conversion cumulé

Le compte d'écart de conversion cumulé comprend tous les écarts de change résultant de la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger, et aussi de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires qui protègent l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger.

Couvertures de flux de trésorerie

Le compte des couvertures de flux de trésorerie comprend la portion efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie liés à des opérations couvertes qui n'ont pas encore eu lieu.

Régimes à prestations définies

Le compte des régimes à prestations définies comprend la réévaluation des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite.

Autres capitaux propres

Le compte des autres capitaux propres comprend la réévaluation précédemment comptabilisée de la valeur actualisée des passifs au titre d'options de vente émises.

Dividendes sur actions ordinaires

En 2023, aucun dividende n'a été déclaré ou versé par la Société sur les actions à droit de vote plural de catégorie « A » ou les actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » en circulation.

Le 4 janvier 2022, à la suite de la clôture de la vente de sa division Dorel Sports, le conseil d'administration de Dorel a déclaré un dividende spécial de 12,00 \$ par action sur les actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », les actions à droit de vote plural de catégorie « A », les unités d'actions différées, les droits à la valeur d'actions incessibles réglés en espèces et les droits différés à la valeur des actions réglés en espèces qui représente un montant total de 396 643 \$. Le dividende spécial déclaré à l'égard des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » et des actions à droit de vote plural de catégorie « A » en circulation, d'un montant de 390 642 \$, a été versé le 1^{er} février 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18 janvier 2022. Un total de 193 259 unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et de 405 920 unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs ont été émises comme équivalents de dividende relativement au dividende spécial déclaré sur les unités d'actions différées, représentant un montant total de 6 001 \$ (note 21).

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Charge au titre des paiements fondés sur des actions comptabilisée dans les frais généraux et administratifs :

	2023	2022
Unités d'actions différées – administrateurs	– \$	235 \$
Unités d'actions différées – cadres supérieurs	–	209
Régime de droits à la valeur d'actions incessibles	–	(131)
Régime de droits différés à la valeur des actions	–	138
	– \$	451 \$

Le tableau qui suit résume les passifs liés aux régimes de droits à la valeur d'actions incessibles et de droits différés à la valeur des actions (réglés en espèces) comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière :

	2023	2022
Fournisseurs et autres dettes	– \$	420 \$

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs en vertu duquel un administrateur externe de la Société peut demander, chaque année, que sa rémunération d'administrateur lui soit versée sous la forme d'unités d'actions différées. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme d'unités d'actions différées.

Le nombre d'unités d'actions différées que reçoit un administrateur est déterminé en divisant le montant de la rémunération devant lui être versée sous la forme d'unités d'actions différées à cette date ou de dividendes devant lui être versés à la date de paiement (la « date d'attribution ») par la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société à la date d'attribution. La date d'attribution est le dernier jour de chaque trimestre de l'exercice de la Société dans le cas de la rémunération des administrateurs versée sous forme d'unités d'actions différées et la date à laquelle les dividendes sont payables dans le cas de dividendes. La juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société correspond à leur cours de clôture moyen des cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Dès cessation de sa charge d'administrateur auprès de la Société, un administrateur peut recevoir, à la discrétion du conseil d'administration, l'un ou l'autre des éléments suivants :

- a) un montant en espèces correspondant au nombre d'unités d'actions différées portées au crédit de son compte, multiplié par la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » à la date à laquelle l'administrateur soumet un avis d'encaissement;
- b) un nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » correspondant au nombre d'unités d'actions différées dans son compte; ou
- c) à la fois un montant en espèces et des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B ».

Sur les 750 000 unités d'actions différées dont l'émission était autorisée en vertu du régime, 409 765 étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'unités d'actions différées au 30 décembre 2023.

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	2023	2022
Unités d'actions différées en cours au début de l'exercice	340 235	161 304
Émises en guise de paiement des jetons de présence	–	55 905
Émises à titre d'équivalents de dividende (note 20)	–	193 259
Règlement d'unités d'actions différées ¹⁾	–	(70 233)
Unités d'actions différées en cours à la fin de l'exercice	<u>340 235</u>	<u>340 235</u>
Total des droits acquis à la fin de l'exercice	<u>340 235</u>	<u>340 235</u>

- 1) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, aucune unité d'actions différées n'a été réglée. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, 70 233 unités d'actions différées ont été réglées; 1 163 \$ ont été portés au débit du surplus d'apport et 777 \$, au crédit du capital social; la différence représentait les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses cadres supérieurs (le « Régime d'unités d'actions différées des cadres ») en vertu duquel les cadres supérieurs de la Société peuvent demander, chaque année, qu'une partie de leur salaire et primes annuelles leur soit versée sous la forme d'unités d'actions différées. Le Régime d'unités d'actions différées des cadres aide les cadres supérieurs à atteindre les niveaux prescrits de propriété d'actions de la Société. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme d'unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées que reçoit un cadre supérieur est déterminé en divisant le montant du salaire et de la prime devant lui être versés sous la forme d'unités d'actions différées à cette date ou de dividendes devant lui être versés à la date de paiement (les « dates d'attribution ») par la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société à la date d'attribution. La date d'attribution est le dernier jour ouvrable de chaque mois de l'exercice de la Société dans le cas d'un salaire, la date à laquelle la prime est payée, ou le serait par ailleurs, au participant dans le cas d'une prime et la date à laquelle les dividendes sont payables dans le cas de dividendes. La juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société correspond à la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

Le conseil d'administration peut également, à sa discrétion, attribuer des unités d'actions différées assorties de conditions d'acquisition des droits, comme des conditions de service ou de performance sans égard au marché. Les porteurs d'unités d'actions différées discrétionnaires ont le droit de recevoir des dividendes déclarés par la Société, qui sont comptabilisés sous forme d'attributions d'unités d'actions différées additionnelles dont la valeur équivaut aux dividendes versés sur les actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société. Ces attributions d'unités d'actions différées additionnelles sont assujetties aux mêmes conditions d'acquisition liées à la performance que les unités d'actions différées discrétionnaires sous-jacentes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Au terme de la durée de service d'un cadre supérieur, celui-ci peut recevoir, à la discrétion du conseil d'administration, l'un ou l'autre des éléments suivants :

- a) un montant en espèces correspondant au nombre d'unités d'actions différées portées au crédit de son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » à la date à laquelle le cadre supérieur soumet un avis d'encaissement;
- b) un nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » correspondant au nombre d'unités d'actions différées dans son compte; ou
- c) à la fois un montant en espèces et des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B ».

Sur les 1 750 000 unités d'actions différées dont l'émission était autorisée en vertu du régime, 1 002 476 étaient disponibles pour émission en vertu du Régime d'unités d'actions différées des cadres supérieurs au 30 décembre 2023.

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	2023	2022
Unités d'actions différées en cours au début de l'exercice	773 840	430 164
Émises au titre de salaires versés et de primes payées	–	29 118
Émises à titre d'équivalents de dividende (note 20)	–	405 920
Règlement d'unités d'actions différées ¹⁾	(26 316)	(91 362)
Unités d'actions différées en cours à la fin de l'exercice	747 524	773 840
Total des droits acquis à la fin de l'exercice	747 524	773 840

- 1) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, 26 316 unités d'actions différées ont été réglées (91 362 unités d'actions différées en 2022); 386 \$ (1 176 \$ en 2022) ont été portés au débit du surplus d'apport et 349 \$ (598 \$ en 2022), au crédit du capital social, la différence représentait les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement.

Régimes d'intéressement à long terme (réglés en espèces)

La Société offre les régimes d'intéressement à long terme suivants à l'intention de ses cadres supérieurs et de certains salariés clés :

- Un régime de **droits à la valeur d'actions incessibles** qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces égal au nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société qui sont sous-jacentes aux droits acquis aux termes du régime de droits à la valeur d'actions incessibles multiplié par la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. Les droits à la valeur d'actions incessibles sont entièrement acquis après trois ans à partir de la date d'attribution. Ils sont acquis sur la base de conditions de service et ne sont pas soumis à des conditions de performance. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme de droits à la valeur d'actions incessibles.
- Un régime de **droits différés à la valeur des actions** qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces. Les droits différés à la valeur des actions sont acquis sur la base de conditions de performance sans égard au marché. Le nombre de droits différés à la valeur des actions qui peuvent être acquis peut atteindre jusqu'à 1,5 fois le nombre réel de droits différés à la valeur des actions attribués si une performance financière exceptionnelle est atteinte. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme de droits différés à la valeur des actions.

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Les variations du nombre de droits à la valeur d'actions incessibles et de droits différés à la valeur des actions en cours se présentent comme suit.

	2023		2022	
	Régime de droits à la valeur d'actions incessibles	Régime de droits différés à la valeur des actions	Régime de droits à la valeur d'actions incessibles	Régime de droits différés à la valeur des actions
En cours au début de la période	96 605	–	79 440	147 547
Attribués à titre d'équivalents de dividende	–	–	51 182	112 161
Ajustement selon la performance	–	–	–	(33 379)
Réglés	(95 523)	–	(33 126)	(226 258)
Annulés	(1 082)	–	(891)	(71)
En cours à la fin de la période	–	–	96 605	–

NOTE 22 – RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS CLÉS

Les cadres supérieurs clés comprennent la haute direction de la Société et les membres de son conseil d'administration. Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à titre de charge liée aux cadres supérieurs clés de la Société :

	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	4 848 \$	4 610 \$
Coûts de la sécurité sociale	147	572
Cotisations aux régimes à cotisations définies	8	7
Paiements fondés sur des actions	–	261
	<u>5 003 \$</u>	<u>5 450 \$</u>

NOTE 23 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

a) Engagements au titre de dépenses en immobilisations

Au 30 décembre 2023, la Société avait des engagements au titre de dépenses en immobilisations d'environ 1 689 \$.

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société a accordé des lettres de garantie de crédit irrévocables, émises par des institutions financières renommées, et d'autres garanties à des tiers divers dans le but de les indemniser au cas où la Société n'honorerait pas ses obligations contractuelles, au titre par exemple du règlement de réclamations en vertu de la responsabilité produits, de contrats de location et de licence, de droits de douane et de réclamations d'indemnités pour accidents du travail. Au 30 décembre 2023, les lettres de garantie de crédit et autres garanties en cours totalisaient 22 138 \$. Comme un grand nombre de ces garanties n'auront jamais à être exercées, ces montants ne sont pas représentatifs des sorties de fonds futures qui seront exigées. Aucune perte significative n'est prévue du fait de ces contrats et garanties et aucun montant n'a été provisionné dans les états financiers consolidés de la Société à l'égard de ces garanties.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 23 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (suite)c) Éventualités

La Société est actuellement mise en cause dans diverses réclamations et poursuites. Si la direction estime probable qu'une perte résultera de telles situations et que cette perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, le montant de la perte est comptabilisé, ou la provision médiane est comptabilisée lorsque la perte est estimée au moyen d'une fourchette et qu'aucun point à l'intérieur de la fourchette n'est plus probable qu'un autre. Lorsqu'une perte résultant de telles situations est probable, les montants pouvant être recouverts par suite de poursuites judiciaires contre des tiers ou de demandes reconventionnelles ne sont comptabilisés que si la direction, après avoir consulté des conseillers juridiques externes, est d'avis que ces recouvrements sont pratiquement assurés. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles, tout passif éventuel lié à de telles questions est évalué et les estimations sont révisées, s'il y a lieu. À la lumière des renseignements actuellement disponibles, la direction est d'avis que le résultat final de telles questions, prises individuellement ou globalement, n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière ou les tendances générales des résultats d'exploitation de la Société.

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les écarts entre le recouvrement d'impôts sur le résultat établi en appliquant les taux d'imposition de base canadiens combinés (fédéral et provinciaux) à la perte avant impôts sur le résultat liée aux activités poursuivies s'expliquent comme suit :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Perte avant impôt sur le résultat liée aux activités poursuivies	(76 923)	–	(127 978)	–
Recouvrement d'impôt sur le résultat ¹⁾	(20 154)	26,2	(33 530)	26,2
Plus (moins) les effets des facteurs suivants :				
Écart des taux d'imposition prévus par la loi des filiales étrangères	1 936	(2,5)	1 716	(1,4)
Non-comptabilisation d'économies fiscales liées à des pertes fiscales et des différences temporaires	14 714	(19,1)	29 846	(23,3)
Avantage résultant de pertes fiscales et de différences temporaires d'une période précédente non comptabilisées antérieurement	(303)	0,4	–	–
Reprise de la réduction de valeur antérieure d'un actif d'impôt différé	(7 935)	10,3	–	–
Incitatifs fiscaux	(550)	0,7	(757)	0,6
Différences permanentes	(3 024)	3,9	(5 157)	4,1
Variations des taux d'imposition	–	–	(24)	–
Taux de change et autres – net	743	(1,0)	(1 159)	0,9
	<u>(14 573)</u>	<u>18,9</u>	<u>(9 065)</u>	<u>7,1</u>

1) Le taux d'imposition prévu par la loi est respectivement de 26,2 % et 26,2 % pour les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022. Le taux d'imposition s'appliquant à la Société est le taux combiné canadien en vigueur dans les ressorts territoriaux où la Société exerce ses activités.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Détails du recouvrement d'impôt lié aux activités poursuivies :

	2023	2022
Charge d'impôt exigible, incluant un recouvrement de 743 \$ (une charge de 1 353 \$ en 2022) au titre d'années d'imposition antérieures	1 722 \$	5 068 \$
Recouvrement d'impôt différé :		
Création et renversement de différences temporaires	(8 057)	(14 109)
Avantage résultant de pertes fiscales et de différences temporaires d'une période précédente non comptabilisées antérieurement	(303)	–
Reprise de la réduction de valeur antérieure d'un actif d'impôt différé	(7 935)	–
Incidence de la variation des taux d'imposition	–	(24)
	<u>(16 295)</u>	<u>(14 133)</u>
	<u>(14 573) \$</u>	<u>(9 065) \$</u>

Actifs et passifs d'impôt différé dans les états consolidés de la situation financière :

	2023	2022
Actifs d'impôt différé	44 606 \$	28 536 \$
Passifs d'impôt différé	<u>(7 550)</u>	<u>(7 773)</u>
	<u>37 056 \$</u>	<u>20 763 \$</u>

Détails de la variation des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	Solde au 30 décembre 2022	Comptabilisé dans la perte nette liée aux activités poursuivies	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres ¹⁾	Solde au 30 décembre 2023
Pertes en capital et pertes fiscales d'exploitation reportées en avant	5 976 \$	9 716 \$	297 \$	40 \$	16 029 \$
Obligations nettes au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	3 300	(1 742)	(452)	144	1 250
Autres passifs	131	20	(39)	(3)	109
Dettes à long terme	(46)	(14)	–	(2)	(62)
Créances clients	4 283	598	–	77	4 958
Stocks	8 686	754	–	20	9 460
Fournisseurs et autres dettes	2 775	3 328	–	(7)	6 096
Provisions	7 003	(1 275)	–	25	5 753
Actifs détenus en vue de la vente	(575)	598	–	(23)	–
Immobilisations corporelles	(6 217)	(1 064)	–	(9)	(7 290)
Actifs au titre de droits d'utilisation ²⁾	(35 415)	4 196	–	(197)	(31 416)
Obligations locatives ²⁾	37 789	(3 831)	–	207	34 165
Immobilisations incorporelles	(13 297)	1 755	–	(146)	(11 688)
Goodwill	46	168	–	3	217
Autres	6 324	3 088	–	63	9 475
	<u>20 763 \$</u>	<u>16 295 \$</u>	<u>(194) \$</u>	<u>192 \$</u>	<u>37 056 \$</u>

1) Le poste « Autres » regroupe les variations des taux de change.

2) L'adoption des modifications d'IAS 12 relatives à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction a entraîné la présentation d'une majoration de 35 415 \$ de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022, sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé [se reporter à la note 3 c)].

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

	Solde au 30 décembre 2021	Comptabilisé dans la perte nette liée aux activités poursuivies	Comptabilisé dans le bénéfice lié à l'activité abandonnée	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente et passifs connexes	Autres ¹⁾	Solde au 30 décembre 2022
Pertes en capital et pertes fiscales d'exploitation reportées en avant	2 976 \$	4 287 \$	977 \$	(391) \$	(977) \$	(896) \$	5 976 \$
Obligations nettes au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	4 200	1 893	158	(2 544)	(158)	(249)	3 300
Autres passifs	829	40	(318)	(380)	318	(358)	131
Dettes à long terme	1 027	(1 069)	–	–	–	(4)	(46)
Créances clients	4 476	(167)	–	–	–	(26)	4 283
Stocks	6 313	2 255	–	–	–	118	8 686
Fournisseurs et autres dettes	3 125	(345)	(4 512)	–	4 512	(5)	2 775
Provisions	6 178	852	–	–	–	(27)	7 003
Actifs détenus en vue de la vente	(98)	(485)	–	–	–	8	(575)
Immobilisations corporelles	(6 125)	19	–	–	–	(111)	(6 217)
Actifs au titre de droits d'utilisation ²⁾	(20 390)	(15 411)	–	–	–	386	(35 415)
Obligations locatives ²⁾	24 116	14 451	–	–	–	(778)	37 789
Immobilisations incorporelles	(16 964)	2 225	–	–	–	1 442	(13 297)
Goodwill	57	(38)	(2)	–	2	27	46
Surplus d'apport	(757)	757	–	–	–	–	–
Autres	1 410	4 869	26	–	(26)	45	6 324
	10 373 \$	14 133 \$	(3 671) \$	(3 315) \$	3 671 \$	(428) \$	20 763 \$

- 1) Le poste « Autres » regroupe les variations des taux de change.
- 2) L'adoption des modifications d'IAS 12 relatives à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction a entraîné la présentation d'une majoration de 35 415 \$ de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022, sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé [se reporter à la note 3 c)].

Des actifs d'impôt différé nets de 37 790 \$ étaient comptabilisés au 30 décembre 2023 (29 204 \$ en 2022) dans les ressorts territoriaux où la Société a subi des pertes au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. Compte tenu du niveau de revenu historique ou des projections de revenus futurs, la direction est d'avis qu'il est probable que la Société réalisera les économies liées à ces différences déductibles et ces pertes fiscales d'exploitation reportées en avant.

Au 30 décembre 2023, les pertes d'exploitation nettes reportées en avant et les différences temporaires déductibles pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé se chiffraient à 518 175 \$ (478 368 \$ en 2022). Ces pertes d'exploitation nettes reportées en avant expireront à compter de 2025. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés liés aux pertes fiscales d'exploitation reportées en avant se chiffraient à 110 095 \$ au 30 décembre 2023 (96 550 \$ en 2022).

La Société n'a pas comptabilisé de passifs d'impôt différé à l'égard des résultats non distribués de ses filiales dans l'exercice considéré ou les exercices précédents parce qu'elle n'a pas l'intention de vendre ces participations ni d'en rapatrier des fonds, auquel cas les résultats non distribués pourraient devenir imposables. Lors de la distribution de ces résultats sous la forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie aux impôts sur le résultat et/ou à des retenues d'impôts. Les différences temporaires imposables pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés se chiffrent à environ 143 119 \$ (155 001 \$ en 2022).

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Des lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié la modification d'IAS 12 intitulée *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* qui prévoit une exception temporaire obligatoire à l'exigence de comptabilisation et de présentation des impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. La Société a appliqué l'exception temporaire dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

La Société a évalué son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant du Pilier 2. Cette évaluation repose sur les plus récentes informations disponibles concernant la performance financière des entités constitutives de la Société. Selon cette évaluation, les taux d'impôt effectifs découlant du Pilier 2 dans la plupart des territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités sont supérieurs à 15 %. Cependant, il y a un nombre limité de territoires où le régime de protection transitoire ne s'applique pas. Néanmoins, la Société ne s'attend pas à ce que l'adoption du modèle de règles du Pilier 2 ait une incidence importante sur son taux d'imposition effectif global, qui est actuellement de 18,9 %.

L'étendue des activités de la Société et la complexité globale des réglementations fiscales obligent la Société à apprécier des incertitudes et à porter des jugements dans l'estimation des impôts qu'elle devra payer ultimement. Le montant final des impôts qui devront être payés dépend de nombreux facteurs, notamment des négociations avec les autorités fiscales de divers pays, des résultats de litiges fiscaux et de la résolution de différends consécutifs à des vérifications fiscales par les administrations fédérales, provinciales, étatiques et locales. La résolution de ces incertitudes et les impôts qui en résulteront au bout du compte pourront se traduire par des ajustements aux actifs et aux passifs d'impôts de la Société.

NOTE 25 – BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le nombre de base et le nombre dilué d'actions en circulation qui a servi au calcul du bénéfice (de la perte) par action de base et dilué(e) :

	2023	2022
Perte nette liée aux activités poursuivies	(62 350) \$	(118 913) \$
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt	–	254 876
(Perte nette) bénéfice net	<u>(62 350) \$</u>	<u>135 963 \$</u>
Moyenne pondérée quotidienne du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B »	32 541 953	32 536 991
Effet dilutif des unités d'actions différées	–	846 413
Moyenne pondérée du nombre dilué d'actions	<u>32 541 953</u>	<u>33 383 404</u>
(Perte) bénéfice par action (en dollars)		
Activités poursuivies, de base et après dilution	(1,92) \$	(3,65) \$
Activité abandonnée, de base	– \$	7,83 \$
Activité abandonnée, après dilution	– \$	7,63 \$
Total, de base	<u>(1,92) \$</u>	<u>4,18 \$</u>
Total, après dilution	<u>(1,92) \$</u>	<u>4,07 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 25 – BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION (suite)

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, 1 087 759 unités d'actions différées ont été exclues du calcul de la perte par action liée aux activités poursuivies présentée ci-dessus (en 2022, 1 114 075 unités d'actions différées ont été exclues du calcul de la perte par action liée aux activités poursuivies), car elles étaient considérées comme ayant un effet antidilutif.

NOTE 26 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles :

	2023	2022
Créances clients	(2 995) \$	71 064 \$
Stocks	62 502	(63 150)
Autres actifs	(6 328)	4 494
Fournisseurs et autres dettes	40 165	(50 614)
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(4 787)	(2 208)
Provisions	(3 257)	3 291
Autres passifs	1 290	(4 956)
	<u>86 590 \$</u>	<u>(42 079) \$</u>

Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	2023	2022
Trésorerie	23 019 \$	32 051 \$
Placements à court terme	1 070	358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>24 089 \$</u>	<u>32 409 \$</u>

Les tableaux consolidés des flux de trésorerie ne tiennent pas compte des opérations suivantes sans effet sur la trésorerie :

	2023	2022
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>1 487 \$</u>	<u>3 393 \$</u>
Entrées, modifications et réévaluations de contrats de location liées aux actifs au titre de droits d'utilisation financés par des obligations locatives	<u>24 025 \$</u>	<u>97 873 \$</u>
Acquisition d'immobilisations incorporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>411 \$</u>	<u>863 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 26 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Rapprochement entre les variations des passifs, à l'exception des obligations locatives (pour lesquelles les informations sont présentées à la note 10 b), et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Solde au 30 décembre 2022	Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement			Variations hors trésorerie			Solde au 30 décembre 2023
		Produit	Rembourse- ments	Coûts de financement	Effet des variations des taux de change	Intérêts au titre de la désactua- lisation	Variations de la juste valeur	
Dettes bancaires	11 946 \$	– \$	(4 669) \$	– \$	40 \$	– \$	– \$	7 317 \$
Facilité de crédit garantie par des actifs	208 420	–	(101 813)	(393)	1 370	664	–	108 248
Facilité d'emprunt à terme	–	88 000	–	(7 608)	–	252	–	80 644
Financement par emprunt	33 703	–	(1 485)	–	659	–	–	32 877
Solde de prix de vente	5 666	–	(2 833)	–	–	–	–	2 833
Autres	8 941	3 902	(1 342)	–	(438)	–	–	11 063
Total de la dette à long terme	256 730 \$	91 902 \$	(107 473) \$	(8 001) \$	1 591 \$	916 \$	– \$	235 665 \$
Actif lié aux swaps de taux d'intérêt	(1 493) \$	1 393 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(312) \$	(412) \$

	Solde au 30 décembre 2021	Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement			Variations hors trésorerie			Solde au 30 décembre 2022
		Produit	Rembour- sements	Coûts de financement	Effet des variations des taux de change	Intérêts au titre de la désactua- lisation	Variations de la juste valeur et autres ¹⁾	
Dettes bancaires	3 783 \$	8 276 \$	– \$	– \$	(113) \$	– \$	– \$	11 946 \$
Effets non garantis de premier rang	125 126 \$	– \$	(127 500) \$	– \$	– \$	2 374 \$	– \$	– \$
Facilité de crédit garantie par des actifs	302 124	–	(95 433)	(1 116)	46	1 580	1 219	208 420
Financement par emprunt	–	35 227	(1 294)	–	(230)	–	–	33 703
Solde de prix de vente	6 076	–	–	–	(410)	–	–	5 666
Autres	5 011	5 745	(1 771)	–	(44)	–	–	8 941
Total de la dette à long terme	438 337 \$	40 972 \$	(225 998) \$	(1 116) \$	(638) \$	3 954 \$	1 219 \$	256 730 \$
Actif au titre du financement différé	(232) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	232 \$	– \$	– \$
Passif (actif) lié aux swaps de taux d'intérêt à des fins de couverture	1 623 \$	– \$	(431) \$	– \$	– \$	– \$	(2 685) \$	(1 493) \$

- 1) Le montant de 1 219 \$ dans la catégorie « Autres » représente les frais différés comptabilisés au titre de la division Sports, qui a été vendue le 4 janvier 2022.

NOTE 27 – FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

a) Frais financiers

	2023	2022
Intérêts sur la dette à long terme – y compris l'incidence de la couverture de flux de trésorerie relative aux swaps de taux d'intérêt et l'intérêt au titre de la désactualisation relatif à la dette à long terme portant intérêt à taux fixes	15 751 \$	13 367 \$
Intérêts sur les obligations locatives [note 10 c)]	6 655	5 945
Frais de remboursement anticipé sur le remboursement des effets non garantis de premier rang	–	6 375
Autres intérêts	2 320	3 312
	24 726 \$	28 999 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 27 – FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)

b) Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles sont compris dans les postes suivants des états consolidés du résultat :

	2023				2022			
	Immobilisations corporelles (note 9)	Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10 a)]	Immobilisations incorporelles (note 11)	Total	Immobilisations corporelles (note 9)	Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10 a)]	Immobilisations incorporelles (note 11)	Total
Compris dans le coût des produits vendus	13 659 \$	29 561 \$	– \$	43 220 \$	12 993 \$	27 038 \$	– \$	40 031 \$
Compris dans les frais de vente	139	7 557	2 864	10 560	101	6 602	3 618	10 321
Compris dans les frais généraux et administratifs	4 086	2 290	2 125	8 501	3 636	2 846	4 327	10 809
Compris dans les frais de recherche et de développement	–	18	7 205	7 223	–	21	10 036	10 057
	<u>17 884 \$</u>	<u>39 426 \$</u>	<u>12 194 \$</u>	<u>69 504 \$</u>	<u>16 730 \$</u>	<u>36 507 \$</u>	<u>17 981 \$</u>	<u>71 218 \$</u>

c) Charge au titre des avantages du personnel

	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	199 060 \$	189 511 \$
Coûts de la sécurité sociale	46 112	45 800
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement (note 6)	4 585	5 262
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 19)	3 030	3 089
Charges relatives aux régimes à prestations définies (note 19)	1 694	3 212
(Produits relatifs) charges relatives au régime d'avantages complémentaires de retraite (note 19)	(2 717)	105
Paievements fondés sur des actions (note 21)	–	451
	<u>251 764 \$</u>	<u>247 430 \$</u>

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE

Les principaux secteurs opérationnels de la Société se fondent sur deux lignes d'activité distinctes et sont les suivants :

- **Division Dorel Produits de puériculture** : conception, fourniture, fabrication, distribution et vente au détail d'accessoires pour enfants comprenant sièges d'auto pour enfants, poussettes, matériel pour la maison, jouets d'éveil et articles de soins et dispositifs de sécurité pour enfants.
- **Division Dorel Maison** : conception, fourniture, fabrication et distribution de meubles prêts-à-assembler et de produits pour la maison, comprenant meubles pliables en métal, futons, meubles pour enfants, escabeaux, chariots manuels, échelles, meubles d'extérieur et autres articles de mobilier importés.

La division Dorel Sports a été présentée en tant qu'activité abandonnée au cours de 2022 (se reporter à la note 5).

Les méthodes comptables suivies pour la préparation des informations par secteurs opérationnels sont les mêmes que celles utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés de la Société et décrites à la note 3.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Les secteurs opérationnels ci-dessus sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société qui sont définies en fonction de leurs produits et gérées séparément. La Société évalue sa performance financière au moyen de mesures du résultat des activités sectorielles avant frais financiers et impôts.

Secteurs à présenter

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits	1 388 748 \$	1 570 274 \$	829 778 \$	810 191 \$	558 970 \$	760 083 \$
Coût des produits vendus (note 8)	1 144 968	1 365 261	610 669	654 160	534 299	711 101
Bénéfice brut	243 780	205 013	219 109	156 031	24 671	48 982
Frais de vente	126 096	126 033	101 185	98 385	24 911	27 648
Frais généraux et administratifs	121 321	121 158	89 751	86 501	31 570	34 657
Frais de recherche et de développement	24 536	26 758	19 345	21 568	5 191	5 190
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients	1 117	239	866	242	251	(3)
Frais de restructuration (note 6)	4 532	8 445	1 551	8 445	2 981	–
(Perte) bénéfice opérationnel(le)	(33 822)	(77 620)	6 411 \$	(59 110) \$	(40 233) \$	(18 510) \$
Frais financiers	24 726	28 999				
Charges du siège social	18 375	21 359				
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(14 573)	(9 065)				
Perte nette liée aux activités poursuivies	(62 350) \$	(118 913) \$				
Total des actifs	971 678 \$	1 021 040 \$	578 988 \$	573 067 \$	392 690 \$	447 973 \$
Total des passifs	525 794 \$	504 516 \$	322 302 \$	313 609 \$	203 492 \$	190 907 \$
Entrées d'immobilisations corporelles	13 919 \$	20 819 \$	13 134 \$	16 211 \$	785 \$	4 608 \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	7 263 \$	7 641 \$	7 263 \$	7 641 \$	– \$	– \$
Amortissement compris dans (la perte) le bénéfice opérationnel(le)	68 926 \$	70 417 \$	49 110 \$	51 767 \$	19 816 \$	18 650 \$
Dépréciation d'immobilisations corporelles comprise dans (la perte) le bénéfice opérationnel(le) (notes 6 et 9)	– \$	73 \$	– \$	73 \$	– \$	– \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Ventilation des produits

Les produits se composent principalement des produits tirés des ventes de biens. La Société ventile ses produits au sein de chaque secteur opérationnel en fonction du secteur géographique où la société vendeuse est située et en fonction des canaux de distribution puisqu'elle estime que cette méthode reflète le mieux comment la nature, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie sont touchés par les facteurs économiques. Le tableau suivant présente la ventilation des produits de la Société :

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Secteur géographique						
Canada	89 981 \$	117 062 \$	24 546 \$	20 450 \$	65 435 \$	96 612 \$
États-Unis	821 777	995 480	357 536	368 114	464 241	627 366
Europe	303 812	274 774	274 518	238 669	29 294	36 105
Amérique latine	130 810	135 521	130 810	135 521	–	–
Asie	6 223	12 798	6 223	12 798	–	–
Autres pays	36 145	34 639	36 145	34 639	–	–
Total	<u>1 388 748 \$</u>	<u>1 570 274 \$</u>	<u>829 778 \$</u>	<u>810 191 \$</u>	<u>558 970 \$</u>	<u>760 083 \$</u>
Canaux de distribution						
Détaillants traditionnels	780 435 \$	839 219 \$	536 691 \$	547 690 \$	243 744 \$	291 529 \$
Détaillants Internet	600 583	724 448	285 357	255 894	315 226	468 554
Autres	7 730	6 607	7 730	6 607	–	–
Total	<u>1 388 748 \$</u>	<u>1 570 274 \$</u>	<u>829 778 \$</u>	<u>810 191 \$</u>	<u>558 970 \$</u>	<u>760 083 \$</u>

Total des actifs et total des passifs

	2023	2022
Total des actifs		
Total des actifs des secteurs à présenter	971 678 \$	1 021 040 \$
Actifs du siège social	29 249	39 408
Total	<u>1 000 927 \$</u>	<u>1 060 448 \$</u>
Total des passifs		
Total des passifs des secteurs à présenter	525 794 \$	504 516 \$
Passifs du siège social	250 431	274 788
Total	<u>776 225 \$</u>	<u>779 304 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Information géographique relative aux actifs non courants

L'information géographique relative aux actifs non courants de la Société, pour les secteurs opérationnels, est fondée sur leur emplacement géographique.

Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill		
	2023	2022
Canada	71 202 \$	78 635 \$
États-Unis	124 530	139 853
Europe	74 697	74 831
Amérique latine	15 064	11 059
Asie	31 816	33 286
Autres pays	3 981	4 405
	<u>321 290 \$</u>	<u>342 069 \$</u>

Goodwill

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du goodwill par secteur à présenter. La division Dorel Produits de puériculture n'a aucun goodwill résiduel.

	Dorel Maison
Solde au 30 décembre 2021	45 523 \$
Effet des variations des taux de change	(318)
Solde au 30 décembre 2022	45 205 \$
Effet des variations des taux de change	212
Solde au 30 décembre 2023	<u>45 417 \$</u>

Concentration du risque de crédit

Les ventes au principal client de la Société, décrites à la note 18, se concentraient comme suit :

	Total		Canada		États-Unis		Étranger	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Dorel Produits de puériculture	25,3 %	21,6 %	0,8 %	0,6 %	18,0 %	15,9 %	6,5 %	5,1 %
Dorel Maison	16,9 %	24,6 %	1,4 %	2,4 %	15,5 %	22,2 %	– %	– %
Total	<u>42,2 %</u>	<u>46,2 %</u>	<u>2,2 %</u>	<u>3,0 %</u>	<u>33,5 %</u>	<u>38,1 %</u>	<u>6,5 %</u>	<u>5,1 %</u>